

Communauté d'agglomération Seine-Amont

Contrat de ville 2015-2020

Juin 2015



| | |
|---|------------|
| PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE | 3 |
| LE TERRITOIRE SEINE-AMONT ET SES QUARTIERS PRIORITAIRES | 5 |
| 1. Le projet de territoire | 6 |
| 2. L'organisation de la Politique de la Ville sur le territoire de la Communauté d'agglomération | 9 |
| 3. La géographie prioritaire | 10 |
| Diagnostic et enjeux thématiques | 48 |
| 1. Développement économique, emploi et insertion | 48 |
| 2. Cadre de vie et de renouvellement urbain | 60 |
| 3. Lien social, citoyenneté, accès aux droits et aux services publics, égalité femmes- hommes | 68 |
| 4. Education | 77 |
| 5. Santé | 83 |
| 6. Prévention de la délinquance, sécurité et tranquillité publique | 92 |
| Organisation | 98 |
| 1. Pilotage et gouvernance du Contrat de ville | 98 |
| 2. La participation des habitants | 99 |
| 3. Modalités d'évaluation du Contrat de ville | 100 |
| Les engagements des signataires | 102 |
| 1. Les engagements de la Communauté d'agglomération Seine-Amont | 102 |
| 2. Les engagements de la ville de Choisy-le-Roi | 102 |
| 3. Les engagements de la ville d'Ivry-sur-Seine | 102 |
| 4. Les engagements de la ville de Vitry-sur-Seine | 103 |
| 5. Les engagements de l'Etat | 103 |
| 6. Les engagements de l'Agence régionale de Santé | 107 |
| 7. Les engagements du Conseil départemental | 108 |
| 8. Les engagements du Conseil régional d'Ile-de-France | 108 |
| 9. Les engagements de la Caisse d'Allocations Familiales | 109 |
| 10. Les engagements de Pôle emploi | 109 |
| 11. Les engagements de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration | 111 |
| 12. Les engagements de la Caisse des Dépôts et Consignations | 112 |
| 13. Les engagements des Organismes de logement social | 113 |

PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE

Le présent document constitue le Contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'agglomération Seine Amont. **Il a été réalisé à partir d'un croisement des approches territoriales et thématiques.** La réalisation du diagnostic territorial et thématique s'est appuyée en premier lieu sur :

- **Des entretiens** avec les chefs de projet Politique de la ville ;
- **Des rencontres bilatérales** avec les partenaires institutionnels (Conseil général, Conseil régional, Education nationale, CAF, UT Direccte, délégués du Préfet);
- **L'analyse de données documentaires et qualitatives** (études, évaluations, documents contractuels...);
- L'exploitation des **données statistiques** INSEE sur la nouvelle géographie prioritaire. Afin de caractériser l'évolution des quartiers en tenant compte des réalités socio-économiques de l'agglomération, l'analyse statistique des quartiers a porté sur 7 indicateurs clés :
 - Le revenu fiscal médian ;
 - La part des cadres et professions intellectuelles supérieures ;
 - Le taux de chômage ;
 - L'indice de jeunesse ;
 - La part des faiblement diplômés ;
 - La part des familles monoparentales ;
 - La part de la population étrangère.

Dans un second temps, **un travail de mobilisation partenariale** a été engagé afin de :

- **Partager et consolider** le contenu des diagnostics territoriaux et thématiques ;
- Réaliser **une première identification des axes stratégiques prioritaires** du futur Contrat de ville.

Ainsi, des ateliers territoriaux se sont déroulés de novembre à décembre 2014 pour enrichir le diagnostic « quartiers » produit par le cabinet FORS-Recherche Sociale. Ils se sont tenus dans chaque commune de l'agglomération en présence des services et des acteurs locaux. Ces rencontres ont permis la formalisation des « fiches-quartiers » présentées dans la partie suivante. Chacune de ces fiches propose un diagnostic et tente de faire apparaître des enjeux territorialisés. Ces enjeux sont directement issus des débats, ils n'ont pas vocation à être exclusifs et exhaustifs. Ils pourront ainsi évoluer au cours de la démarche de formalisation du Contrat de ville.

Par ailleurs, **5 ateliers thématiques** visant à identifier des axes stratégiques prioritaires ont été organisés sur les thématiques suivantes¹ :

- Développement économique, emploi et insertion ;
- Education ;
- Renouvellement urbain et cadre de vie ;
- Santé ;
- Vie sociale, citoyenneté, accès aux droits et aux services publics et égalité hommes-femmes.

¹ Conformément aux attentes de l'Etat concernant l'élaboration des contrats de ville nouvelle génération, les ateliers de travail multi-partenariaux se sont inscrits dans le cadre des trois piliers de la politique de la ville : « cohésion sociale », « développement économique et emploi », « cadre de vie et renouvellement urbain ».

Le choix a été fait de décomposer le pilier « cohésion sociale » en ateliers thématiques spécifiques dédiés aux questions d'éducation, de santé, de lien social et d'accès aux droits. Dans le cadre stratégique de la Communauté d'agglomération, ces trois thématiques apparaissent donc de façon distincte.

Les ateliers thématiques ont permis de consolider un **diagnostic thématique** et d'en faire émerger des **enjeux stratégiques**. Dans le cadre d'une deuxième série d'ateliers thématiques, ces enjeux stratégiques ont été déclinés en « **fiches opérationnelles** ». Le contenu de ces fiches a ensuite été travaillé avec les représentants des différents partenaires signataires du Contrat de ville dans le cadre de rencontres bilatérales.

Rassemblées dans un document annexé au Contrat de ville, ces fiches constituent le cadre opérationnel dans lequel s'inscriront les projets soutenus par le contrat de ville 2015-2020.

Il convient de noter que le volet « prévention de la délinquance » a fait l'objet d'une démarche particulière, car il a été construit à partir des travaux menés par chaque ville dans le cadre des Contrats locaux de sécurité ou des stratégies locales de prévention de la délinquance, déclinaisons du Plan départemental de prévention de la délinquance adopté le 20 février 2014.

Enfin, depuis février 2015, il est prévu que les Contrats de ville intègrent un 4^{ème} pilier relatif aux valeurs de la République et à la citoyenneté. Dans le cadre du Contrat de ville de la CASA, ce 4^{ème} pilier n'a pas fait l'objet d'un travail dédié, mais les sujets qu'il recouvre (la laïcité, l'accès aux droits, la citoyenneté) ont été abordés par les acteurs locaux dans les différentes phases de définition du document.

LE TERRITOIRE SEINE AMONT ET SES QUARTIERS PRIORITAIRES

Créée au 1er janvier 2013, la **Communauté d'agglomération Seine Amont** (CASA) est composée de trois communes : Ivry-sur-Seine (58 185 habitants), Vitry-sur-Seine (86 375 habitants) et Choisy-le-Roi (41 355 habitants), soit près de 186 000 habitants (Insee, 2011).

Située aux portes de Paris et s'étendant le long de la Seine, la Communauté d'agglomération Seine-Amont bénéficie d'une localisation géographique stratégique qui place le territoire au cœur des évolutions du contexte institutionnel et territorial francilien. Des mutations déterminantes sont en effet à l'œuvre en matière d'aménagement et de planification (Contrats de développement territoriaux issus de la loi sur le Grand Paris, Nouveau Grand Paris des transports, nouveau Schéma directeur de la région Ile-de-France), ainsi que sur un plan institutionnel (préfiguration de la Métropole du Grand Paris). En ce sens, la réalisation, en cours, du Projet de territoire constitue pour l'agglomération, une étape importante et vise à favoriser un développement à la fois ambitieux et maîtrisé par les villes.

Inscrite dans un processus de développement ambitieux, la Communauté d'agglomération Seine-Amont accueille **à la fois de nouveaux ménages aisés qui viennent s'installer sur le territoire mais aussi des habitants aux caractéristiques socio-économiques plus fragiles**. Ainsi, le revenu médian des habitants du territoire est plus faible en moyenne (16 800 €/an et par Unité de Consommation) qu'à l'échelle départementale (21 400 €) et régionale (22 200 €). Aux difficultés socio-économiques qui touchent ses habitants (précarité, chômage, formation...) s'ajoutent des problématiques urbaines et écologiques (concentration du parc social, parc privé dégradé, fractures urbaines, risques naturels...) qui révèlent aussi une certaine singularité du territoire par rapport au reste du département val-de-marnais.

Afin de lutter contre le développement des inégalités territoriales, les différentes villes de l'agglomération se sont engagées dans **différents dispositifs contractuels de la Politique de la ville** :

- Signature d'un premier **Contrat de ville** (2000-2006) intercommunal avec **Orly et Villeneuve-le-Roi pour Choisy-le-Roi**, puis d'un **Contrat Urbain de Cohésion Sociale** (2007-2014) entre les mêmes villes ;
- Signature d'un premier **Contrat de ville** (2000-2006) intercommunal entre **Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine** puis d'un **Contrat Urbain de Cohésion sociale** (2007-2014) entre ces deux villes.

Depuis le 1er janvier 2014, **la compétence « Politique de la Ville » a été transférée des villes à la Communauté d'agglomération Seine-Amont**. Tandis que la Communauté d'agglomération assure la contractualisation, l'animation et la coordination à l'échelle intercommunale de ce nouveau Contrat de ville, les communes sont responsables de la mise en œuvre des actions en matière de politique de la ville. Le Contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'agglomération Seine-Amont succède ainsi aux précédents Contrats de ville et Contrats urbains de cohésion sociale sur la période 2000-2014.

1. Le projet de territoire

A un moment où des transformations urbaines de grandes dimensions ont commencé (Ivry Confluence à Ivry, les Ardoines à Vitry, poursuite de la ZAC du Port à Choisy) bouleversant le paysage urbain, économique et social, la **Communauté d'agglomération Seine Amont s'est engagée dans la réalisation de son projet de territoire depuis avril 2014.**

Il s'agit pour le territoire, non seulement de coordonner, d'administrer son développement, de le maîtriser à la bonne échelle mais aussi, dans une période de mise en place de la Métropole du Grand Paris et de la mise en œuvre du Grand Paris Express, de **construire un grand projet commun, un modèle de développement à vivre que Seine Amont peut défendre dans la métropole.**

Le territoire de la Communauté d'agglomération Seine Amont représente **un espace stratégique en région Île-de-France.** Son poids géographique et socio-économique, sa localisation favorable entre la dynamique de la ZAC Rive Gauche et celle d'Orly – Rungis, ainsi que ses réels potentiels de développement lui permettent de se positionner comme un territoire déterminant pour l'avenir de la Métropole.

L'ampleur des projets permet de travailler sur les conditions à mettre en place **pour assurer une mixité habitat / emploi qui laisse aussi une place à l'économie industrielle de demain,** générée à partir du territoire et de son tissu économique historique.

Près de 5 millions de m² de Shon d'habitat, d'activités et d'équipements pourraient voir le jour à Seine-Amont **d'ici à 2040, dont la plus grande part dans des opérations situées en vallée de Seine.**

La Seine est un élément essentiel du territoire au point de lui donner son nom, mais aussi essentiel à la métropole. Grand équipement et couloir de la biodiversité, sa vocation est **tout à la fois résidentielle, économique, culturelle, sportive.** L'objectif est de créer les conditions d'une urbanisation exemplaire, adaptée à cet environnement, équilibrée et respectueuse de ceux qui y vivront, qui y viendront, qui partageront la vallée.

La programmation des **nouvelles lignes de transports collectifs** favorise et légitime cette transformation et ces ambitions que ce soient les lignes qui seront livrées en 2020 :

- la ligne 15 Sud du Grand Paris Express (Pont de Sèvres-Noisy Champs);
- le Tzen 5 (Paris-Grande Bibliothèque à Choisy) ;
- le tram T9 (Paris porte de Choisy à la ville Orly) ;

Ou celles en projet :

- prolongement de la ligne de métro 10 à Ivry Gambetta ;
- prolongement du tram T9 jusqu'à l'aéroport d'Orly et sa zone d'activités ;
- prolongement de la ligne 14 jusqu'à Orly.

D'autres sujets gardent toute leur actualité et font partie intégrante du projet de territoire :

- **l'amélioration des franchissements est-ouest,** le développement de l'ossature des modes doux, la place de la voiture, de la mobilité, des transports et de l'accessibilité ;
- l'adaptation, la recherche de solutions, qui permettent de poursuivre une offre de qualité et pour tous d'espaces, de lieux pour les **activités sportives, culturelles, de santé,** domaines dans lesquels les trois villes et le Conseil général du Val-de-Marne sont très impliqués et ce, dans un contexte d'accroissement de la population et de budgets de plus en plus contraints pour les collectivités ;

- la question de la **formation**, de la **recherche** et de l'**enseignement** dans un contexte de précarisation de la population et d'accroissement des difficultés d'accès à la connaissance et à l'emploi.

Après le diagnostic et la définition des enjeux du projet de territoire, la phase de définition des orientations stratégiques, de traduction concrète de ces enjeux est en cours d'élaboration.

Ce territoire en pleine mutation et présentant un fort potentiel de développement accueille également des ménages aux caractéristiques socio-économiques fragiles, qui échappent en partie au développement économique de l'agglomération.

Le territoire Seine-Amont reste avant tout marqué par une composante sociale forte et une certaine fragilité de sa population. A titre d'exemple le diagnostic social pointe 35% de locataires sociaux parmi les résidences principales contre 27% à l'échelle du département, 21% de familles monoparentales, 27% de non diplômés dans la population non scolarisée contre 18% à l'échelle du département, 15% de chômage contre 11% à l'échelle du département. Le revenu médian par UC (16 830 €) est bien inférieur à celui observé à l'échelle départementale (21 437€)².

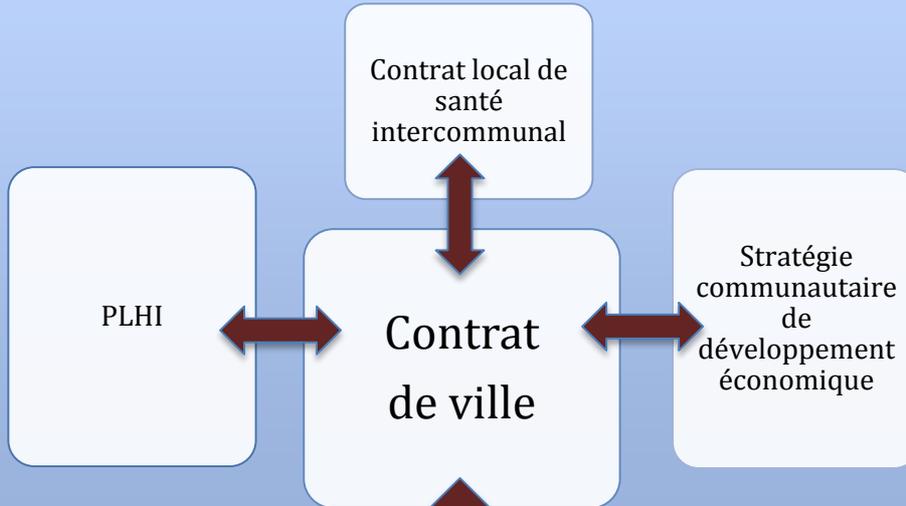
La prise en compte des besoins de ces populations, au sein d'un territoire qui connaît d'importantes transformations, apparaît comme une nécessité. Ainsi, le projet de territoire, tout comme le Contrat de ville 2015-2020, vise à garantir la cohésion sociale et urbaine du territoire et assurer un développement qui profite à tous les habitants de la Communauté d'agglomération Seine-Amont.

Il convient enfin de souligner que la démarche de rédaction du Contrat de ville entend prendre en compte l'ensemble des documents stratégiques existant ou en cours de formalisation aussi bien au niveau intercommunal (Programme local de l'habitat intercommunal, Stratégie communautaire de développement économique, Contrat local de santé intercommunal) qu'un niveau communal (Stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance, Contrat local de santé). Par ailleurs, le Contrat de ville propose une série d'orientations et de fiches opérationnelles qui peuvent servir de référence dans le cadre d'appels à projet. Cela est notamment le cas concernant les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) au niveau européen.

² Données issues du diagnostic du projet de territoire.

Projet de territoire de la CASA

Stratégies communautaires



Stratégies Communales

Stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance

Contrat local de santé

2. L'organisation de la Politique de la Ville sur le territoire de la Communauté d'agglomération

La Politique de la Ville sur le territoire de la communauté d'agglomération Seine-Amont se trouve portée jusqu'en 2014 dans le cadre de deux Contrats Urbains de Cohésion Sociale :

- Le CUCS intercommunal de Choisy-le-Roi, Orly et Villeneuve-le-Roi ;
- Le CUCS intercommunal d'Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine.

Jusqu'au lancement de la démarche de formalisation du Contrat de ville, la Politique de la Ville sur le territoire de la CASA est toutefois essentiellement mise en œuvre au niveau communal, l'existence de ces contrats intercommunaux se manifestant avant tout :

- Par l'existence d'un GIP intercommunal pour Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine : Mission locale (16-25 ans), PLIE (personnes très éloignées de l'emploi) et Cellule Clauses Insertion (mise en œuvre des clauses sociales).
- Pour Choisy-le-Roi, par l'existence d'une Mission locale intercommunale (avec Orly, Villeneuve-le-Roi et Ablon) et d'un PLIE intercommunal (avec Orly et Villeneuve-le-Roi).

En dehors des dispositifs intercommunaux liés à l'emploi, l'essentiel des dispositifs mis en œuvre dans le cadre de la politique de la ville, présentés dans le tableau ci-après, repose sur un pilotage et une mise en œuvre communale.

| | Ivry-sur-Seine | Vitry-sur-Seine | Choisy-le-Roi |
|---|----------------|-----------------|----------------------|
| Atelier Santé Ville | | | |
| Programme de Réussite Educative | | | |
| Point d'accès aux droits | Non labellisé | Labellisé | Non labellisé |
| Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance | | | |
| Projet de rénovation urbaine | | Balzac | Dalle et Navigateurs |
| Zone franche urbaine | | | |
| Dispositifs intercommunaux liés à l'emploi (ex : clauses d'insertion, Centre de l'entrepreneuriat, PLIE, Maison de l'emploi) | | | |

3. La géographie prioritaire

Le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 définit les périmètres de neuf quartiers prioritaires au sein de la Communauté d'agglomération Seine Amont :

- **Ivry-sur-Seine :**

« Pierre et Marie Curie » (Code :QP094001)

« Gagarine » (Code : QP094008)

« Ivry Port » (Code : QP094009)

« Monmousseau » (Code : QP094010)

- **Vitry-sur-Seine :**

« Colonel Fabien » (Code : QP094010)

« Centre-ville : Defresne – Vilmorin – Robespierre » (Code : QP094012)

« Commune de Paris – 8 mai 1945 » (Code : QP094013)

« Balzac » (Code : QP094014)

- **Choisy-le-Roi :**

« Quartier Sud » (Code : QP094032)

A ces quartiers réglementaires s'ajoutent des « **quartiers de veille** ». Ces quartiers font l'objet d'une vigilance forte de l'ensemble des partenaires locaux, par la mobilisation du droit commun et la possibilité de continuer à bénéficier de dispositifs spécifiques :

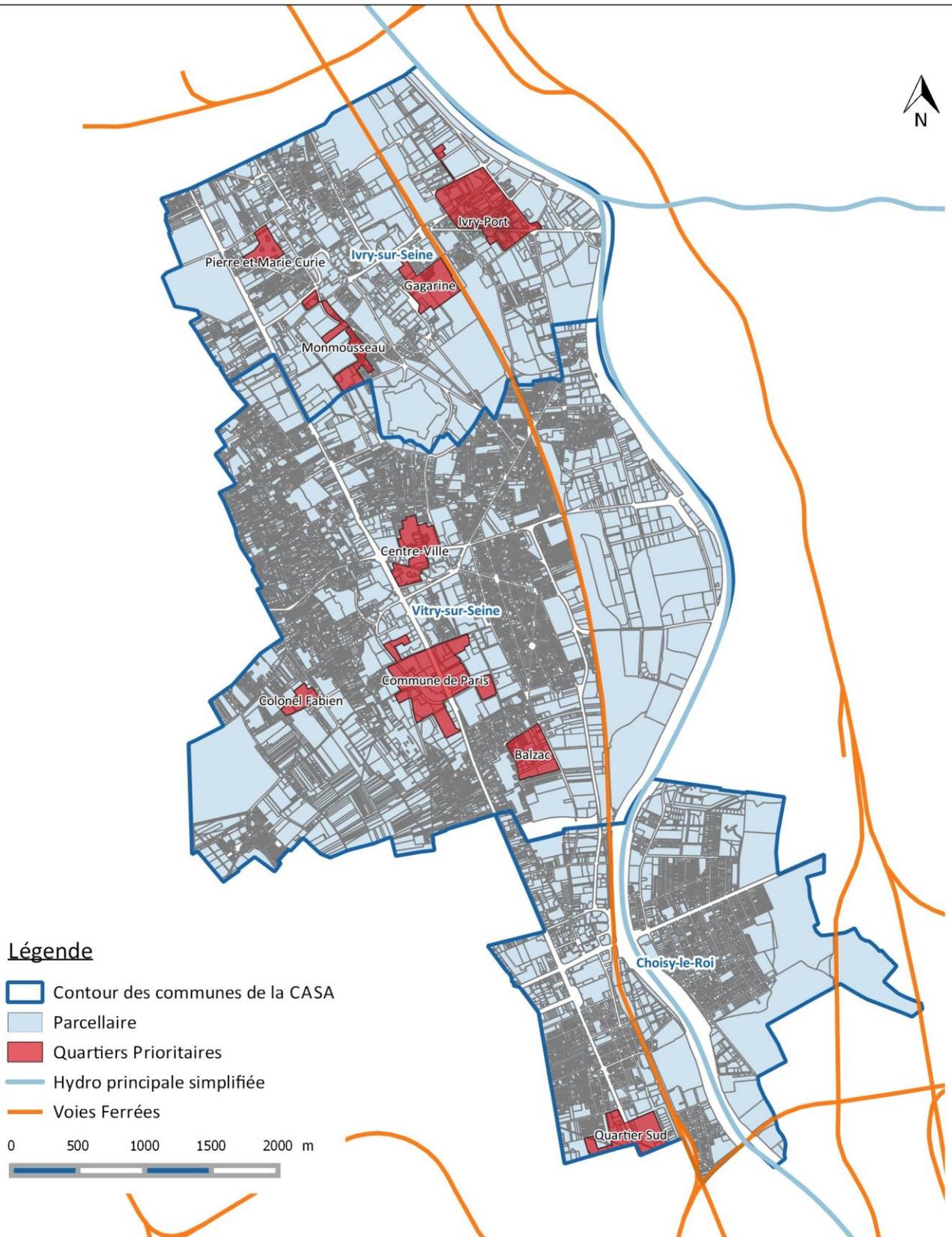
- Le quartier « **Centre-ville/Gabriel** » et « **Brossolette** » de Choisy-le-Roi ;
- Le quartier « **Péri Manouchian** » à Vitry-sur-Seine ;
- Les quartiers « **Vérolot – quartier parisien** » et « **Louis Bertrand, Sémard, Mirabeau** » à Ivry-sur-Seine.

Par ailleurs des « quartiers vécus » correspondent aux usages des habitants. Ils permettent aux acteurs locaux situés hors du périmètre réglementaire de bénéficier des crédits spécifiques si leurs actions concernent les habitants de ce même quartier.

Il est à souligner que les périmètres définis par la réforme de la géographie prioritaire n'intègrent pas l'ensemble des quartiers de la Communauté d'agglomération présentant des enjeux ou des signes de fragilisation sociale et économique. Si le Contrat de ville concentre bien les efforts sur les sites de la géographie prioritaire, ces autres quartiers à enjeux feront cependant l'objet d'une attention spécifique des partenaires afin de veiller à l'équilibre territorial et aux risques de « décrochage » de certains secteurs.

Avril 2015

Sources : BD PARCELLAIRE IGN - CGET - CASA # Direction du développement / Pôle observatoire et promotion FB/ 17-04-2015



Pierre et Marie Curie

Ivry-sur-Seine

| | |
|---|--|
| IRIS Insee | Pierre et Marie Curie |
| Nombre d'habitants | |
| Nombre de logements | |
| <i>Classes PLHI « habitants-habitat »</i> | A dominante HLM populaires |
| <i>Bailleurs présents sur le quartier</i> | OPH d'Ivry-sur-Seine (1 037 logements) |
| PRU 1 | Oui (opération isolée) |
| Candidature PRU 2 | Non |
| Indicateurs clés du CGET (4-5) | |



La cité Pierre et Marie Curie, dont le cinquantenaire a été fêté en 2013, est l'une des cités emblématiques de la ville. Elle constitue la plus grande cité de logement social de la ville (1037 logements appartenant à l'OPH d'Ivry-sur-Seine), les autres étant plus diffuses et comprenant entre 60 et 100 logements. Avec une superficie de 7,2 ha, elle constitue la plus vaste cité d'Ivry-sur-Seine.

1. Les principales problématiques urbaines et sociales

▪ Un quartier qui présente des difficultés socio-économiques importantes

Les caractéristiques socio-économiques de la population du quartier apparaissent comme fragiles à l'échelle de l'agglomération tout en affichant des dynamiques encourageantes.

Le niveau de revenu est particulièrement éloigné de la moyenne de la CASA. En 2011, il est de 13 532 euros contre 16 830 euros à l'échelle de l'agglomération. Il a cependant connu une évolution relativement importante entre 2001 et 2011 (+14,8 points).

En matière d'emploi et d'activité, le quartier se détache des autres quartiers prioritaires de la CASA et présente ainsi un taux de chômage inférieur à la moyenne de la CASA en 2010 (13,2%) contre 14,7% pour l'agglomération. De plus, ce taux a connu une diminution entre 1999 et 2010 plus forte que sur l'ensemble du territoire intercommunal (-4,1 points contre -3,8 points).

Enfin, la part des familles monoparentales dans le quartier Pierre et Marie Curie est largement supérieure à la moyenne intercommunale : 27,6% contre 20,5% pour la CASA. Cependant, l'IRIS connaît l'une des plus fortes diminutions, tandis que la moyenne du territoire de l'agglomération est plutôt à la hausse entre 1999 et 2010 : -4,7 points contre +2,7 points en moyenne.

- **Un quartier enclavé et peu attractif**

Le quartier apparaît comme relativement isolé du reste de la ville. Le manque de voies piétonnes donnant accès à la cité Pierre et Marie Curie (côté rue Jean-Galleu) renforce l'enclavement du site. Par ailleurs, le quartier se caractérise par un déficit de commerces de proximité et une offre de services publics limitée. La cité Pierre et Marie Curie présente quant à elle un problème de sur-occupation important : maintien au domicile des parents ou encore hébergement de tiers. Les acteurs locaux notent une faible mixité sociale au sein du quartier, liée aux niveaux de loyers parmi les plus bas de la ville.

L'image du quartier décroît depuis plusieurs années, se traduisant par un évitement important à la fois du parc social et de l'école Makarenko. Toutefois, les acteurs locaux notent un certain attachement des parents à l'école et identifient davantage un évitement des enseignants dont les effectifs apparaissent peu stables d'une année à l'autre.

- **Des conflits d'usages des espaces publics**

La cité Pierre et Marie Curie est dotée de nombreux espaces verts. Le cadre de vie du site constitue un atout majeur. Toutefois, des conflits d'usages quant au partage des espaces communs sont notés. Globalement, les espaces publics au sein du quartier apparaissent faiblement appropriés par les habitants, hormis par des groupes de jeunes / jeunes adultes. Par ailleurs, des dégradations et incivilités sont constatées.

En revanche, la mise en place de places de stationnement payantes depuis 2012 a permis de résoudre les problématiques de stationnement sauvage au sein du quartier.

- **Un climat social tendu malgré un sentiment d'attachement au quartier**

Des tensions et conflits de voisinage participent à la dégradation des relations entre les habitants. Les violences intrafamiliales constituent la plupart des délits commis sur le quartier ainsi que les conflits de voisinage au sein de l'espace public.

Le quartier se caractérise par un manque de lieux et d'évènements de convivialité (notamment intergénérationnels) et l'absence de « vie de quartier ». La réduction des espaces de vie commune (fermeture des commerces, de la bibliothèque de quartier) a renforcé cette dynamique.

Des regroupements de jeunes le soir dans les espaces publics sont constatés et nuisent à la tranquillité publique. Les acteurs locaux reconnaissent un déficit d'offre d'accompagnement pour ces jeunes âgés de 14 ans pour la plupart, dont certains apparaissent en situation de décrochage scolaire.

Globalement, un attachement au quartier est mêlé à un sentiment d'insécurité lié aux incivilités, agressions et à l'existence d'un trafic de stupéfiants structuré depuis plusieurs années.

- **Des difficultés en matière d'accès aux droits et à la santé**

Du fait de sa proximité avec le 13^{ème} arrondissement de Paris, le quartier compte une population d'origine asiatique nombreuse, en particulier vers le secteur de la ZAC du Plateau, qui rencontre des difficultés liées à la maîtrise de la langue. Les difficultés linguistiques de ces populations ont des répercussions sur le suivi de la scolarité des enfants et l'accès à l'emploi des adultes. Les populations précaires, en particulier d'origine étrangère, sont limitées dans leur accès aux droits.

De plus, les acteurs de la santé notent un recours à la prévention plus faible comparativement aux autres quartiers de la ville. Toutefois, situé à proximité, le Centre Municipal de Santé héberge l'antenne d'accueil et d'écoute du quartier animée par une psychologue de la ville. En plus de la prévention de la souffrance psychique, cette structure accompagne les habitants dans leurs démarches d'accès aux droits et aux soins.

2. Les points d'appui pour le quartier

▪ Un quartier pourvu de nombreux équipements et lieux culturels

Bien doté, le quartier compte :

- Un ancien centre socio-culturel transformé en Maison de quartier fin 2014 (agrée « Centre social »). Situé au sein de la cité Pierre et Marie Curie, cet équipement à rayonnement communal permet d'ouvrir le quartier sur l'extérieur ;
- 2 groupes scolaires : le groupe scolaire Anton Makarenko (au cœur de la cité Pierre et Marie Curie) et le groupe scolaire Maurice Thorez ;
- Il bénéficie de la proximité de lieux culturels qui proposent régulièrement des animations aux habitants: Espace Léo Ferré, La Fabrique, l'atelier 305 et le collectif y'a+K en résidence sur la ZAC du Plateau.

Il compte divers acteurs associatifs, en particulier dans le champ de l'éducation : l'association Alizep (ateliers apprentissage langue française et savoirs de base en direction des migrants), l'association Kinkhilia.

En outre, comme pour tous les quartiers de la ville, les écoles bénéficient des actions du Centre Municipal de Santé en matière de prévention bucco-dentaire. En termes d'éducation à la vie affective et sexuelle (prévention des IST, contraception, relation fille-garçon) des actions sont menées au sein des classes de 3^e.

▪ Un dialogue renforcé entre l'institution scolaire et les parents

Le travail de concertation mené récemment dans le cadre de l'extension de l'école Makarenko a permis de renouer le dialogue avec les parents et de façon plus générale avec les habitants du quartier et ainsi rétablir un climat plus apaisé.

De plus, une démarche communautaire sur les thèmes de la parentalité et de la santé, menée avec l'appui de la maison de quartier, des parents d'élèves et de l'antenne d'accueil et d'écoute, est en cours de démarrage.

▪ Des actions de médiation

Un dispositif de médiation visant à apaiser les conflits de voisinage a été mis en place au sein de la cité Pierre et Marie Curie depuis janvier 2011 par la Ville.

A l'initiative de l'OPH d'Ivry-sur-Seine et en partenariat avec la Ville, une Charte de bon voisinage est en cours d'élaboration.

De plus, afin d'encourager l'appropriation des espaces publics par les habitants, la Maison de quartier organise ponctuellement des événements sur les secteurs occupés par les dealers. Par ailleurs, le Club de prévention Espoir intervient sur le quartier.

▪ Une mobilisation citoyenne récente

Une mobilisation citoyenne s'est créée à l'occasion du cinquantenaire de la cité : création d'un collectif d'habitants constitué à l'occasion du cinquantenaire. De nombreuses animations et constructions collectives d'événements ont été organisées autour des 50 ans : réalisation d'une maquette de la cité PMC avec les habitants, cinéma en plein air, témoignage d'habitants, stands de nourriture préparée par les habitants, inauguration de la maison de quartier, en lien avec la fête de quartier le 12 octobre 2014 et un repas préparé avec les habitants, regroupant 300 personnes.

En parallèle, un lieu de concertation éphémère visant à construire le projet social de la future Maison de quartier a vu le jour : le « Café de la Maison de quartier » (ouverture une fois par semaine d'octobre 2012 à mai 2013).

Enfin, impulsé par des habitants de la rue Roger Buessard, en bordure de la cité, le collectif Buess'art, mène des actions visant à développer le lien social sur le quartier.

- **Les perspectives d'évolution liées à des projets futurs**

A proximité de la cité Pierre et Marie Curie, la ZAC du Plateau vise notamment à transformer cette partie de la ville en un pôle de centralité concentrant logements, commerces et espaces publics : réalisation d'une nouvelle place, construction de près de 1000 logements et 4500m² de commerces (cafés-restaurants, boulangerie, supérette...). L'un des objectifs est de relier la cité Pierre et Marie Curie aux nouvelles constructions de la ZAC du Plateau, notamment en développant les liaisons piétonnes et espaces publics.

3. Enjeux spécifiques identifiés lors de l'atelier territorial

A la suite de l'atelier territorial, 4 enjeux thématiques prioritaires ont été identifiés sur le quartier :

En termes de **prévention de la délinquance**, la création d'une offre d'accompagnement ciblée en direction des publics identifiés comme problématiques, notamment les pré-adolescents pourrait être envisagée.

En matière **d'aménagement**, l'enjeu de réussir à former des liens physiques plus concrets entre le quartier PMC et la ZAC du Plateau situé le long de la RD5. Une étude urbaine conduite par la ville d'Ivry en 2012 a notamment identifié un ensemble d'actions à mettre en place pour désenclaver le quartier. Il s'agit de parvenir à mettre en place de nouvelles liaisons urbaines, dont la réalisation effective passe par une phase d'acquisition foncière. Le Contrat de ville devrait pouvoir appuyer la ville dans ce sens.

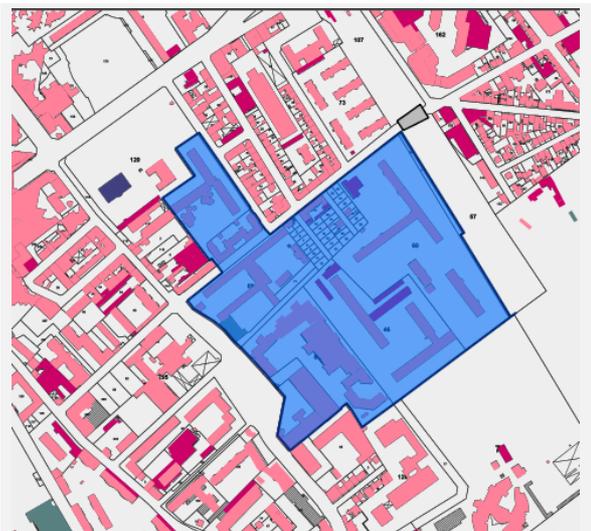
Sur le plan à la fois de **la tranquillité publique et du lien social**, l'enjeu est de poursuivre la dynamique engagée de réappropriation des espaces publics par les habitants.

Enfin, en matière **d'accès aux droits et à la santé**, l'enjeu est de poursuivre la dynamique d'accompagnement des populations les plus précaires, notamment d'origine étrangère.

Gagarine

Ivry-sur-Seine

| | |
|---|---|
| IRIS Insee | Gagarine |
| Nombre d'habitants | |
| Nombre de logements | |
| <i>Classes PLHI « habitants-habitat »</i> | A dominante HLM très précarisés |
| <i>Bailleurs présents sur le quartier</i> | OPH d'Ivry-sur-Seine (621 logements) Domaxis |
| PRU 1 | Non |
| Candidature PRU 2 | Oui |
| Indicateurs clés du CGET (4-5) | |



Le quartier Gagarine se situe à proximité du centre-ville et s'inscrit dans une zone d'habitat mixte. Il comprend la cité Gagarine édifée entre 1958 et 1960 qui comprend 352 logements, la cité « Extension Truillot » datant de 1963 qui compte 269 logements et une copropriété de près de 400 logements.

1. Les principales problématiques urbaines et sociales

▪ Des indicateurs socio-économiques préoccupants

Les caractéristiques socio-économiques de la population du quartier apparaissent comme fragiles à l'échelle de l'agglomération. Cependant, l'IRIS concerné (« Gagarine ») connaît des dynamiques relativement positives entre 1999 et 2010.

Le niveau de revenu du quartier est particulièrement éloigné de la moyenne de la CASA. En 2011, le revenu médian annuel par unité de consommation de l'IRIS est de 13 532 euros sur le quartier contre 16 830 euros à l'échelle de l'agglomération. Cependant, il a connu une évolution relativement importante entre 2001 et 2011 (+17,8 points).

En matière d'emploi et d'activité, le quartier présente un taux de chômage (2010) supérieur à la moyenne de la CASA : 16,7% contre 14,7% pour l'agglomération. Cependant, ce taux a connu une diminution plus forte que sur l'ensemble du territoire intercommunal entre 1999 et 2010 (-5,2 points contre -3,8 points).

Enfin, le quartier présente une part de familles monoparentales inférieure à la moyenne de la CASA : 16,3% contre 20,5%. Contrairement à la moyenne du territoire intercommunal, cette part a reculé entre 1999 et 2010 (-2,9 points).

- **Un quartier replié sur lui-même et peu attractif**

Malgré sa localisation stratégique à proximité du centre-ville (nombreux services et équipements), le quartier apparaît replié sur lui-même et manque de liens avec son environnement immédiat. La configuration physique du site, composé de barres d'habitat social, génère un repli du quartier par rapport au reste de la ville. De plus, le bâti de la cité Gagarine est ancien et dégradé. Malgré une réhabilitation en 1995, le site présente encore de nombreux dysfonctionnements : cages d'escaliers trop peu nombreuses, longues coursives intérieures formant des rues difficiles à gérer, problèmes de stationnement... La cité Gagarine pâtit d'une image négative à l'échelle de la ville et fait l'objet d'une problématique d'évitement depuis plusieurs années. En difficulté, la copropriété contribue également à ternir l'image du quartier.

Au-delà du bâti, l'environnement physique autour de la cité génère un effet d'enclavement : voies de chemin de fer, terrain de l'AP-HP occupé par un campement Rom, copropriété Raspail.

Le retrait de certains services publics du quartier (antenne jeunesse, bibliothèque et, depuis septembre 2014, « animations de quartier » (accueil libre pour les enfants)) a accru le sentiment d'éloignement des services publics ressenti par les habitants. Malgré un sentiment d'appartenance fort au quartier, les habitants expriment également un sentiment d'abandon et de lassitude (renforcé par la longueur des étapes d'intégration du projet dans le cadre du plan national de renouvellement urbain).

Enfin, le quartier est marqué par une problématique de trafic de stupéfiants ancrée depuis plusieurs années et qui contribue à ternir son image.

- **L'absence de « lieu ressource » propice au développement de la vie associative et du lien social**

Le quartier se caractérise par un déficit de locaux associatifs. Il compte quelques salles en pied d'immeuble (dont la salle Gagarine) mais qui ne constituent pas des locaux associatifs à part entière et sont inadaptées pour accueillir du public.

Ce manque affecte la cohésion interne du quartier qui semble fragilisée. Les relations de voisinage sont peu développées. De plus, des tensions entre habitants de la cité Gagarine-Truillot et de la copropriété Raspail sont constatées. Toutefois, des actions de médiation ont été entreprises : une équipe de médiateurs sociaux intervient sur l'ensemble du centre-ville, dont la cité Gagarine.

- **Un sous-dimensionnement des actions en direction du public jeune**

Les acteurs locaux notent une surreprésentation des pré-adolescents sur le quartier (en particulier les 6-11 ans) et dans le même temps, un sous-dimensionnement des activités qui leur sont proposées. Le manque d'actions socio-éducatives se traduit par des phénomènes d'inoccupation des jeunes enfants livrés à eux-mêmes dans la rue, en pied d'immeuble les mercredis après-midi. Faute d'un lieu dédié à la jeunesse sur le quartier, une partie d'entre eux fréquente l'antenne jeunesse d'Ivry-Port et la Maison de quartier du Plateau Monmousseau.

- **Des jeunes éloignés de l'offre éducative et des institutions**

Ces situations d'inoccupation des jeunes génèrent des regroupements en pieds d'immeubles et des incivilités dans les espaces publics qui perturbent la vie du quartier et nuisent à la tranquillité publique. La cité connaît en effet une occupation quotidienne des espaces publics par des jeunes déscolarisés, parfois des cas de violences envers les personnes sur la voie publique, des jeunes en échec scolaire et en grande difficulté face à l'école, des parents en forte difficulté éducative.

Le Club de prévention Espoir note une difficulté à mobiliser les adolescents à partir de 15 ans. De plus, présentant d'importantes difficultés socio-professionnelles, les jeunes du quartier constituent un public particulièrement difficile à capter : ils expriment peu de demandes et sont difficilement mobilisables. Les acteurs locaux notent une difficulté en matière d'insertion socio-professionnelle des jeunes plus marquée sur le quartier.

2. Les points d'appui pour le quartier

▪ Une localisation et un environnement favorables

Le quartier bénéficie d'une localisation favorable : proximité avec la ligne C du RER (station Ivry-sur-Seine) avec la création d'un nouvel accès rue Saint-Just au contact du quartier, et la ligne 7 du métro (station Mairie d'Ivry).

Du fait de sa localisation en centre-ville, le quartier compte des équipements culturels variés (cinéma, conservatoire...) et bénéficie d'une proximité des commerces (boulangerie, pharmacie, épicerie, supermarché...) et services publics comme le centre municipal de santé ou l'Espace de médiation et d'accès aux droits. Il est à noter que cet espace héberge l'antenne d'accueil et d'écoute du quartier Gagarine, animée par une psychologue de la ville. Celle-ci porte également l'antenne d'accueil et d'écoute « jeunes » qui rayonne sur l'ensemble des quartiers de la ville.

▪ Un quartier dynamique, présentant un potentiel d'animation important

L'environnement physique de la cité est propice au développement d'actions socio-culturelles et de convivialité : l'espace Pioline (place située devant la cité Gagarine-Truillot) accueille ainsi des concerts et animations.

En termes de dynamique associative, deux associations sont implantées sur le quartier et mènent des actions en direction des habitants : la Confédération nationale des locataires et surtout Cape sur Ivry. D'autres associations, en particulier dans le champ culturel, interviennent ponctuellement sur site (Les Bergers, la Compagnie de théâtre Kokoya...). Des chantiers éducatifs ont été organisés par le Club de prévention Espoir en partenariat avec les associations de quartier ou les services municipaux (service tranquillité publique et vie des quartiers).

Une Maison de quartier est en cours de création au sein de la cité Gagarine (ouverture prévue en septembre 2015) et constituera un équipement de quartier à vocation sociale globale ainsi qu'un lieu d'animation de la vie sociale. Dans le cadre de la préfiguration, elle catalyse déjà les quelques énergies locales en présence.

Enfin, la vie locale est sous-tendue par des solidarités informelles entre habitants aboutissant parfois à la création d'associations comme « Voisines sans frontières » qui vise à favoriser les échanges et rencontres entre habitants au travers d'actions socio-culturelles.

Par ailleurs, depuis 2012, un café santé rassemble habitants et professionnels du centre municipal de santé pour évoquer divers sujets depuis la prévention jusqu'aux soins. Véritable démarche communautaire en santé, l'ordre du jour de ce rendez-vous mensuel est défini d'une fois sur l'autre par l'ensemble des participants. Il renforce tant les liens entre habitants eux-mêmes qu'entre habitants et professionnels de la ville et constitue un véritable levier d'accès à la santé en travaillant sur les représentations.

▪ Des projets urbains d'envergure

Le programme prévisionnel de la future ZAC Gagarine – Truillot prévoit la réhabilitation et la construction de nouveaux logements sociaux, de bureaux (entre 50 000 et 60 000 m² de bureaux et locaux d'activités pour artisans, TPME et TPMI), de commerces (environ 3000 m²) et d'équipements publics (groupe scolaire, crèche, équipement sportif, maison de quartier...). Le projet urbain prévoit également la démolition du bâtiment de l'allée Gagarine (376 logements) et la reconstruction de 1 400 habitations à l'horizon 2023. Une vacance technique a été mise en place et 50 logements sont actuellement vacants dont un certain nombre dus au relogement par l'OPH. Cette opération vise à désenclaver le site et mettre en mouvement la mixité sociale dans le quartier (relogement d'une partie des ménages dans le quartier et accueil de nouveaux arrivants). Le projet prévoit l'installation de bureaux et d'activités, cela afin de diversifier et générer de nouvelles activités sur le quartier. En revanche, le projet de réhabilitation de la cité Extension Truillot est suspendu, faute de financements à ce jour.

Dans le cadre de cette opération urbaine, un travail sur la mémoire collective du quartier devrait permettre de mobiliser les habitants autour du projet tout en valorisant l'histoire et les habitants du quartier. Le travail a déjà été entamé, à travers notamment la réalisation de portraits d'habitants en 2011.

Un projet de mise en place d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Copropriété Dégradée (OPAH-CD) sur la copropriété Raspail est en cours avec la réalisation d'une étude pré-opérationnelle sur 2015 (action inscrite au PLH de la Ville).

Enfin, la construction d'un Centre Dramatique National (prévue dans le périmètre « élargi » du projet) permettra d'ouvrir le quartier sur l'extérieur.

3. Enjeux spécifiques identifiés lors de l'atelier territorial

A la suite de l'atelier territorial, 4 enjeux thématiques prioritaires ont été identifiés sur le quartier :

En matière de **lien social**, la composition sociale du quartier est amenée à évoluer dans les années à venir dans le cadre de la ZAC Gagarine – Truillot, ce qui pose d'importants enjeux en termes de cohabitations de populations dont les caractéristiques socio-économiques diffèrent.

En matière de **d'accès aux droits**, l'enjeu est de renforcer la dynamique d'accompagnement des populations les plus précaires, notamment d'origine étrangère (maîtrise de la langue).

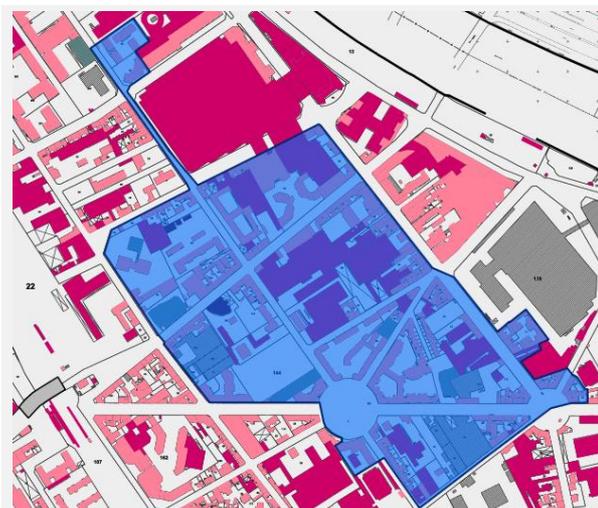
En matière de **d'éducation**, une question fondamentale se pose pour maintenir les jeunes en décrochage scolaire dans un processus d'insertion et de reprise de confiance mais également accompagner les parents dans leur rôle éducatif. De plus, le contrat de ville doit être conçu comme une opportunité pour réfléchir aux formes de réponses adaptées qui pourraient être proposées aux jeunes en termes d'activités et de lieu de sociabilité dédiés.

En matière de **d'accompagnement du projet de renouvellement urbain**, il s'agit de parvenir à trouver un équilibre financier global à l'échelle de l'ensemble des composantes de l'opération. Le Contrat de ville pourrait permettre de réfléchir aux modalités de l'accompagnement de la démarche de relogement qui a d'ores et déjà débuté. Il pourrait aussi être l'occasion de dégager les moyens de la mise en place d'actions en vue de maintenir une qualité de vie correcte aux habitants restant dans le quartier durant cette phase transitoire avant démolition (démarche culturelle, sociale et artistique par exemple).

Ivry Port

Ivry-sur-Seine

| | |
|---|--|
| IRIS Insee | Ivry Port Nord Ivry Port Centre |
| Nombre d'habitants | |
| Nombre de logements | |
| <i>Classes PLHI « habitants-habitat »</i> | Secteur d'habitat privé très précarisé |
| <i>Bailleurs présents sur le quartier</i> | OPH d'Ivry-sur-Seine (490 logements) Immobilière 3F (4 logements) |
| PRU 1 | Non |
| Candidature PRU 2 | Non |
| Indicateurs clés du CGET (4-5) | |



Le quartier est intégré au sein d'un tissu commercial peu qualitatif et d'une zone d'habitat mixte présentant des secteurs privés anciens très précarisés. Il se compose des cités de l'Insurrection, Fauconnières, Chevaleret et de l'Orme au chat.

1. Les principales problématiques urbaines et sociales

▪ Un quartier en voie de paupérisation

Le périmètre du quartier Ivry Port couvre partiellement deux IRIS : « Ivry Port Nord » et « Ivry Port Centre ». L'analyse statistique a donc porté sur ces deux IRIS.

Les caractéristiques socio-économiques de la population du quartier entre 1999 et 2010 apparaissent particulièrement fragiles à l'échelle de l'agglomération.

Le niveau de revenu du quartier se situe bien en-dessous de la moyenne de la CASA. Il varie entre 10 074 euros (IRIS « Ivry Port Nord ») et 13 178 euros (« Ivry Port Centre ») selon les IRIS. Il a connu une évolution contrastée selon les IRIS, reculant sur la partie Nord (-15,3 points) et augmentant fortement sur l'IRIS « Ivry Port Centre » (+39,9 points).

En matière d'emploi et d'activité, tandis que l'IRIS « Ivry Port Nord » présente un taux de chômage légèrement inférieur à la moyenne de l'agglomération (13,9% contre 14,7% pour l'agglomération), l'IRIS « Ivry Port Centre » présente quant à lui un taux particulièrement élevé (19,7%).

Enfin, la part des familles monoparentales est particulièrement élevée sur l'IRIS « Ivry Port Nord » (21,8% contre 20,5% pour la moyenne de l'agglomération). De plus, cette part a fortement progressé entre 1999 et 2010 (+6,4 points).

- **Une situation de relatif isolement**

La voie de chemin de fer constitue une coupure urbaine importante qui isole les habitants du quartier du reste de la ville, notamment de ses services et atouts naturels comme le Parc des Cormailles.

De plus, le centre commercial Quais d'Ivry semble « tourner le dos » au reste du quartier, en particulier la partie sud, créant un « vide » commercial au sein des autres sous-secteurs du site.

Des problèmes de sécurité et de trafic de drogue sont notés par les acteurs locaux.

- **Un quartier accueillant une population hétérogène, marqué par des inégalités sociales fortes**

De par sa proximité avec Paris et ses niveaux de loyer plus faibles (que les niveaux de loyer parisiens), le Nord du quartier attire des ménages aisés : les deux IRIS qui intègrent une partie du quartier prioritaire présentent une part des cadres et professions intellectuelles élevée en 2010 (19% pour l'IRIS « Ivry Port Nord » et 16,7% pour l'IRIS « Ivry Port Centre »). De plus, entre 2001 et 2011, cette part a augmenté pour les deux IRIS concernés (+8 points environ).

Dans le même temps, le quartier accueille des populations particulièrement précaires parmi lesquelles de nombreux migrants et sans-papier (près de 30% d'étrangers sur les deux IRIS). Ainsi, une part importante de la population est d'origine étrangère et vit dans des conditions souvent difficiles (insalubrité des logements...). En effet, le parc privé, est dégradé voire insalubre et fait office de parc social de fait, avec de phénomènes de marchands de sommeil... Cependant, le quartier a fait l'objet d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et bénéficie du travail partenarial des services de la ville pour la lutte contre le saturnisme infantile.

Globalement, les acteurs locaux notent un creusement des inégalités, en particulier sur la partie Nord du quartier. Les inégalités sociales et territoriales apparaissent de plus en plus fortes entre le patrimoine ancien et les programmes neufs. De plus, tandis qu'une certaine mixité sociale se met en place sur la partie Nord du quartier, la cohabitation entre populations semble plus délicate sur la partie Sud et se traduit notamment par une forte problématique d'évitement sur l'école de l'Orme au chat, plus prononcée que sur l'école Makarenko selon les acteurs locaux.

- **Des sous-secteurs dont l'attractivité décroît**

Le quartier prioritaire d'Ivry Port est intégré au sein d'un vaste périmètre en mutation dans le cadre des différents projets urbains récemment achevés ou en cours (ZAC Molière, Ivry Confluences). Les nouvelles constructions réalisées dans le cadre de la ZAC Molière créent un effet de contraste au détriment des anciennes cités du quartier (Cité de l'Insurrection et cité Fauconnières) qui souffrent d'un déficit d'image et font l'objet d'évitement. Ainsi, les acteurs locaux notent une dégradation de la cité des Fauconnières qui apparaît comme un espace enclavé peu attractif.

Par ailleurs, le tissu commercial peu qualitatif des sous-secteurs autour du centre commercial (locaux vacants...) renforce leur manque d'attractivité.

- **Une dynamique associative à consolider**

Le quartier compte une Maison de la citoyenneté. Ne disposant pas d'une équipe dédiée pilotant un projet d'équipement, elle constitue avant tout un lieu d'accueil des associations ivryennes et des services municipaux : Espace Public Internet, antenne jeunesse, antenne d'accueil et d'écoute du quartier animée par une psychologue de la ville.

Par ailleurs, le quartier manque d'associations qui interviennent spécifiquement sur site, à l'exception des Bergers. Plusieurs autres associations sont implantées localement mais elles n'ont pas vocation à développer des actions destinées spécifiquement aux habitants du quartier.

- **Des jeunes éloignés de l'offre éducative et des institutions**

A l'image des autres quartiers prioritaires de la ville, Ivry Port est marqué par une occupation quotidienne des espaces publics par des jeunes déscolarisés, des jeunes en échec scolaire et en difficulté face à l'école. Dans le même temps, les parents apparaissent en grandes difficultés éducatives. Le Club de prévention Espoir intervient sur le quartier.

2. Les points d'appui pour le quartier

- **Des équipements diversifiés et de nombreux commerces**

Adossé à un projet urbain d'envergure (Ivry Confluences), le quartier apparaît relativement bien doté. En termes de tissu commercial, il bénéficie de la proximité du centre commercial Quais d'Ivry.

En termes d'équipements publics, le quartier possède des équipements sportifs (complexe sportif Lénine, Gymnase et Plateau Jean-Jacques Rousseau...).

Le quartier compte cinq écoles et un collège. A partir de la rentrée 2015, un nouveau groupe scolaire et un nouveau collège compléteront l'offre d'équipements scolaires du quartier.

- **Un potentiel d'animation de la vie locale**

Plusieurs associations sont implantées sur le quartier (La Croix-rouge, Les Bergers en scène, CRIC...). Toutefois, leur visibilité gagnerait à être renforcée d'autant plus qu'Ivry Port ne présente pas de lieu ressource telle qu'une Maison de quartier où les habitants peuvent disposer d'informations sur les acteurs associatifs locaux. Afin de pallier ce manque, un projet de Maison de quartier est à l'étude depuis peu.

- **De nombreuses initiatives dans le champ de la santé**

Le quartier fait l'objet de nombreuses initiatives favorables à l'accès aux droits et aux soins : vaccinations assurées par l'Agence régionale de santé et permanence infirmière du Centre Municipal de Santé au sein du foyer de travailleurs migrants Jean-Jacques Rousseau.

- **Un fort potentiel de développement à partir des projets urbains**

La ZAC Port a permis l'implantation de nombreuses entreprises, participant au développement économique du territoire.

Le projet Ivry Confluences (en partie sur le quartier prioritaire) constitue l'un des plus importants chantiers d'Ile-de-France et prévoit à terme d'importantes transformations urbaines sur le quartier : construction de logements, implantation d'un parc, création de nouvelles voiries et amélioration des transports en commun (le T-Zen, réseau de bus à haut niveau de service en site propre, et le prolongement de la ligne 10 du métro sont prévus). L'opération intègre aussi un remodelage des services publics et des équipements. Le chantier devrait durer jusqu'en 2025.

Enfin, de nombreux espaces publics (squares...) seront créés et contribueront au développement de lieux de rencontres et à l'animation du quartier.

3. Enjeux spécifiques identifiés lors de l'atelier territorial

A la suite de l'atelier territorial, 4 enjeux thématiques prioritaires ont été identifiés sur le quartier :

En matière de **cohésion sociale**, une question se pose quant aux moyens de favoriser la cohabitation résidentielle de publics aux profils socio-culturels divers et faire émerger une cohésion interne sur un quartier en transition dont les mutations urbaines et sociales vont encore se poursuivre dans les 10 – 15 années à venir.

En matière **d'éducation** une question fondamentale se pose pour mobiliser les jeunes en décrochage scolaire et les remettre dans un parcours d'insertion.

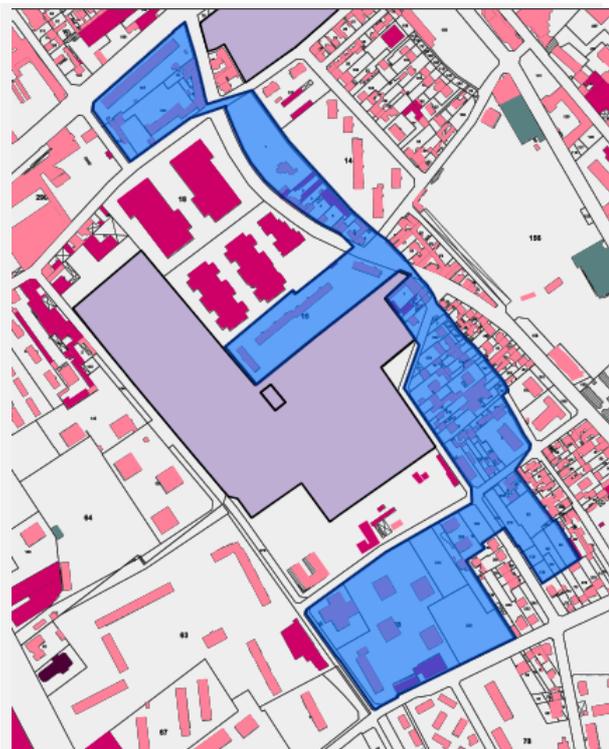
En termes **d'animation et de participation**, l'enjeu est de renforcer la dynamique associative, ainsi que de faire émerger et encourager la participation habitante.

Enfin, en matière **d'habitat**, il s'agit de poursuivre et d'amplifier les actions menées par la Ville depuis plusieurs années, dans le champ de la lutte contre l'habitat indigne. Une OPAH-RU a été initiée il y a plusieurs années sur ce quartier avant d'être remplacée par un PIG en 2012 et inscrit au PLH de la Ville.

Monmousseau

Ivry-sur-Seine

| | |
|---|---|
| IRIS Insee | Plateau Nord Plateau Sud Fort |
| Nombre d'habitants | |
| Nombre de logements | |
| <i>Classes PLHI « habitants-habitat »</i> | A dominante HLM populaires / Habitat mixte avec secteurs privés anciens |
| <i>Bailleurs présents sur le quartier</i> | OPH d'Ivry-sur-Seine (398 logements) IDF Habitat |
| PRU 1 | Non |
| Candidature PRU 2 | Non |
| Indicateurs clés du CGET (4-5) | |



Le quartier est situé entre la mairie et le Fort d'Ivry. A dominante HLM populaires / Habitat mixte avec secteurs privés anciens, le quartier compte également un foyer de travailleurs migrants et un centre d'hébergement et de réinsertion sociale.

1. Les principales problématiques urbaines et sociales

- **Un quartier aux caractéristiques socio-économiques globalement plus favorables que les autres quartiers prioritaires de l'agglomération mais qui se paupérise**

Le périmètre du quartier Monmousseau couvre partiellement trois IRIS : « Plateau Nord », « Plateau Sud » et « Fort ». L'analyse statistique a donc porté sur ces trois IRIS.

Les caractéristiques socio-économiques de la population des IRIS du quartier apparaissent comme un peu moins fragiles que les autres quartiers prioritaires de l'agglomération.

Le niveau de revenu du quartier se situe aux alentours de la moyenne de l'agglomération. Il varie entre 15 694 euros et 17 498 euros selon les IRIS³. Il a connu une évolution relativement importante entre 2001 et 2011 sur la totalité des trois IRIS. Tandis que le niveau de revenu de l'IRIS « Plateau Sud » a connu une hausse de 11,6 points, il a augmenté de près de 20 points sur les IRIS « Plateau Nord » et « Fort ».

En matière d'emploi et d'activité, le quartier se détache des autres quartiers prioritaires de la Communauté d'agglomération Seine-Amont (CASA) et présente ainsi un taux de chômage inférieur à la moyenne de l'agglomération en 2010 (taux compris entre 11% et 13% selon les IRIS⁴ contre 14,7% pour l'agglomération). De plus, on constate une légère diminution du chômage sur les 3 IRIS.

³ IRIS « Plateau Sud » : 17 498 euros ; IRIS « Fort » : 16 436 euros ; IRIS « Plateau Nord » : 15 694 euros.

⁴ IRIS « Plateau Sud » : 11,5% ; IRIS « Fort » : 11,1% ; IRIS « Plateau Nord » : 13%.

La part des familles monoparentales dans le quartier est inférieure ou égale à la moyenne intercommunale (entre 16% et 20% selon les IRIS⁵). Elle diminue sur les IRIS « Plateau Sud » et « Plateau Nord » mais augmente dans des proportions similaires au territoire intercommunal pour l'IRIS « Fort » (+2 points).

▪ **Une image ternie du quartier et un sentiment diffus d'insécurité**

Le quartier est marqué par l'existence d'un bâti ancien (datant des années 1960) : malgré les réhabilitations déjà effectuées, des problèmes d'humidité et d'isolation phonique persistent.

Le quartier compte peu de commerces de proximité. Par ailleurs, l'absence de résidentialisation et le manque d'entretien des espaces extérieurs contribuent à ternir l'image du quartier et concourent aux dysfonctionnements identifiés sur le quartier (voitures épaves...).

Des phénomènes d'occupation de l'espace public (pieds d'immeuble, commerces...) par des groupes sont constatés et ont un impact négatif sur l'ambiance du quartier. Ces appropriations débouchent parfois sur des incivilités et des dégradations. Les acteurs locaux notent un manque de cohésion sociale au sein du quartier.

▪ **De lourdes difficultés d'insertion socioprofessionnelle pour les jeunes**

Les jeunes présentent des difficultés d'apprentissage qui débouchent sur des parcours scolaires complexes et une mise à distance voire un rejet de l'institution (notamment scolaire). A l'image des autres quartiers prioritaires de la ville comme Pierre et Marie Curie et Gagarine, la déscolarisation des jeunes, les sorties du système scolaire sans qualification et la méconnaissance des parcours de formation sont des problématiques persistantes sur le quartier. Ces derniers expriment des besoins en termes de lieux d'accueil, de soutien dans leur scolarité et leurs démarches d'insertion.

Une forte demande d'activités est également exprimée par les filles (danse, sport...) bien qu'elles participent aux actions ponctuelles de la Maison Monmousseau.

Enfin, les acteurs locaux notent également la présence sur le quartier de jeunes déscolarisés, originaires de l'Europe de l'Est.

A noter, le Club de prévention Espoir intervient sur le quartier.

▪ **Des populations étrangères présentant des difficultés dans la maîtrise de la langue**

Le quartier se caractérise par la présence d'une population d'origine asiatique importante, qui rencontre des difficultés dans la maîtrise de la langue et se trouve limitée dans son accès aux droits et à la santé. Ces difficultés ont également des répercussions sur le suivi de la scolarité des enfants. Il est à noter que l'Agence Régionale de Santé assure des séances de vaccination au sein du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Emmaüs.

⁵ IRIS « Plateau Sud » : 16,2% ; IRIS « Fort » : 20,3% ; IRIS « Plateau Nord » : 20,7%.

2. Les points d'appui pour le quartier

▪ Des dispositifs nombreux dans le champ de l'éducation et la santé

Le quartier compte 3 groupes scolaires (Henri Barbusse, Paul Langevin, Jacques Solomon), 2 lycées (Fernand Léger et Romain Rolland) et 1 collège (Romain Rolland). Il bénéficie de la proximité de nombreux équipements sportifs (stade Edouard Clerville et stade des Lilas, complexe sportif Venise Gosnat, gymnase Auguste Delaune).

La mise en place du dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) au sein de l'école Barbusse (ainsi que trois autres établissements scolaires de la ville) constitue une réponse à la problématique d'intégration des populations étrangères du quartier. Ce dispositif vise à proposer une formation aux parents d'élèves immigrés ou étrangers hors union européenne afin de permettre l'acquisition de la maîtrise du français, la présentation de la République et de ses valeurs, une meilleure connaissance de l'institution scolaire ainsi que les modalités d'exercice de la parentalité.

Il est à noter également que les antennes d'accueil et d'écoute de la ville proposent, en partenariat avec la santé scolaire, une permanence d'écoute au sein des lycées Fernand Léger (réactivée en 2014) et Romain Rolland (à réactiver en 2015). Ce dispositif permet de prévenir la souffrance psychique et de développer les compétences psychosociales des jeunes, tout en facilitant leur accès à la santé.

▪ Une qualité d'animation certaine

Le quartier bénéficie d'une certaine qualité d'animation. Des actions de convivialité sont organisées ponctuellement (Fête des voisins...).

La Maison de quartier (qui jouxte la médiathèque du quartier) dispose d'une équipe dédiée qui structure la vie du quartier. Elle offre de multiples activités : café parents, centre de loisirs, écrivains publics bénévoles, aide aux devoirs (par l'association Excelsior), ateliers cuisine, sorties familiales, insertion des jeunes adultes, etc. Elle anime de façon participative la vie du quartier (repas de quartier, fêtes de quartier, cinéma plein air, etc.) et soutient les associations locales. Elle héberge également l'antenne d'accueil et d'écoute du quartier, animée par une psychologue de la ville. Cette dernière participe au café des parents qui vise à soutenir la parentalité et renforcer le lien social.

▪ Une dynamique habitante en renouvellement

Le Comité de quartier est actif. Un important travail de concertation avec les habitants, relatif à l'aménagement de la zone 30 rue Monmousseau, a notamment été mené en 2007. Toutefois, la continuité et la pérennisation de l'action du Comité de quartier se pose et constitue un enjeu. En recomposition, le Comité accueille depuis peu l'association Excelsior (composée de jeunes du quartier organisant des actions de soutien scolaire). La relance récente du Comité (début décembre 2014) devrait amorcer le renouvellement de la dynamique habitante sur le quartier.

3. Enjeux spécifiques identifiés lors de l'atelier territorial

A la suite de l'atelier territorial, 4 enjeux thématiques ont été identifiés sur le quartier :

L'accès à l'emploi et à la formation constitue un enjeu important sur le quartier.

En matière **d'intégration et de citoyenneté** l'enjeu est avant tout de renforcer l'accès aux droits et à la santé des publics d'origine étrangère. Il s'agit dans le même temps de pérenniser et de renforcer la dynamique habitante via le Comité de quartier, dans le cadre de projets locaux.

En matière **d'éducation**, l'enjeu est de répondre à la demande de soutien scolaire et d'activités exprimée par les jeunes sur le quartier, notamment les filles. Il s'agit également de réfléchir aux formes de réponses adaptées qui pourraient être proposées aux jeunes déscolarisés originaires d'Europe de l'Est.

Enfin, en matière **d'habitat**, il s'agit de poursuivre et d'amplifier les actions menées par la Ville depuis plusieurs années, dans le champ de la lutte contre l'habitat indigne.

Colonel Fabien

Vitry-sur-Seine

| | |
|---|--|
| IRIS Insee | Colonel Fabien |
| Nombre d'habitants | |
| Nombre de logements | |
| <i>Classes PLH « habitants-habitat »</i> | Secteurs d'habitat mixte avec secteurs privés anciens populaires |
| <i>Bailleurs présents sur le quartier</i> | SEMISE (433 logements) |
| PRU 1 | Non |
| Candidature PRU 2 | Non |
| Indicateurs clés du CGET (4-5) | |



L'IRIS du Colonel Fabien (1 201 habitants) est constitué d'un habitat mixte avec secteurs privés anciens populaires ainsi que d'une grande cité : la résidence du Colonel Fabien (433 logements), aujourd'hui seul secteur faisant partie de la nouvelle géographie prioritaire.

1. Les principales problématiques urbaines et sociales

- **Une population de plus en plus fragile, en particulier dans la résidence du Colonel Fabien**

En 2010, la population de l'IRIS du Colonel Fabien connaît des fragilités socio-économiques préoccupantes à l'échelle de l'agglomération. Ainsi, si le taux de chômage (14,4% en 2010) est au même niveau que celui de l'agglomération, il a augmenté dans l'IRIS entre 1999 et 2010 (+ 3,5 points) alors qu'il a diminué de 3,8 points à l'échelle de la CASA. Cette augmentation du chômage est donc tout particulièrement inquiétante dans cet IRIS.

La part des familles monoparentales (28,5%) dans le quartier est bien supérieure à celle observée à l'échelle de l'agglomération (20,5%) et elle a fortement augmenté dans l'IRIS entre 1999 et 2010 (+ 11,7 points). Cette augmentation témoigne d'une importante fragilisation de la population du quartier.

La part des familles monoparentales et le taux de chômage (comme l'ensemble des données analysées) ont été récoltées à l'IRIS ; périmètre plus large que le secteur prioritaire retenu ici (la résidence du Colonel Fabien). Il est donc important de préciser que si ces indicateurs sont alarmants à l'échelle de l'IRIS (qui comprend un tissu pavillonnaire plutôt aisé), ils le sont d'autant plus dans la résidence du Colonel Fabien.

- **Une Résidence du Colonel Fabien qui apparaît enclavée et peu animée**

La résidence du Colonel Fabien apparaît comme un espace tourné sur lui-même. En effet, de nombreux espaces clos entourent la résidence sur l'avenue du Colonel Fabien, la rue verte et l'allée du Clos Rémy, ce qui génère une coupure entre la zone pavillonnaire et la résidence.

Les différents usages (jeux, stationnements, flux piétons) et les limites de la résidence sont mal définis, induisant des conflits d'usages. Par ailleurs, le terrain de sport situé dans la résidence est vieillissant, dégradé et peu utilisé.

Enfin, la résidence du Colonel Fabien (et plus généralement le quartier) est mal desservie par les transports en commun. Ainsi, le temps de trajet pour relier Paris grâce au bus n°132 est particulièrement long, et le métro (ligne 7) est difficile d'accès à pied.

- **D'importantes problématiques en termes de sécurité et de tranquillité publique**

Les faits signalés au Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) dans le quartier ont augmenté. Ils concernent des destructions et dégradations volontaires (incendies de véhicules et containers) ainsi que des atteintes aux biens. Les actes de violence commis par quelques jeunes adolescents ont installé un fort sentiment d'insécurité dans le quartier. La résidence du Colonel Fabien souffre également de la présence de nombreux véhicules épaves, et des dépôts sauvages sont observés.

Par ailleurs, du fait de son caractère enclavé et de son organisation urbaine, la police connaît des difficultés à intervenir dans le quartier, en particulier dans la résidence du Colonel Fabien.

Enfin, le parc des Lilas fait l'objet de certains détournements d'usages (rodéos motos et trafics de stupéfiants).

- **Des jeunes décrocheurs qui font face à des problèmes de mobilité**

Comme dans le secteur Robespierre, les acteurs publics dont la mission locale connaissent des difficultés à approcher les jeunes décrocheurs (16 ans et plus) scolaires présents dans le quartier. Cela est d'autant plus problématique que l'enclavement du quartier accentue les problèmes de mobilité des jeunes.

- **Une cohésion sociale difficile entre les habitants**

La cohabitation entre les habitants de la résidence du Colonel Fabien et ceux du tissu pavillonnaire est compliquée car les tensions sociales ont augmenté depuis quelques années en lien avec la montée de la violence et de la précarité dans le quartier. Les deux amicales de locataires (CNL, ADLRFC) présentes dans la résidence du Colonel Fabien n'ont pas les mêmes revendications et se confrontent également régulièrement.

Enfin, les relations entre le bailleur (SEMISE) et les locataires de la résidence sont tendues en raison de nombreuses plaintes de la part des locataires.

2. Les points d'appui pour le quartier

▪ Un bon niveau d'équipements

Malgré son enclavement géographique et son éloignement du centre-ville de Vitry-sur-Seine, le quartier du Colonel Fabien **est doté de nombreux équipements publics de proximité** : maison de quartier, centre de quartier pré-adolescents, groupe scolaire, centre de loisirs, complexe sportif, ludothèque, point relais mairie (qui n'est cependant pas toujours bien identifié par les habitants) ainsi qu'un Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (ITEP).

Le quartier bénéficie de la proximité du parc des Lilas qui offre un cadre environnemental qualitatif et dans lequel de nombreuses activités sportives et d'autres animations sont proposées.

▪ Un potentiel d'animation de la vie locale

Il n'existe pas de centre social dans le quartier. Néanmoins, les associations locales se mobilisent depuis deux ans pour travailler ensemble sur le lien social. Une association de jeunes s'est créée récemment dans le quartier. Depuis plus de 10 ans, l'association Couleur des Lilas, implantée dans le parc des Lilas, organise des activités pédagogiques (à destination de tous publics) en lien avec l'agriculture. Le centre de quartier pré-adolescents propose de l'accompagnement à la scolarité, des loisirs et des sorties.

Le Conseil de quartier est l'un des Conseils de quartier les plus actifs de Vitry-sur-Seine en 2013 (84 inscrits, 5 réunions en 2013) indiquant une réelle implication des habitants dans la vie du quartier.

▪ Une offre de formation importante à proximité

Le centre de formation en puériculture du Domaine Chérioux propose des formations accessibles aux jeunes du quartier. Le collège Chérioux se trouve dans un très beau cadre paysager et offre de bonnes conditions d'études (peu d'élèves par classe). Un Institut universitaire de technologie (IUT) est également installé dans le domaine Chérioux.

▪ Un quartier en mutation

Le développement en cours de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Multi-sites Moulin Vert - Plateau prévoit la création d'environ 9000 m² de surface de plancher (SdP) dédiés à des activités de bureaux, commerciales et artisanales ainsi que la construction de 398 logements dont 122 logements sociaux dans les quartiers du Moulin Vert et du Plateau.

Le projet de la ZAC Chérioux, au sein du domaine Chérioux, prévoit la construction d'un pôle Emploi – Formation – Recherche sur environ 100 000 m² de SdP, accompagné d'opérations de logements spécifiques (étudiants et jeunes actifs) sur l'ensemble du quartier.

3. Enjeux spécifiques identifiés lors de l'atelier territorial

A la suite de l'atelier territorial, 2 enjeux thématiques prioritaires ont été identifiés sur le quartier :

- **La lutte contre les incivilités et contre la violence**, afin de permettre aux habitants de se réapproprier l'espace public et de rétablir la cohésion sociale entre les habitants.
- **L'amélioration et le développement de liens entre le quartier et son environnement**. Ce désenclavement pourrait être à la fois physique (ouverture du quartier) et social avec le renforcement des liens avec la partie résidentielle du plateau.

Centre-ville : Defresne - Vilmorin - Robespierre

Vitry-sur-Seine

| | |
|---|--|
| IRIS Insee | Marché Barbusse Robespierre |
| Nombre d'habitants | |
| Nombre de logements | |
| <i>Classes PLH « habitants-habitat »</i> | Secteurs à dominante HLM très précarisés ; |
| <i>Bailleurs présents sur le quartier</i> | OPH de Vitry-sur-Seine (720 logements) SEMISE (467 logements) |
| PRU 1 | Non |
| Candidature PRU 2 | Oui |
| Indicateurs clés du CGET (4-5) | |



Le quartier Centre-ville : Defresne/Vilmorin/Robespierre (2 255 habitants) est essentiellement constitué de logements sociaux (environ 1 200). Le quartier est composé de secteurs à dominante HLM très précarisés (Defresne / Vilmorin) ainsi que de secteurs d'habitat mixte avec des secteurs privés anciens très précarisés (dalle Robespierre).

1. Les principales problématiques urbaines et sociales

- **Un parc social accueillant une population de plus en plus modeste et fragile**

Le périmètre du quartier Centre ville : Defresne / Vilmorin / Robespierre couvre partiellement trois IRIS : « Marché », « Barbusse » et « Robespierre ». L'analyse statistique a donc porté sur ces trois IRIS.

La population du quartier Centre-ville : Defresne / Vilmorin / Robespierre connaît un taux de chômage élevé en 2010 (entre 16% et 19%). Le taux de chômage, qui a diminué globalement en France métropolitaine entre 1999 et 2010, a augmenté dans le quartier entre les mêmes dates (excepté sur l'IRIS Barbusse) et témoigne d'une dynamique de précarisation des ménages. La part des jeunes chômeurs (15 à 24 ans) dépasse la moyenne de l'agglomération (27%) dans le quartier et atteint 34% dans l'IRIS Marché.

Certaines résidences de logements sociaux concentrent une population particulièrement modeste car elles accueillent près de 70% de ménages dont les revenus sont inférieurs à 60% des plafonds PLUS (par exemple la résidence La Poste). Dans les ensembles Horloges et Defresne (OPH), les nouveaux entrants dans le parc social sont plus modestes que ceux qui en sortent et les impayés augmentent rapidement.

La part de la population captive de son logement est importante dans le parc social du quartier, ce que confirment les faibles taux de rotation.

La part des familles monoparentales est plus élevée dans le quartier (entre 25% et 30 %) qu'à l'échelle de la Communauté d'agglomération Seine-Amont (20,5%) et a augmenté entre 1999 et 2010, en particulier dans l'IRIS Barbusse (+ 30,5 pts). Ces données témoignent d'une importante fragilisation de la population du quartier.

- **De faibles niveaux de formation et des jeunes en décrochage difficiles à mobiliser**

La part de la population aux faibles niveaux de formation (niveau V et infra) parmi la population des plus de 15 ans non scolarisée dépasse les 40% dans les IRIS Barbusse et Marché. Ces taux de personnes faiblement diplômées sont parmi les plus élevées de l'agglomération (31,6%).

La mission locale d'Ivry-Vitry connaît des difficultés à approcher les jeunes âgés de 16-17 ans en situation de décrochage scolaire. Très éloignés des codes sociaux et du monde professionnel, ces jeunes ne se mobilisent pas sans le relais de la prévention spécialisée.

- **Des problématiques importantes de tranquillité publique**

Les partenaires du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) ont signalé que le secteur Robespierre est marqué par un sentiment d'insécurité «extrêmement élevé». Sont plus spécifiquement diagnostiqués des feux de poubelles, nuisances sonores, circulations de scooters, départs d'incendies, problèmes de voisinage, jets de projectiles/déchets par les fenêtres (IGH notamment) et trafic de drogue. Le trafic se concentre dans les halls de grands immeubles sur la dalle et sur l'ensemble Germain Defresne.

- **Une dalle repliée sur elle-même, peu attractive et qui dysfonctionne**

La dalle Robespierre est bien dotée en équipements publics mais ces derniers souffrent d'un manque de visibilité et de signalétique.

La dalle connaît un manque d'animation et apparaît comme inhospitalière ; les passants la contournent régulièrement. Les activités commerciales souffrent de ce manque d'attractivité et connaissent des difficultés à se maintenir. Les locaux de bureaux présents sur la dalle sont vacants.

D'importants problèmes de gestion au quotidien ont été identifiés car la dalle est un espace de statut privé à usage public, dont les modalités de gestion sont coûteuses et complexes. La Ville assure la gestion de la partie centrale de la dalle, des espaces verts et de l'éclairage, tandis que la SEMISE assure l'entretien de la dalle centrale et des autres espaces libres via son entreprise prestataire. Une problématique de gestion des espaces extérieurs est notée du fait de l'absence de résidentialisation.

- **Un manque d'animation et de relais associatif**

Les habitants de la dalle se mobilisent difficilement dans les projets associatifs : l'association Couleurs de la dalle n'est plus investie à l'heure actuelle. L'association pouvait auparavant compter sur des membres extrêmement actifs, ayant une bonne connaissance des habitants, permettant ainsi une forte mobilisation lors des fêtes de quartier, mais ces derniers ont quitté la dalle.

Par ailleurs, depuis quelques années, la fête de quartier ne se tient plus sur la dalle mais sur la place du marché.

Le quartier Centre-ville ne compte pas d'association à vocation sociale globale comme un centre social, alors que les besoins sont importants en matière de lien social. Il est donc difficile pour les acteurs locaux, comme la mission locale, de trouver des travailleurs sociaux de terrain afin de faire le lien avec les jeunes.

Cette absence de relais locaux explique également la faible mobilisation lors des bilans de santé gratuits alors même que le quartier accueille un Centre municipal de santé.

2. Les points d'appui pour le quartier

▪ Un secteur central doté d'un bon niveau d'équipements et de services

Le quartier du Centre-ville : Defresne / Vilmorin / Robespierre occupe une position centrale à Vitry-sur-Seine. C'est un quartier très bien doté en équipements culturels (Mac Val, Théâtre Jean Vilar, Cinéma, Exploradôme, Bibliothèque, Centre Culturel de Vitry) et en services administratifs (Hôtel de ville, Police municipale). D'autres équipements publics se trouvent également dans le quartier : Service Municipal Jeunesse, centre de quartier pré-adolescents Robespierre, centre de quartier primaire et pré-adolescents Germain Defresne, Espace Départemental des Solidarités...

Le quartier est également bien doté en termes de professionnels et d'équipements de santé : Hôpital de jour Paul Guiraud, Centre médico-psycho-pédagogique.

Le quartier du Centre-ville : Defresne / Vilmorin / Robespierre est bien desservi par les transports en commun. Le quartier est ainsi relié à Paris en 20 minutes par la ligne de bus n°183 (qui sera remplacée d'ici à 2020 par le T9 de Paris-Orly).

▪ Des interventions urbaines qui pourraient permettre une requalification du quartier

Le Centre-ville : Defresne / Vilmorin / Robespierre est concerné par deux projets urbains :

- Un projet de construction d'un pôle multimodal dans le cadre de la future gare « Vitry Centre » du Grand Paris Express. Cette gare devrait être réalisée en face de la dalle Robespierre à l'endroit où se situe actuellement le parc du Coteau.
- Un projet centre ville - Robespierre par la mise en œuvre d'un NPRU. Le NPRU porte un enjeu de requalification de la dalle, d'intervention sur les résidences qui s'y trouvent (notamment IGH) et sur le groupe des maisons mais également d'enjeux en termes de développement économique, d'emploi et de formation.

Des besoins de réhabilitation ont été identifiés pour les groupes Germain Defresne et Vilmorin (opérations inscrites dans la CUS de l'OPH).

Des dynamiques visant à améliorer l'accessibilité du quartier sont donc en cours.

3. Enjeux spécifiques identifiés lors de l'atelier territorial

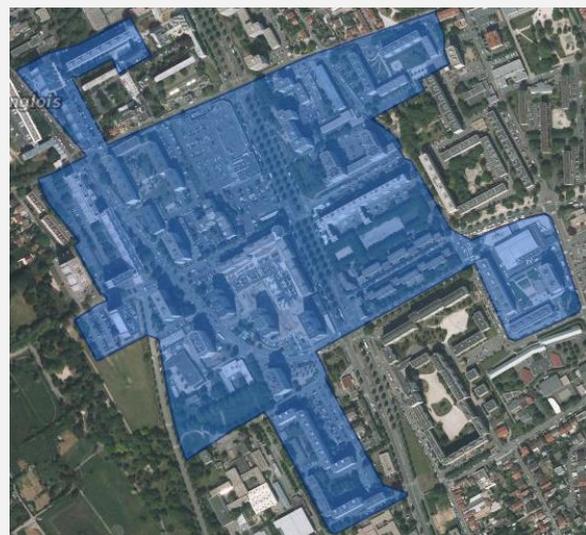
A la suite de l'atelier territorial, 4 enjeux thématiques prioritaires ont été identifiés sur le quartier :

- La **création de lien / de relais entre les habitants et les services de proximité**, en proposant aux services publics d'adopter une approche interculturelle vis-à-vis des familles (dans le cadre de la prévention autour de la parentalité par exemple).
- La **lutte contre la délinquance et l'amélioration de la tranquillité publique** (en renforçant par exemple l'intervention de la prévention spécialisée).
- Le **renforcement de l'animation sociale et de la vie de quartier**, afin d'établir un mieux « vivre ensemble ».
- Le **renforcement de l'attractivité du quartier** à travers des projets urbains (NPRU, Grand Paris Express).

Commune de Paris - 8 mai 1945

Vitry-sur-Seine

| | |
|---|--|
| IRIS Insee | Clos Langlois Paul Eluard Parc des Lilas Rabelais Commune de Paris 1 La Petite Saussaie Commune de Paris Le Mail Groult 8 mai |
| Nombre d'habitants | |
| Nombre de logements | |
| <i>Classes PLH « habitants-habitat »</i> | Secteurs d'habitat mixte avec secteurs privés anciens ; Secteurs à dominante HLM très précarisés ; Secteurs à dominante HLM populaires. |
| <i>Bailleurs présents sur le quartier</i> | LogiRep (400 logements) Valophis Habitat (700 logements) OPH de Vitry-sur-Seine (1 300 logements) Semise (470 logements) |
| PRU 1 | Non |
| Candidature PRU 2 | Oui |
| Indicateurs clés du CGET (4-5) | |



Le quartier « Commune de Paris / 8 mai 1945 » (8 687 habitants) est constitué de grands ensembles de logements sociaux (résidences : Mario Capra, Les Montagnes, Commune de Paris, Camille Groult, Ampère...). Il comprend des secteurs d'habitat mixte avec secteurs privés anciens (Mail), des secteurs à dominante HLM très précarisés (Groult, Capra, Commune de Paris) et des secteurs à dominante HLM populaires (Les Montagnes).

1. Les principales problématiques urbaines et sociales

- **Une population modeste et fragile**

Le périmètre du quartier Commune de Paris / 8 mai 1945 couvre partiellement huit IRIS. L'analyse statistique a donc porté sur ces IRIS.

La population du quartier de la Commune de Paris / 8 mai 1945 apparaît comme une population fragile et souffrant d'un décrochage social. **Certains IRIS du quartier affichent des revenus fiscaux médians par UC parmi les plus bas de l'agglomération** en 2010 (11 247 € pour l'IRIS du Mail contre 16 830 euros).

Le taux de chômage est plus élevé dans le quartier qu'à l'échelle de l'agglomération (15%). Des taux de chômage élevés sont observables dans l'IRIS du 8 mai 1945 (19,9%), dans celui de la Petite Saussaie (19,8%) et dans celui du Clos Langlois (21%). **Le taux de chômage des jeunes (15 à 24 ans) dépasse les 30%** dans les IRIS du Clos Langlois, Rabelais Commune de Paris 1, La Petite Saussaie Commune de Paris, **et atteint 44% dans l'IRIS 8 mai.**

La part des familles monoparentales est supérieure à la moyenne d'agglomération (20,5%) dans la majorité des IRIS du quartier et a augmenté entre 1999 et 2010, en particulier dans l'IRIS Clos Langlois (+ 13,6 pts). Cette augmentation traduit une précarisation de la population du quartier.

- **Une morphologie urbaine massive, dense et des résidences enclavées**

La partie ouest du grand ensemble est constituée de bâtiments assez élevés disposés en coulisse et autour desquels le réseau viaire est peu développé. La présence de nombreux cul-de-sac accentue l'enclavement des bâtiments. La Halle des sports, équipement sportif de proximité, est également enclavé et pâtit d'un défaut d'éclairage la nuit.

En outre, la pente importante dans ce secteur engendre une difficulté d'accès aux équipements (Parc des Blondeaux).

Dans la partie est du grand ensemble (8 mai 1945, Ampère), l'impression de densité et d'enclavement est également présente.

Une réflexion serait à mener sur la problématique du stationnement (projet de requalification des parkings de la Tour Jules Verne).

- **Des problématiques importantes en termes de sécurité, de tranquillité publique et d'incivilités**

Le quartier de la Commune de Paris / 8 mai 1945 est concerné par des problèmes d'incivilités et de troubles du voisinage qui concernent en particulier les adultes.

Dans le grand ensemble ouest, le CLSPD a recensé en 2012 des incendies de véhicules et des rodéos motos (phénomène également identifié dans le reste de la ville). Des squats dans certains halls d'immeubles accompagnés de trafic de drogues ont également été signalés. La Ville de Vitry-sur-Seine considère que le secteur Commune de Paris, comme celui de Robespierre, est marqué par un sentiment d'insécurité « extrêmement élevé ». L'avenue de la Commune de Paris est aussi marquée par une accidentologie (accidents de la route) très élevée.

Dans l'îlot Ampère (grand ensemble est), la situation semble s'être particulièrement dégradée ces dernières années en raison du renforcement d'un trafic structuré de stupéfiants.

- **Des associations et des équipements qui connaissent des difficultés à répondre à tous les besoins des habitants**

En raison d'un nombre important de demandes, la Halle des sports manque de place pour accueillir les associations. Il n'y a plus de créneaux horaires disponibles et les jeunes du quartier font remonter leur souhait de pouvoir utiliser la salle plus souvent.

L'Espace Les Monis et l'Association Sportive et Culturelle de Vitry-sur-Seine sont également très sollicités et ne peuvent répondre à la demande compte tenu de la taille de leur locaux.

- **Des problématiques d'accès à la santé**

Le quartier de la Commune de Paris / 8 mai 1945 manque de médecins généralistes.

Les jeunes filles du quartier rencontrent des difficultés à se rendre au centre de planification familiale, situé avenue de la Commune de Paris, en raison du regard qui peut être porté sur elles.

2. Les points d'appui pour le quartier

- **Un secteur bénéficiant de la présence de nombreux équipements de proximité**

De nombreux équipements publics sont présents à proximité du quartier ou dans le quartier :

- Equipements sportifs : Halle des sports, piscine, patinoire.
- Equipements scolaires : Groupes scolaires Jules Verne, Victor Hugo, Makarenko, collège Rabelais.
- Centres de loisirs et centres socioculturels : centre de loisirs, centre socioculturel des Portes-du-Midi, centre de quartier primaire Les Montagnards, centre de quartier pré-adolescents Rabelais...

Le quartier de la Commune de Paris / 8 mai 1945 est situé à proximité des transports (bus), du centre-ville de Vitry-sur-Seine et de ses aménités (équipements et commerces).

- **Un tissu associatif dynamique**

L'association **Espace Les Monis** est un espace de vie social qui propose des activités à destination des enfants, de l'aide au devoir, des cours d'alphabétisation, des cours de cuisine, de couture, d'informatique. Il s'agit d'une association bien identifiée par les habitants du quartier.

L'Association Sportive et Culturelle de Vitry (ASCV) rayonne sur l'ensemble de la ville. Elle compte 350 adhérents, 150 licenciés et une quarantaine de bénévoles. Outre les activités sportives (centrées sur la pratique du football), l'ASCV organise également des projets autour de la solidarité internationale. Elle propose des actions croisant différents domaines (santé, sport, accompagnement à la scolarité, citoyenneté) afin de faire sortir les jeunes du quartier.

Le centre social **Les Portes du Midi** propose de nombreuses activités et rayonne sur l'ensemble du quartier.

L'Association **Espoir Prévention Spécialisée** est un club de prévention qui intervient dans la partie Ouest du Grand Ensemble (Mario Capra) et dans la partie Est (8 mai 1945, Ampère).

L'Association Solidarité Internationale (35 rue Ampère) est un espace de vie sociale qui propose des activités artistiques et de l'aide au devoir. Elle se trouve en difficulté en raison du trafic de drogue (installé à la même adresse).

- **Des habitants investis dans la vie du quartier**

Le quartier de la Commune de Paris / 8 mai 1945 bénéficie d'une réelle vie de quartier. Le Conseil de quartier est investi par les habitants, des fêtes de quartier sont régulièrement organisées et des amicales de locataires actifs sont présentes dans certaines résidences.

Les jeunes du quartier ont la capacité à se mobiliser dans des projets associatifs. Ils sont ainsi nombreux à solliciter l'ASCV afin d'être accompagnés et aidés dans le cadre d'un montage de projet collectif.

- **Restructuration du pôle commercial du 8 mai 1945 et une future opération de renouvellement urbain**

L'EPARECA a été sollicité par la ville de Vitry-sur-Seine dans le cadre d'une réflexion sur le potentiel d'évolution et d'organisation de l'offre commerciale du pôle du 8 mai 1945.

Le quartier devrait bénéficier d'un projet urbain d'envergure dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain.

3. Enjeux spécifiques identifiés lors de l'atelier territorial

Les grands enjeux de cohésion sociale identifiés sont :

- **L'accompagnement des jeunes** du secteur à travers des structures d'insertion et d'accès à l'emploi ainsi que dans le montage de projets.
- Un travail sur le **vivre ensemble** avec les habitants afin de prévenir les incivilités.

Enfin, il apparaît des enjeux en terme de **fonctionnement urbain** :

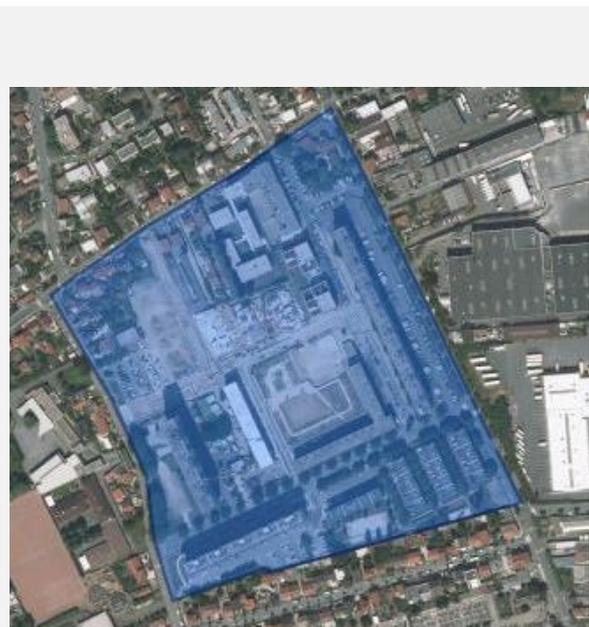
- Remaillage pour rendre visible les équipements publics ;
- Liaison entre l'est et l'ouest du quartier ;
- Garantir une cohérence territoriale à l'échelle de l'ancienne ZUS (qui intégrait la cité des Montagnards) en termes de gestion patrimoniale et de sécurité (notamment dans le traitement des problèmes générés par le trafic de stupéfiants) ;
- Donner une façade au quartier sur la RD5.

Par ailleurs, plusieurs opérations de réhabilitation ambitieuses en matière de performance énergétique ont été menées par Valophis Habitat et Logirep (qui a conclu le premier Contrat de Performance Energétique en logement social de France sur le quartier). Elles induisent un enjeu de veille quant à la pérennité des investissements réalisés.

Balzac

Vitry-sur-Seine

| | |
|---|--|
| IRIS Insee | Balzac |
| Nombre d'habitants | |
| Nombre de logements | |
| <i>Classes PLH « habitants-habitat »</i> | Secteurs à dominante HLM très précarisés. |
| <i>Bailleurs présents sur le quartier</i> | OPH de Vitry-sur-Seine (424 logements) SEMISE (270 logements) |
| PRU 1 | Oui |
| Candidature PRU 2 | Non |
| Indicateurs clés du CGET (4-5) | |



Le secteur Balzac (1707 habitants) a bénéficié d'un projet de reconstruction dans le cadre de l'ANRU en cours d'achèvement. Balzac accueille aujourd'hui une majorité de logements sociaux (plus de 600) mais également des logements en accession à la propriété ainsi que des logements locatifs privés. Le PLH Balzac est un secteur à dominante HLM très précarisé.

1. Les principales problématiques urbaines et sociales

▪ Une population encore fragile malgré le renouvellement urbain en cours

D'après les données INSEE 2010, la population du quartier Balzac connaît des difficultés socio-économiques importantes. En effet, l'IRIS Balzac affiche l'un des revenus médians par UC le plus bas (10 518 €) et le taux de chômage (24,9%) le plus élevé des IRIS concernés par la géographie prioritaire au sein de l'agglomération. Cette problématique de l'accès et du maintien dans l'emploi est particulièrement exprimée pour les 15-24 ans, chez lesquels le taux de chômage atteint 45%.

Le quartier compte un tiers de familles monoparentales, soit l'un des taux les plus élevés de la Communauté d'agglomération Seine-Amont en 2010 (20,5%).

Néanmoins, ces indicateurs ont évolué positivement entre 1999 et 2010 (baisse du taux de chômage, augmentation du revenu médian par UC). Il conviendra d'être attentif à ces indicateurs dans le futur, alors que le renouvellement urbain en cours d'achèvement devrait renforcer cette dynamique.

▪ **Un secteur résidentiel excentré**

Le quartier Balzac apparaît comme un secteur essentiellement résidentiel comptant peu de commerces de proximité (une boulangerie et une petite pharmacie). Les habitants du quartier se rendent donc en Centre-ville ou au supermarché Lidl situé de l'autre côté de la RD5 pour faire leurs courses.

Le quartier n'est pas desservi directement par les transports en commun. Aucun bus ne traversant le quartier, les habitants doivent rejoindre la RD5 à pied pour prendre un bus (183, 182) et se rendre dans le centre-ville.

2. Les points d'appui pour le quartier

▪ **Un centre social très dynamique**

Le centre social Balzac est un lieu d'animation de la vie sociale locale, de rencontres intergénérationnelles et interculturelles proposant diverses activités et ateliers : ateliers sociolinguistiques, ateliers socio-éducatifs, accompagnement scolaire, activités sportives et culturelles.

Le centre social a établi de nombreux partenariats avec des services municipaux ainsi qu'avec de nombreuses associations vitriotes dans le cadre sorties culturelles (théâtre Jean Vilar, 3 cinés Robespierre, bibliothèque N. Mandela), de fêtes de quartier. Il rayonne au-delà du quartier puisqu'il accueille des enfants et des jeunes des quartiers voisins (8 mai 1945, Commune de Paris et Gabriel Péri).

Le centre social accompagne activement et depuis plusieurs années les habitants du quartier dans le cadre de l'ANRU :

- des réunions d'informations à destination des habitants concernant l'ANRU et des ateliers habitants/ANRU ont eu lieu au centre social en 2012 et en 2013 ;
- le centre social a également proposé aux habitants de participer à des sorties culturelles autour de la rénovation urbaine : exposition « l'aventure de la rénovation urbaine » à la Maison des projets de Vitry-sur-Seine ; projection d'un film sur les habitants et le renouvellement urbain au 3 cinés Robespierre ;
- il a par ailleurs rassemblé les habitants lors de transformations majeures du quartier comme la démolition des tours G, H, J dans le cadre de l'ANRU.

▪ **Des aménagements et des équipements de qualité**

Dans le cadre du PRU, de nouveaux aménagements ont été réalisés dans le quartier : deux crèches, un terrain multisports ainsi qu'un square. Le nouveau square est apprécié et fréquenté par l'ensemble des habitants du quartier. De plus, des dynamiques de renforcement de l'accessibilité du quartier sont en cours. La création de nouveaux immeubles a permis d'implanter des commerces en rez-de-chaussée.

Le projet de création d'une maison de santé devrait permettre de combler le déficit de personnel et d'équipement médicaux existant dans le quartier.

Par ailleurs, le PRU a permis la reconstruction de deux logements pour un démolé.

Enfin, dans le cadre de la GUP (convention signée en 2012 entre l'Etat, la Ville, la SEMISE et l'OPH), un renforcement de la participation des habitants, un suivi des problématiques quotidiennes (de l'entretien des espaces publics à l'animation du quartier) et une coordination de l'action des partenaires publics et privés sont à assurer dans la durée.

- **Un projet d'envergure qui pourrait valoriser le quartier à moyen terme**

La ZAC Gare Ardoines, incluse au sein de l'Opération d'Intérêt National, s'étend sur 49 hectares et prévoit la réalisation de nombreux logements et équipements et d'un pôle multimodal qui assurera l'interconnexion de 4 lignes : le RER C, le réseau de transports publics du Grand Paris, le TZEN 5 et le TCSP (Transport en Commun en Site Propre) Val Pompadour. Le projet prévoit également l'installation d'activités économiques sur 400 000 m². A terme, la ZAC des Ardoines a pour ambition de devenir un grand pôle économique régional.

La ZAC Rouget de Lisle devrait également avoir un impact sur l'attractivité et le niveau de service du secteur.

3. Enjeux spécifiques identifiés lors de l'atelier territorial

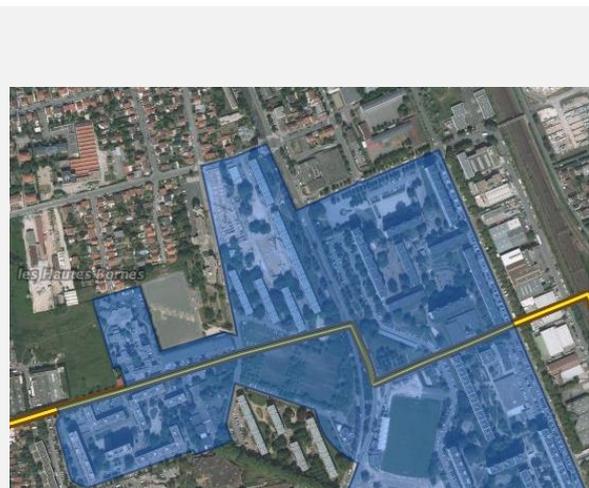
A la suite de l'atelier territorial, 6 enjeux thématiques prioritaires ont été identifiés sur le quartier :

- Renforcer l'**animation de la vie locale** en veillant à l'intégration de l'ensemble des habitants (nouveaux et anciens, jeunes et moins jeunes) afin d'améliorer le bien vivre ensemble.
- **Appréhender et accompagner le vieillissement** de la population du quartier.
- Veiller à l'**appropriation** des nouveaux logements / équipements par les habitants du quartier.
- Renforcer la **dynamique de désenclavement** du quartier.
- A moyen terme, faire bénéficier le quartier des **grands projets** (ZAC Ardoines) dans le cadre de l'OIN.
- **Pérenniser les investissements** réalisés dans le cadre du PRU 1.

Quartier Sud

Choisy-le-Roi

| | |
|---|----------------------------------|
| IRIS Insee | Hautes Bornes Navigateurs I |
| Nombre d'habitants | |
| Nombre de logements | |
| <i>Classes PLHI « habitants-habitat »</i> | A dominante HLM très précarisés |
| <i>Bailleurs présents sur le quartier</i> | Valophis Habitat (840 logements) |
| PRU 1 | Oui |
| Candidature PRU 2 | Oui |
| Indicateurs clés du CGET (4-5) | |



Le quartier est situé en bordure de Choisy-le-Roi, à la limite administrative avec Orly. Il est cerné par de grandes emprises urbaines : la voie de chemin de fer et la zone d'activités des Cosmonautes. A dominante HLM très précarisés, le quartier est situé à proximité d'un tissu pavillonnaire.

1. Les principales problématiques urbaines et sociales

- **Un quartier qui présente des difficultés socio-économiques importantes**

Les caractéristiques socio-économiques de la population du quartier apparaissent comme fragiles à l'échelle de l'agglomération. Cependant, l'IRIS concerné (« Hautes Bornes Navigateurs I ») connaît des dynamiques globalement positives entre 1999 et 2010.

Le niveau de revenu est particulièrement éloigné de la moyenne de l'agglomération. L'IRIS « Hautes Bornes Navigateurs I » affiche 11 291 € de revenu annuel médian par UC en 2009 contre 16 830 euros à l'échelle de l'agglomération. Au sein du quartier, le niveau de revenu a connu une évolution particulièrement importante entre 2001 et 2011 (+19,5 points). Le quartier se caractérise par une faible mixité sociale et accueille de plus en plus de populations fragiles du fait notamment des niveaux de loyers peu élevés et des relogements sur le quartier des personnes sortant des structures d'hébergement de la ville.

En matière d'emploi et d'activité, le décalage vis-à-vis de la moyenne de l'agglomération est particulièrement marqué : le taux de chômage (2010) est de 20,6% contre 14,7% pour l'agglomération. De plus, si le taux de chômage a connu une diminution entre 1999 et 2010, elle est moins significative que celle de l'ensemble du territoire intercommunal (-1,9 point contre -3,8 points).

Enfin, la part des familles monoparentales dans le quartier est supérieure à la moyenne intercommunale : 24,1% contre 20,5% pour la Communauté d'agglomération Seine-Amont. Cependant, l'IRIS connaît l'une des plus fortes diminutions du territoire de l'agglomération entre 1999 et 2010 : -4 points contre 2,7 en moyenne.

- **Un relatif isolement vis-à-vis du reste de la ville et des services publics**

Le quartier est relativement isolé du reste de la ville. Il faut en effet 15 minutes à pied pour rejoindre la gare RER de Choisy-le-Roi et les bus 183 et 185, qui le relie au centre-ville, affichent des fréquences réduites après 20h.

Qui plus est, le quartier compte peu de services publics. Les habitants se sentent ainsi éloignés des équipements culturels (théâtre, cinéma...) et de santé (absence de cabinet médical, CMS situé en centre-ville).

- **Une cohésion entre sous-secteurs qui pose question**

Le quartier regroupe deux sous-secteurs d'habitation : Briand Pelloutier et Les Navigateurs. Le sous-secteur Briand Pelloutier a largement bénéficié d'un projet de rénovation urbaine et produit un effet de contraste important avec la partie Navigateurs qui n'a pu bénéficier que de réhabilitations légères. De plus, ce secteur entièrement reconstruit et transformé dispose désormais d'une offre de logements renouvelée et diversifiée qui doit faire l'objet d'une vigilance sur les usages dans les logements BBC et les parties communes.

Cette dynamique urbaine hétérogène risque de renforcer l'isolement symbolique mais également en termes de pratiques quotidiennes entre des sous-secteurs Briand Pelloutier et Navigateurs qui traditionnellement échangent peu. Le nouveau marché en cœur de quartier pourrait constituer un pôle susceptible de favoriser les échanges et la rencontre entre habitants de la partie Est et de la partie Ouest. Il est cependant aujourd'hui jugé peu attractif par rapport au marché du centre-ville, que ce soit en termes de tarif ou de qualité des produits, selon certains acteurs locaux.

Au final, cet enjeu de la cohésion entre sous-secteurs renvoie à la question plus large de l'existence d'une dynamique habitante sur le quartier. En effet, malgré l'existence de plusieurs associations, le quartier connaît une mobilisation citoyenne variable au sein du dispositif de gestion urbaine de proximité (GUP).

- **Un fonctionnement terni par des incivilités et un sentiment diffus d'insécurité**

Le quartier connaît un phénomène global de non respect de l'environnement bâti avec des dépôts d'encombrants dans la rue et un stationnement sauvage des véhicules qui pèsent sur le quotidien des habitants. Ces incivilités ont un impact négatif important sur l'image du quartier qui, malgré sa récente rénovation continue à connaître un évitement résidentiel important. L'évitement scolaire de la part des nouveaux arrivants dans la commune vis-à-vis de l'école Langevin est également symptomatique de ce phénomène de dégradation de la réputation du quartier.

Des regroupements de jeunes le soir dans les espaces publics (aires de jeux notamment) sont constatés et nuisent à la tranquillité publique. Les acteurs locaux reconnaissent un manque d'offre d'accompagnement adapté pour ces jeunes qui ont, pour la plupart, entre 9 et 13 ans. Le Centre social présent sur le quartier ainsi que le Service Jeunesse reconnaissent les limites de leur intervention et considèrent que l'action d'animateurs de la prévention spécialisée serait plus adaptée. Pourtant, aucun Club de prévention ni équipe de médiateurs n'est présent sur le quartier. En effet, le périmètre d'intervention de l'association de prévention spécialisée (ALCEJ) présente sur le quartier centre-ville depuis 1996 ne s'étend pas aux Navigateurs.

Cependant, depuis 2013, OPTIMA médiation intervient de manière expérimentale au sein de l'école Langevin. Un médiateur social en milieu scolaire organise des ateliers avec les parents afin de renforcer leur lien avec le milieu scolaire. Il propose également des « formations » aux enfants afin qu'ils deviennent à leur tour médiateurs. Plus globalement, il apparaît que les liens entre les professionnels de l'éducation (Education nationale, associations, PRE...) et la mise en cohérence de leurs actions sont à renforcer.

- **Un enjeu spécifique avec la présence d'une résidence sociale**

Un ancien foyer transformé en Résidence sociale est situé à l'Ouest du quartier prioritaire. Il propose 300 chambres en appartements partagés (5 chambres par appartements). Cette résidence montre d'importants signes de vieillissement du bâti et apparaît comme largement sous-dotée en intervenants sociaux par rapport aux besoins des publics accueillis. Ces derniers connaissent en effet des problématiques sociales importantes (alcool, vieillissement, isolement, monoparentalité...).

Cependant, la perspective d'une requalification et de la mise en œuvre d'un projet d'accompagnement social spécifique des résidents pourrait permettre une évolution positive et une meilleure insertion de la résidence au sein du quartier.

2. Les points d'appui pour le quartier

- **Un tissu économique en cours de renforcement**

Plusieurs structures d'insertion par l'activité économique sont présentes sur le quartier : Val Bio Ile-de-France (ACI), Fresnes Services (AI) et Habitants Emplois Proximité (EI). Valophis Habitat contribue à cette dynamique économique par la mise à disposition de locaux (ateliers relais destinés à l'activité économique).

Installée au cœur du quartier des Navigateurs, **Habitants Emplois Proximité (H.E.P)** réalise l'entretien des espaces extérieurs et des parties communes dans le cadre de marchés d'insertion avec le bailleur Valophis Habitat et la commune de Choisy-le-Roi. Cette structure propose également une prestation de nettoyage de linge aux habitants du quartier mais cette activité n'a pas vocation à rayonner au-delà en raison des coûts de fonctionnement qui y sont liés.

L'association **Val Bio Ile-de-France** porte un chantier d'insertion (ACI) lié à la préparation et à la livraison de paniers de fruits et de légumes issus de l'agriculture biologique. Elle emploie 18 salariés en insertion.

Arrivée en 2013 sur la commune de Choisy-le-Roi, **Fresnes Service** est une association intermédiaire (AI) qui propose diverses prestations : service à la personne, entretien et nettoyage de locaux, travaux du second-œuvre bâtiment, travaux administratifs simples...

Avec près d'une vingtaine de salariés, l'association **Au fil de l'Eau** a décidé d'unir insertion et développement durable en proposant des activités de gestion durable des voies d'eau. Cette structure réalise notamment l'entretien des berges de Seine et le passage de rives (quartier du Port) dans le cadre de chantiers d'insertion avec la ville de Choisy-le-Roi.

Par ailleurs, le **Centre de l'entrepreneuriat**, situé dans la zone d'activité économique à proximité immédiate du quartier, a été inauguré à l'été 2014. Piloté par la CASA, il vise à aider les créateurs d'entreprises et dirigeants de jeunes entreprises à développer leur activité, en proposant des locaux d'activités et un accompagnement technique. Le quartier compte également la présence d'ateliers-relais. Les associations Val Bio Ile-de-France et Fresnes Services y sont notamment installées.

Il convient toutefois de souligner que ces activités, si elles créent une dynamique positive sur le quartier, n'ont pas pour vocation de cibler spécifiquement les habitants du Quartier Sud.

Enfin, le quartier, qui présente l'un des taux de chômage les plus élevés de la CASA (20,6% en 2010), pourrait bénéficier de la proximité de la ZAC des Hautes Bornes qui porte un projet dynamique en matière de réalisation de locaux d'activités type PME/PMI et de commerces.

▪ **Un potentiel d'actions socio-éducatives et d'animation de la vie locale**

En termes d'équipements scolaires, le secteur compte un groupe scolaire en réseau ECLAIR (ex-ZEP) à proximité des Navigateurs (Paul Langevin). Par ailleurs, les collèges Matisse et Zola font partie des nouveaux Réseaux d'éducation prioritaire (REP).

L'Espace Langevin, seul centre socio-culturel de la ville, est implanté dans le quartier. Il apparaît comme un acteur central du quartier en accueillant de nombreuses familles et en permettant aux enfants du quartier de bénéficier d'un accompagnement scolaire. L'association AECE, nouvellement créée sur le quartier, propose également des actions d'accompagnement scolaire. La Ville conduit une réflexion sur l'évolution possible et la mise en cohérence des différents dispositifs d'accompagnement scolaire et éducatifs.

Au final, le quartier apparaît comme bien doté en dispositifs d'accompagnement péri et post scolaire bien qu'il manque d'un lieu périscolaire qui permettrait de cibler les préadolescents.

En termes d'animation de la vie locale, différentes actions sont menées par l'amicale des locataires (compost collectif, verger, etc.). Comme mentionné plus haut, l'association AECE participe également fortement à l'animation du quartier au travers de ses activités liées à la sensibilisation à l'environnement (ruches, apiculture, etc.). Par ailleurs, le quartier a bénéficié d'un projet pilote porté par Valophis Habitat et sélectionné par le Conseil régional (« Prévention déchets ») : 4 événements de sensibilisation au tri et au recyclage ont été organisés en un an. Les villes d'Orly et de Choisy-le-Roi, le SIEVD ainsi que plusieurs associations ont été mobilisés autour de ce projet.

Les dynamiques économique et associative notées sur le quartier sont renforcées par la présence d'amicales de locataires et d'associations actives. Valophis Habitat contribue à cette dynamique par la mise à disposition de locaux. L'existence de locaux associatifs vacants témoigne d'un potentiel d'animation sur le quartier.

▪ **Un potentiel de développement à partir des projets urbains en cours ou à venir**

Les projets de rénovation urbaine engagés (Ilot du Marché, Briand Pelloutier) permettront à terme de mettre en mouvement l'occupation sociale du quartier et d'améliorer le cadre de vie des habitants. De plus, la réhabilitation des deux bâtiments Colomb (245 logements) démarre au 2^{ème} trimestre 2015. Par ailleurs, le quartier fait l'objet de diverses actions de Gestion Urbaine de Proximité visant à garantir l'entretien du cadre de vie.

L'arrivée du tramway à l'horizon 2020 devrait améliorer la desserte et l'accessibilité du quartier.

Au final, il est prévu qu'à l'horizon 2020 le quartier accueille entre 2 500 et 3 000 personnes supplémentaires. Afin de pouvoir répondre aux besoins croissants des habitants, le quartier devra connaître un renforcement de son offre en services et équipements.

3. Enjeux spécifiques identifiés lors de l'atelier territorial

A la suite de l'atelier territorial, 5 enjeux thématiques prioritaires ont été identifiés sur le quartier :

L'accès à l'emploi et la formation constitue un enjeu central pour le quartier. Il bénéficie de ressources importantes dans ce champ, leur mobilisation en faveur des habitants constitue un axe qui pourrait être renforcé.

Par ailleurs, l'objectif de maximisation de l'effet levier des **projets urbains** (poursuite de la requalification des Navigateurs et démolition-reconstruction du foyer ADEF) ainsi que la pérennisation des investissements réalisés dans le cadre du projet de rénovation urbaine sont au centre des priorités sur le quartier.

En matière **d'accès aux droits et à la santé**, l'enjeu est de renforcer la dynamique d'accompagnement des populations les plus précaires, notamment d'origine étrangère.

En matière **d'éducation**, l'enjeu est de répondre à la demande de soutien scolaire et d'activités exprimée et de renforcer les actions autour de la parentalité.

Enfin, en matière de **prévention de la délinquance**, la création d'une offre d'accompagnement ciblée en direction des publics identifiés comme problématiques pourrait être envisagée, par exemple en renforçant l'intervention de la prévention spécialisée.

Diagnostic et enjeux thématiques

1. Développement économique, emploi et insertion

1.1 La situation des quartiers au regard de la thématique : principaux constats issus de la phase de diagnostic

a. Des emplois qui ne bénéficient pas suffisamment aux habitants de l'agglomération

Situé à proximité immédiate de Paris et porteur de véritables fonctions économiques, le territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Amont (CASA) compte 8 200 entreprises et 72 000 actifs occupés.

Les secteurs d'emploi sont principalement concentrés à proximité de Paris et dans le lit de la Seine, dans l'entre-deux ferroviaire-seine.

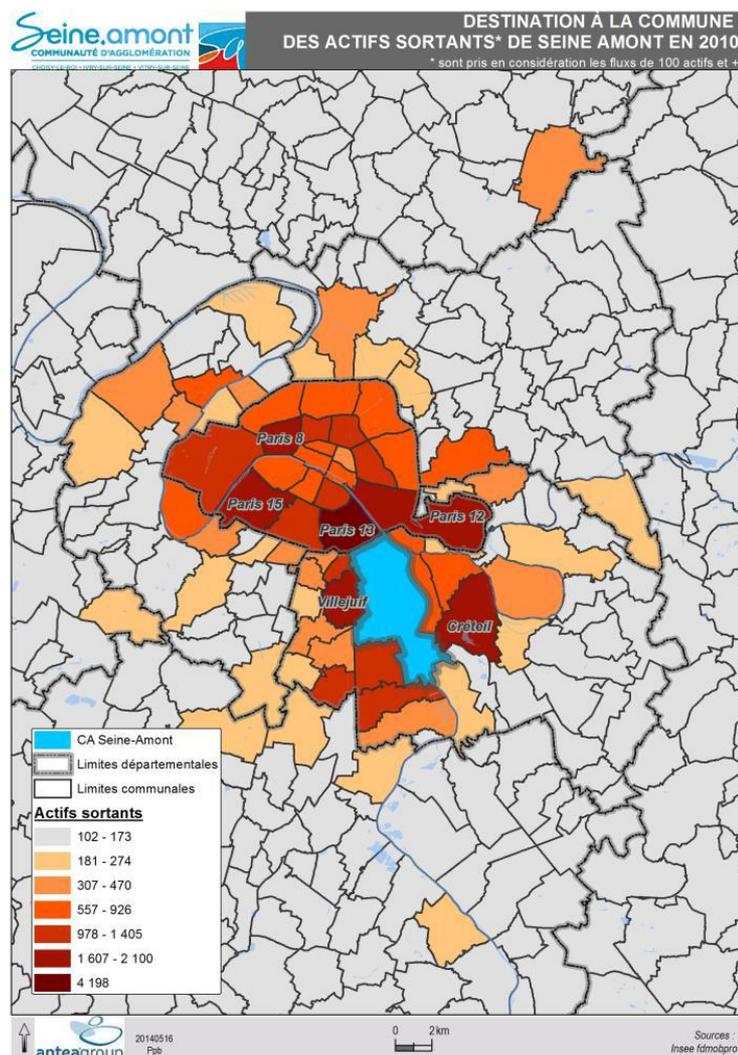
La CASA affiche ainsi un nombre d'emplois disponibles par rapport au nombre d'actifs occupés à l'équilibre (9 emplois pour 10 actifs). Cependant le territoire offre un paysage hétérogène. En effet, tandis qu'Ivry profite de sa situation géographique en bordure de Paris et affiche **13 emplois pour 10 actifs** occupés, Vitry-sur-Seine, et Choisy-le-Roi accueillent respectivement **8, et 5 emplois pour 10 actifs** occupés.

A ces inégalités territoriales en termes de concentration d'emploi⁶ s'ajoute un décalage entre l'emploi disponible dans les villes de l'agglomération et les catégories socioprofessionnelles (CSP) des habitants. Les emplois locaux apparaissent comme suffisants pour les cadres et professions intellectuelles supérieures, les artisans, commerçants et chefs d'entreprises, les professions intermédiaires et les ouvriers. Les indices de concentration des emplois pour ces CSP sont proches de 1. L'indice concernant les emplois d'employés témoigne d'un déséquilibre. On trouve ainsi 7 emplois d'employés pour 10 actifs occupés à l'échelle de la CASA. Ce déséquilibre est particulièrement prononcé pour les villes de Choisy-le-Roi et de Vitry-sur-Seine avec 5 emplois pour 10 actifs occupés⁷.

Ces décalages entraînent des déplacements domicile-travail importants. La ville de Paris et la préfecture apparaissent comme particulièrement attractifs pour les actifs travaillant hors de la CASA. Un tel constat soulève l'enjeu d'une prise en compte de la problématique de l'emploi à l'échelle du bassin francilien.

⁶ Rapport entre le nombre d'actifs résidant sur un territoire donné, et le nombre d'emplois dans cette zone.

⁷ Insee 2011.



Source : Anteagroup, Document de travail, Projet de territoire, 2014.

b. Des quartiers prioritaires particulièrement touchés par le chômage

Le territoire de la CASA est fortement marqué par le chômage. En 2011, le taux de chômage des 15-64 ans est de 15% à l'échelle de la CASA. Il oscille entre 14,6 % à Choisy-le-Roi, 15,3% à Vitry-sur-Seine et 15,5% à Ivry-sur-Seine.

Ces taux de chômage sont supérieurs à ceux observés à l'échelle du département (11,9%) et confirment la fragilité économique et sociale du territoire. Ils cachent cependant d'importantes disparités territoriales. En effet, les quartiers classés en géographie prioritaire sont particulièrement touchés. Les extractions réalisées par le Pôle Emploi mi-novembre 2014 montrent en effet que 43% des demandeurs d'emploi de catégorie A⁸ habitent dans un territoire concerné par l'ancienne géographie prioritaire dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale.

De manière plus spécifique, les IRIS qui accueillent une partie ou l'ensemble d'un quartier prioritaire affichent des taux de chômage particulièrement élevés en 2010. Ainsi, sept des neuf IRIS les plus touchés par le chômage sont concernés par la géographie prioritaire.

⁸ Définition Insee : « Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi »/

| IRIS | Quartier prioritaire concerné | Ville | Taux de chômage (Insee 2010) | Taux de chômage des 15-24 ans (Insee 2010) |
|-------------------------------------|---|-----------------|------------------------------|--|
| Balzac | Balzac | Vitry-sur-Seine | 24,9 | 45,1 |
| Centre-Ville-Sud | Hors-géographie prioritaire | Vitry-sur-Seine | 21,9 | 36,7 |
| Clos-Langlois | Commune de Paris/8 ^e Mai/1945 | Vitry-sur-Seine | 21,1 | 32,7 |
| Hautes-Bornes-Navicateurs | Le Grand Ensemble | Choisy-le-Roi | 20,6 | 29,5 |
| Danton-Est | Hors-géographie prioritaire | Ivry-sur-Seine | 20,1 | 26,2 |
| Huit-Mai | Commune de Paris/8 ^e Mai/1945 | Vitry-sur-Seine | 19,9 | 43,5 |
| La-Petite-Saussaie-Commune de Paris | Commune de Paris/8 ^e Mai/1945 | Vitry-sur-Seine | 19,8 | 39,5 |
| Ivry-Port-Centre | Ivry-Port | Ivry-sur-Seine | 19,7 | 25,7 |
| Marché | Centre-ville de defresne/Vilmorin/Robespierre | Vitry-sur-Seine | 19,2 | 33,8 |

Taux de chômage et taux de chômage chez les jeunes dans les 9 IRIS affichant les taux de chômage les plus importants de l'agglomération (Source : Insee 2010. Traitement : FORS-RS)

De plus, le niveau de chômage dans les quartiers prioritaires apparaît comme particulièrement inquiétant chez les actifs de 15-24 ans. En 2010, la part de cette tranche d'âge concernée atteint jusqu'à 45,1% dans le quartier de Balzac à Vitry-sur-Seine contre 26,9% à l'échelle de l'agglomération.

Sur l'ensemble du territoire des villes d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine, et donc a fortiori dans leurs quartiers prioritaires, les professionnels de Pôle emploi constatent une augmentation du nombre des demandeurs d'emploi non indemnisés⁹. A Vitry-sur-Seine, ils observent également une augmentation des inscriptions en catégories B et C¹⁰ : de plus en plus de personnes connaissent une activité professionnelle occasionnelle qui ne leur permet pas d'équilibrer leur budget. En outre, ces observations n'intègrent pas les personnes en situation de chômage non-inscrites à Pôle Emploi. Tout cela constitue un signal important qui témoigne du niveau de précarité des demandeurs d'emploi.

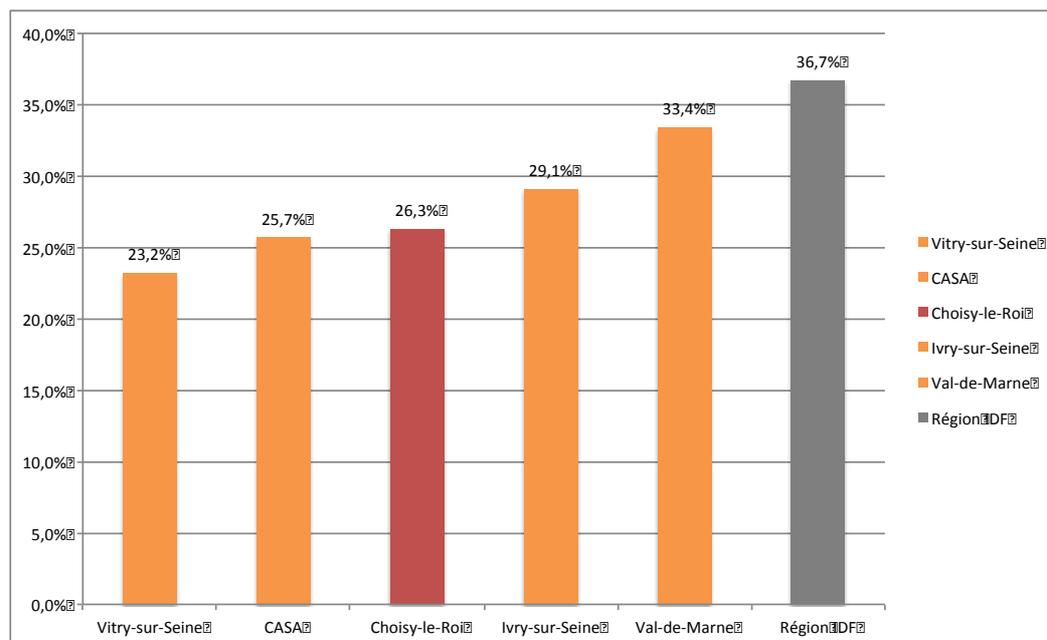
Par ailleurs, on constate une importante volatilité d'inscription chez les plus jeunes car ils ne peuvent souvent pas bénéficier de droit au chômage ou du revenu de solidarité active (RSA). Ils ne font pas systématiquement la démarche d'actualisation de leur situation, ce qui in fine peut entraîner leur désinscription de la liste de demandeurs. Le Pôle Emploi souligne la difficulté qu'il peut rencontrer à mobiliser ces jeunes. Le faible taux de réponse aux convocations témoigne d'une telle difficulté.

⁹ Personnes inscrites au Pôle Emploi qui ne perçoivent pas d'allocation au retour à l'emploi (ARE)

¹⁰ Définition Insee : « Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ; Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois) ».

c. De faibles niveaux de formation

En 2010, la part des hauts niveaux de formation¹¹ dans la population non scolarisée de la CASA est de 25,7% soit près de 7,7 points de moins qu'à l'échelle du Val-de-Marne (33,4%) et 11 de moins qu'à l'échelle régionale (36,7%). Cette part varie selon les communes : elle se rapproche de la moyenne départementale à Ivry-sur-Seine (29,1%) tandis qu'elle est de 23,2% à Vitry-sur-Seine.



Part des hauts niveaux de formation dans la population non scolarisée (Source : Insee 2010. Traitement : FORS-RS)

Néanmoins, entre 1999 et 2010, la part des hauts niveaux de formation a augmenté dans toutes les communes de la CASA. **Cette progression correspond notamment à l'arrivée des catégories socio-professionnelles supérieures dans la population active sur cette même période.** Cela est particulièrement vrai à Ivry-sur-Seine où la part des hauts niveaux de formation a augmenté de près de 10 points dans la population non scolarisée dépassant la progression observée dans le Val-de-Marne (+ 9,2 pts).

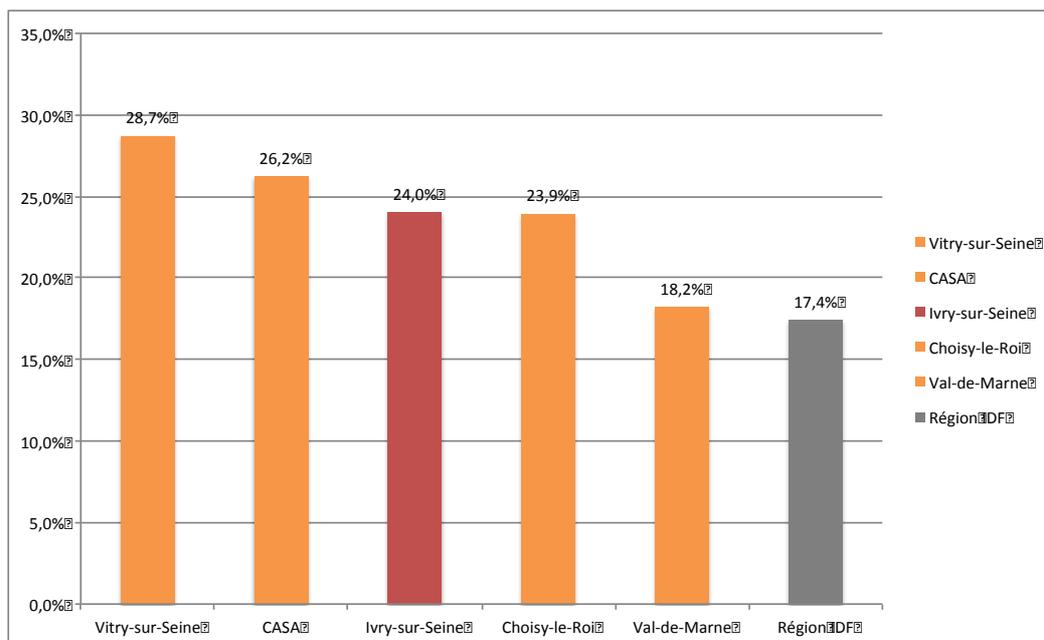
Cette progression des hauts niveaux de formation dans la population de la CASA (+8,7pts) ne rattrape cependant pas celle observée à l'échelle de l'Ile-de-France (+12,9 pts).

La part des non diplômés dans la population non scolarisée est, quant à elle, plus importante dans la CASA (26,2%) que dans le Val-de-Marne (18,2%) ou en Ile-de-France (17,4%). A Vitry-sur-Seine ils représentent près de 29%. **Vitry-sur-Seine cumule donc une forte part de non diplômés et une faible part de hauts niveaux de formation dans la population non scolarisée.**

Par ailleurs, les acteurs locaux notent chez les jeunes une méconnaissance de la diversité des parcours de formation qui affecte leurs choix d'orientation.

Moins diplômés que la population départementale et régionale, les habitants de l'agglomération apparaissent comme **plus fragilisés dans un monde du travail de plus en plus concurrentiel.**

¹¹ Bac+2 et plus



Part des non diplômés dans la population non scolarisée (Source : Insee 2010. Traitement : FORS-RS)

d. Les freins à l'emploi

Outre le faible niveau de formation, **plusieurs freins à l'emploi sont régulièrement mentionnés par les acteurs locaux**. Les freins suivants sont notamment mis en avant :

- une **insuffisante mobilité** : une difficulté matérielle pour les habitants de quartiers excentrés et insuffisamment reliés aux grandes voies de transport, mais aussi une difficulté plus « psycho-sociale » pour des personnes vivant dans des cités peu ouvertes à l'environnement et/ou socialement isolées. De plus, les acteurs locaux notent une accessibilité limitée à certaines zones d'emploi comme l'aéroport d'Orly.
- **l'éloignement des institutions** d'une partie de la population. Certains publics ne sollicitent pas l'offre de service existante en matière d'emploi, de formation ou d'insertion du fait de leur isolement physique ou social.
- une **insuffisante maîtrise linguistique** : certains quartiers de la CASA jouent un rôle d'accueil et d'intégration: Ivry Port, Gagarine, Monmousseau à Ivry-sur-Seine, Robespierre et certains secteurs de Commune de Paris/8 mai 1945 à Vitry-sur-Seine ainsi que le Quartier Sud à Choisy-le-Roi affichent une part de population de nationalité étrangère proche ou supérieure à 25%.
- **l'offre d'accueil des jeunes enfants** apparaît être un réel frein à l'accès ou au retour à l'emploi des femmes. Seuls 2,5 enfants de moins de 3 ans sur 10 peuvent bénéficier d'un accueil formel (accueil dans un établissement d'accueil du jeune enfant, place chez une assistante maternelle, ou garde à domicile) à Vitry, 3 à Choisy, 3,5 à Ivry contre 5, en moyenne, à l'échelle nationale.
- la **discrimination** dont peuvent être l'objet les demandeurs d'emploi de l'agglomération, qui cumulent de fait un certain nombre de facteurs de discrimination, dont leur origine géographique dans des quartiers souvent stigmatisés et leur origine ethnique.

Ces différents freins à l'emploi sont **souvent accentués dans les quartiers de la géographie prioritaire**. Par exemple, la problématique des modes de garde se pose de manière particulièrement forte dans les quartiers d'habitat social qui concentrent une part très forte de familles monoparentales. Ces freins sont par ailleurs souvent **cumulés par les publics** résidant dans les quartiers prioritaires.

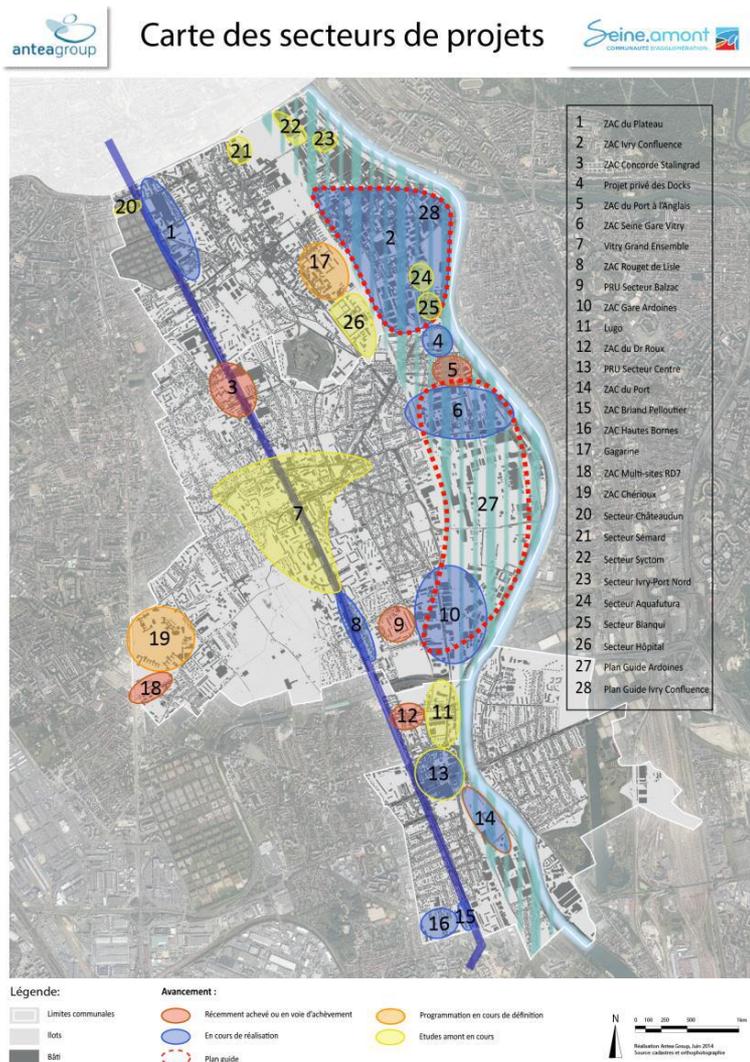
e. Un tissu économique qui devrait bénéficier de projets de développement d'envergure

Dans les 20 prochaines années, les projets d'Ivry-Confluences, de Vitry-les-Ardoines et de Choisy-le-Lugo, vont profondément changer la physionomie du territoire, avec environ 5 000 000 m² d'espaces de construction où vont s'élever de nouveaux équipements, des logements et structures dédiées à l'activité économique et à la recherche.

La programmation 2014-2025 de certains projets est d'ores et déjà arrêtée. La logique d'accueillir 3 à 4 emplois pour 1 logement créé marque une volonté de promouvoir le dynamisme économique du territoire. Ces projets devraient ainsi permettre de construire :

- Bureaux : 1 114 593 m² – 37 000 emplois souhaités
- Commerces : 36 500 m²
- Equipements : 170 600 m²
- Habitat : 978 066 m² – 13 766 logements

Le dynamisme affiché par la CASA en matière d'emploi est largement supérieur à celui qui figure dans les Contrats de développement territorial (CDT) d'Est Ensemble ou du Mont Valérien. Le ratio emploi créés par kilomètres carrés est en effet de 1 907 pour la CASA contre respectivement 573 et 217. En revanche, il est inférieur de près de moitié au dynamisme affiché par Plaine Commune (4 556 emplois créés/Km²).



Source : Antea Group, Document de travail, Projet de territoire, 2014.

Sans s'en tenir uniquement à ces grands projets, les territoires des villes de l'agglomération portent en commun plusieurs objectifs en matière d'attractivité et de développement économique :

- Le maintien et le développement des linéaires commerciaux ;
- La redynamisation des centres-villes ;
- La diversification des emplois.

1.2 Principales actions et dispositifs mis en œuvre sur le territoire (et particulièrement sur les quartiers prioritaires)

a. Les actions de droit commun (hors crédit spécifiques politique de la ville)

➤ *Une offre de formation initiale limitée, en particulier dans les secteurs de développement*

Une étude réalisée pour le compte de l'EPA-ORSA en 2012 a permis de réaliser un état des lieux de l'offre de formation initiale existante sur le territoire dans les filières d'activités économiques identifiées comme « porteuses » pour le territoire des Grandes Ardoines : bâtiment, eau-air-énergie, biotechnologies, matériaux, mécanique-industrie-ingénierie, informatique-logistique-services, culture.

Il apparaît que le territoire est marqué par la prédominance de formations initiales courtes, concentrées surtout dans le domaine des services. Par ailleurs, l'étude a souligné la faible présence des filières identifiées comme des leviers pour le territoire en dehors des secteurs de l'énergie, des matériaux et de l'électronique. L'offre globale dans le secteur de la santé ainsi que dans le secteur social a été identifiée comme très insuffisante par rapport au potentiel développement de ces professions.

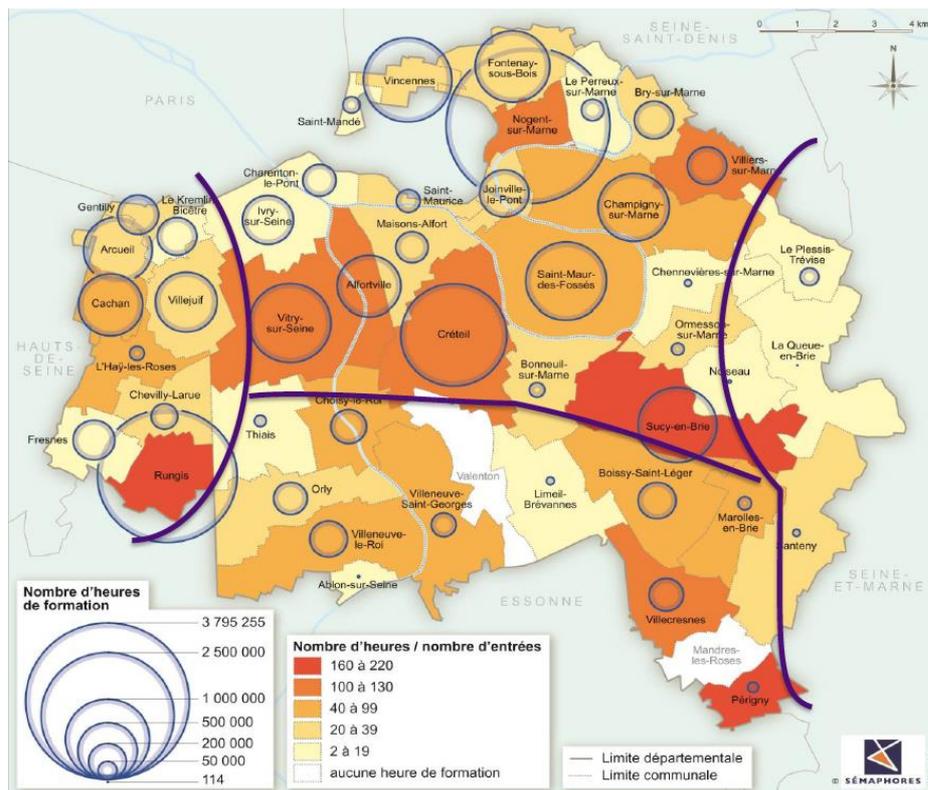
Enfin, l'étude, si elle rappelle l'implantation de grandes écoles à proximité du territoire, regrette l'absence de « passerelles » qui pourraient donner un avantage comparatif aux habitants dans le cadre d'un recrutement national.

➤ *Une offre de formation professionnelle continue jugée insuffisante et inadaptée à l'échelle du département*

En 2012, le Conseil général du Val-de-Marne a commandé une étude visant à réaliser un diagnostic de l'offre de formation professionnelle continue sur son territoire.

Plusieurs conclusions émergent de ce travail d'analyse :

- Le nombre de places disponibles sur le Val-de-Marne est bas par rapport aux autres départements.
- Une partie du public trouve la marche trop haute pour entrer sur les dispositifs de formation et manque de prérequis.
- Les formations sont moins certifiantes et celles fournissant uniquement des attestations de formation sont surreprésentées.
- Les spécialités sous-représentées constituent pourtant des secteurs stratégiques forts pour le département (transport, manutention, magasinage, accueil, hôtellerie, tourisme).



L'offre de formation dans le département du Val-de-Marne en 2012 (Source : Sémaphores)

➤ *Un acteur de droit commun central : le Pôle emploi*

Le Pôle emploi dispose de 3 agences sur le territoire de la CASA (Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine). Ces agences mettent en œuvre la totalité de l'offre de service de Pôle emploi (Inscription, indemnisation, accompagnement personnalisé, conseil et accompagnement des entreprises dans leurs recrutements).

Par ailleurs, il existe une agence Pôle emploi spécialisée (A2S) à Choisy-le-Roi qui intervient en complémentarité dans le cadre de la mise en œuvre du « CSP » (contrat de sécurisation professionnelle), ainsi que dans le cadre de l'offre de service orientation professionnelle, par la mobilisation de psychologues du travail.

Si le Pôle Emploi n'organise pas de permanences dans les quartiers prioritaires, ses agences à Vitry-sur-Seine et à Ivry-sur-Seine bénéficient d'une grande proximité physique avec les associations de quartier.

Conscient des difficultés spécifiques et renforcées que connaissent les habitants des quartiers prioritaires au sein du territoire de l'agglomération, le Pôle Emploi entend :

- Personnaliser davantage, et rendre plus accessibles ses services afin d'accélérer le retour à l'emploi et mieux satisfaire les Demandeurs et entreprises, notamment en augmentant le nombre de Demandeurs suivis en accompagnement intensif.
- Territorialiser l'offre de service de Pôle emploi en mobilisant des prestations spécifiques (aides à la mobilité, actions de formation), vers les publics les plus en difficultés.
- Renforcer la complémentarité de ses actions avec ses partenaires.

➤ *Le rôle grandissant de la Communauté d'agglomération Seine-Amont dans le développement économique*

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Communauté d'agglomération Seine-Amont exerce la compétence développement économique. Son intervention, largement fondée sur un travail partenarial, prend plusieurs formes :

- Actions permettant de rapprocher l'offre et la demande d'emploi et de formation (ex: le forum intercommunal de l'emploi) ;
- Des exonérations fiscales pour la création et l'extension d'établissements dans les quartiers prioritaires et pour les jeunes entreprises innovantes et les jeunes entreprises universitaires ;
- Création du centre de l'entrepreneuriat: lieu central de la création d'entreprises pour l'agglomération. Le centre de l'entrepreneuriat constitue l'une des réponses à la problématique de manque de locaux adaptés constaté sur le territoire intercommunal ;
- Favoriser les retombées locales des grands projets d'aménagement et de transport sur les entreprises et en matière d'emploi, d'insertion et de formation (ex: Grand Paris Express) ;
- Soutien aux projets ESS, projets de formation, etc...
- Création de la plate forme immobilière et de services Charles-Foix: à la fois pépinière et hôtel d'entreprises dans la filière allongement de la vie et gérontechnologies.

➤ *D'autres dispositifs intercommunaux en faveur de l'emploi*

On trouve sur le territoire de l'agglomération plusieurs dispositifs de coordination et de promotion des actions en faveur de l'emploi qui couvrent des périmètres différents :

- Deux missions locales destinées à l'accompagnement des 16-25 ans déscolarisés, sans qualification et sans emploi (Ivry/Vitry, Choisy/Orly/Villeneuve-le-Roi/Ablon) ;
- Deux Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) destinés à l'accompagnement des personnes très éloignées de l'emploi (Ivry/Vitry et Choisy/Orly/Villeneuve-le-Roi) ;
- Une Cellule Clauses Insertion chargée de la mise en œuvre des clauses sociales pour les communes de la Communauté d'agglomération Seine-Amont.

➤ *Des acteurs locaux qui s'entendent sur la nécessité d'une action de proximité*

Les acteurs locaux s'accordent pour affirmer l'importance d'une action locale de proximité en complément des dispositifs intercommunaux. Ainsi, de nombreuses actions innovantes sont développées à l'échelle des villes et / ou des quartiers.

A titre d'exemple, le dispositif LOLA (Lever les Obstacles de la Langue vers l'Autonomie Professionnelle), expérimenté dans certaines villes du Val-de-Marne dont Ivry-sur-Seine, vise à favoriser l'accès aux métiers de la dépendance des personnes étrangères. Ce dispositif n'a pas vocation à délivrer un titre qualifiant. L'objectif est de permettre aux participants d'accéder à une formation de français langue professionnelle (FLP) tout en affinant leur projet professionnel. La formation proposée constitue une passerelle vers des formations qualifiantes ou vers l'emploi.

A Choisy-le-Roi, une action innovante destinée aux femmes en formation ne disposant pas de mode de garde est mise en place.

➤ *Un territoire inégalement doté en structures d'insertion par l'activité économique*

En permettant à des personnes sans emploi qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles de bénéficier de contrat de travail, l'insertion par l'activité économique (IAE) constitue un outil majeur d'insertion. Malgré les besoins repérés en ce sens sur le territoire de l'agglomération, il apparaît que l'offre en matière d'IAE est hétérogène et globalement restreinte. Ainsi :

- Vitry n'a pas de structure d'IAE sur son territoire ;
- Ivry accueille un Atelier et chantier d'insertion (ACI) : Afrique et Espoirs (le Baobab) ;
- Choisy possède un tissu de l'IAE plus dense. On y trouve ainsi deux ACI (Au fil de l'eau et VALBIO), une Entreprise d'insertion (HEP) et une association intermédiaire (Fresnes Service);

b. *Les dispositifs et actions « politique de la ville »*

Dans le cadre de la programmation 2014 des Contrats Urbains de Cohésion Sociale, on compte une dizaine d'actions « Emploi » financées par la politique de la ville sur le territoire de la CASA.

Parmi ces actions, 5 portent sur la thématique « Accompagnement renforcé ». Il s'agit d'actions du PLIE et de la Mission locale intercommunale de Choisy-le-Roi, Orly et Villeneuve-le-Roi. On trouve également des actions d'accompagnement renforcé portées par le Centre socioculturel Les Portes du Midi à Vitry-sur-Seine et par l'association Atout Majeur à Ivry-sur-Seine.

Par ailleurs, quatre actions d'insertion par l'activité économique portées par trois structures dédiées sont soutenues :

- « Laverie sociale et développement durable » et une « action en lien avec la préservation de l'environnement et du cadre de vie » portées par Habitants Emploi Proximité ;
- « Développement de l'offre d'insertion et formation des publics prioritaires » portée par Val Bio IDF ;
- « Soutien social et prévention santé du personnel en insertion » portée par Aurore.

Des actions visant l'application des clauses d'insertion dans les marchés publics sont également soutenues par la politique de la ville.

Enfin, d'autres thématiques sont ponctuellement soutenues avec le financement d'actions :

- De parrainage vers l'emploi pour les femmes ;
- D'accompagnement autour de la maîtrise de l'expression orale ;
- De soutien à la mobilité ;
- De rencontres avec les entreprises et employeurs (forums, découverte des métiers...).

Enfin, le territoire compte deux zones franches urbaines intégrées au sein de la nouvelle géographie prioritaire : Le Grand Ensemble : Les Navigateurs (Choisy-le-Roi) et le Grand Ensemble Ouest-Est (Vitry-sur-Seine).

1.3 Les principaux enjeux thématiques

→ Enjeu stratégique n°1 : Adapter l'offre de formation destinée aux habitants des quartiers prioritaires

Fiche opérationnelle n°1-1 : Soutenir les dispositifs de préformation (accès aux savoirs de base, linguistique, remise à niveau, etc.)

Fiche opérationnelle n°1-2 : Favoriser l'accès des jeunes des quartiers prioritaires aux formations professionnalisantes

→ Enjeu stratégique n°2 : Lutter contre les freins à l'emploi particulièrement marqués dans les quartiers prioritaires

Fiche opérationnelle n°2-1 : Lever les freins linguistiques notamment des populations d'origine étrangère

Fiche opérationnelle n°2-2 : Favoriser la mobilité des publics

Fiche opérationnelle n°2-3 : Offrir des modes d'accueil d'enfants adaptés aux publics en insertion professionnelle

Fiche opérationnelle n°2-4 : Développer les modes de recrutement alternatifs

Fiche opérationnelle n°2-5 : Développer des dispositifs de parrainage et d'accompagnement vers l'emploi

→ Enjeu stratégique n°3 : Atteindre les publics des quartiers prioritaires qui échappent aux dispositifs classiques d'accompagnement vers l'emploi

Fiche opérationnelle n°3-1 : Encourager des modes d'action innovants permettant d'aller « au-devant » et de mieux toucher les publics éloignés de l'emploi

→ Enjeu stratégique n°4 : Renforcer la coordination afin d'inscrire le public éloigné de l'emploi dans un parcours d'insertion efficace

Fiche opérationnelle n°4-1 : Prévenir les ruptures dans les parcours d'insertion par une meilleure coordination des acteurs

→ Enjeu stratégique n°5 : Favoriser les retombées dans les quartiers prioritaires des dynamiques économiques du territoire

Fiche opérationnelle n°5-1 : Mettre en œuvre la généralisation des clauses d'insertion

Fiche opérationnelle n°5-2 : Faire bénéficier les habitants des quartiers prioritaires de l'implantation des nouvelles entreprises au sein de l'agglomération

→Enjeu stratégique n°6 : Favoriser le développement endogène des quartiers prioritaires en créant des dynamiques économiques internes

Fiche opérationnelle n°6-1 : Favoriser l'entrepreneuriat au sein des quartiers prioritaires

Fiche opérationnelle n°6-2 : Préserver le foncier pour permettre l'implantation d'activités économiques

2. Cadre de vie et de renouvellement urbain

2.1 La situation des quartiers au regard de la thématique : principaux constats issus de la phase de diagnostic

a. Des quartiers qui ont bénéficié du programme national de rénovation urbaine

Dans le cadre du programme national de rénovation urbaine (PNRU), plusieurs projets locaux ont pu bénéficier d'un soutien technique et financier.

A Choisy-le-Roi, le projet de rénovation urbaine (PRU) du centre-ville a permis une requalification du site s'appuyant sur la création d'un pôle multimodal, la remise au sol des cheminements (démolition de la dalle nord et de la passerelle Jaurès), le décroisement des quartiers, la création d'une vitrine commerciale sur l'avenue Jaurès et des résidentialisations. De manière plus précise sur le plan de l'habitat, près de 1 000 logements appartenant à Valophis ont été réhabilités et plus de 300 logements ont été résidentialisés.

Un second quartier de Choisy-le-Roi a bénéficié d'un projet de rénovation urbaine d'envergure. **Le Quartier Sud et en particulier la partie Briand Pelloutier** ont connu la démolition de près de 500 logements et la reconstruction sur site de plus de 200 logements sociaux. Des logements de diversification sont également en cours de construction dans la partie Briand Pelloutier et sur l'îlot du marché. Par ailleurs, la poursuite de la requalification des deux bâtiments Colomb, dans la partie Navigateurs du quartier, démarre au 2^{ème} trimestre 2015 (245 logements).

A Vitry-sur-Seine, le **quartier Balzac** a connu une transformation physique importante dans le cadre du projet de rénovation urbaine. Avec la démolition de plus de 600 logements, la reconstruction de 500 logements (logement social, accession sociale, accession et locatif libre) et la restructuration du réseau viaire, le projet a porté une ambition forte. Il a également permis la création de nouveaux aménagements : un square, deux crèches, un terrain d'évolution sportive, un nouveau local pour le Centre social.

Le travail conjoint, en 2013, des services de la Ville, de l'OPH, de la DRIHL et de l'ANRU a permis d'aboutir à la signature d'un protocole fin 2013 visant à formaliser l'engagement des premières opérations de construction, et de préciser le cadre dans lequel le processus de relogement des habitants pourra être envisagé. L'intégration dans le programme de renouvellement urbain au niveau régional de l'ANRU est dans l'attente.

b. Un environnement urbain peu qualitatif dans certains quartiers

L'analyse du cadre urbain des quartiers prioritaires de l'agglomération fait apparaître différentes problématiques.

D'après les acteurs locaux, plusieurs quartiers souffrent d'un **manque d'entretien des espaces extérieurs** qui contribue parfois à ternir leur image et pèse sur le quotidien des habitants. La présence de débris voire d'encombrants sur l'espace public a ainsi été relevée dans certains quartiers de l'agglomération.

La **dégradation du cadre bâti** constitue également une problématique importante dans plusieurs quartiers d'habitat social ou d'habitat privé. Une telle dégradation a des conséquences en termes de consommation d'énergie et de santé au point de fragiliser des ménages qui connaissent d'autre part des difficultés économiques et sociales. Cette dégradation du bâti est d'autant plus forte qu'elle apparaît dans certains quartiers en contraste avec des sites ayant bénéficié d'une intervention urbaine lourde. Ainsi, à Choisy-le-Roi, la partie Navigateurs du Quartier Sud souffre paradoxalement de sa proximité avec Briand Pelloutier en cours de rénovation urbaine. Par effet de comparaison avec un secteur entièrement réorganisé et accueillant de nombreuses constructions neuves, le site des Navigateurs apparaît comme ancien voire dégradé par endroits. Il convient cependant de noter qu'un nouveau projet de rénovation urbaine devrait permettre la restructuration de cette partie du quartier.

Certains quartiers présentent des **problématiques globales de fonctionnement urbain** qui rendent l'entretien difficile et offrent un environnement peu qualitatif pour les habitants. C'est notamment le cas pour un quartier de dalle tel que Robespierre à Vitry-sur-Seine, en particulier du fait d'une division foncière complexe. C'est également le cas du quartier Gagarine à Ivry-sur-Seine, marqué par une rupture entre l'emprise du bâtiment Gagarine à l'architecture emblématique de barre en forme de T d'une part, et le tissu de faubourg de la rue Saint-Just d'autre part. En arrière du bâtiment Gagarine, les tours Truillot et la copropriété Raspail se retrouvent isolées, avec un maillage interne complexe.

De tels phénomènes ne sont pas sans impacts sur le niveau d'accessibilité de ces espaces.

c. Des quartiers souvent isolés du reste de la ville et du territoire intercommunal

Malgré la proximité de l'agglomération avec la ville de Paris et la présence de plusieurs infrastructures de transport (RER, métro, bus), certains quartiers prioritaires demeurent isolés du reste du territoire communal, intercommunal et métropolitain.

La première raison de cet enclavement se trouve dans l'**éloignement des pôles d'attractions locaux** auquel s'ajoute une offre de transport en commun peu dense ou dont la fréquence est réduite sur certains créneaux horaires. C'est notamment le cas du Quartier Sud à Choisy-le-Roi qui ne bénéficie, à l'heure actuelle, que de deux lignes de bus mais également des quartiers Balzac et Colonel Fabien à Vitry-sur-Seine qui ont une situation excentrée.

D'autres quartiers connaissent un enclavement par rapport au reste du territoire du fait de l'existence de barrières physiques importantes. C'est alors l'**organisation urbaine du quartier et son lien vers l'extérieur** qui est en cause. Les quartiers concernés sont les sites sur dalle (Robespierre à Vitry-sur-Seine) et ceux marqués par la présence de barres et de tours tournées vers l'intérieur ou offrant un tissu viaire complexe (Commune de Paris et Colonel Fabien à Vitry-sur-Seine, Gagarine et Pierre et Marie Curie à Ivry-sur-Seine).

Il convient de souligner que plusieurs quartiers prioritaires de l'agglomération bénéficient d'une desserte efficace en transports en commun. Ainsi, l'enclavement propre à la structure urbaine n'est pas nécessairement synonyme d'éloignement des transports, le quartier Gagarine bénéficie ainsi de la proximité de la ligne C du RER et de la ligne de métro 7. Cette ligne de métro dessert également le quartier Pierre et Marie Curie. Enfin, le bus 183, qui affiche une fréquence importante, emprunte la RD5 à proximité immédiate du quartier Commune de Paris / 8 mai 1945 de Vitry-sur-Seine.

d. Des quartiers qui connaissent des dynamiques résidentielles hétérogènes

Dans le cadre de l'élaboration des nouveaux contrats de ville, la loi de programmation Ville et Cohésion urbaine prévoit l'instauration de Conventions intercommunales d'attribution dont l'objectif est d'œuvrer au renforcement de la mixité sociale (dans le cadre des Conférences intercommunales du logement). Il s'agit donc, dans le cadre du diagnostic du Contrat de ville, de s'interroger sur les dynamiques résidentielles à l'œuvre dans les quartiers prioritaires de l'agglomération et d'identifier les enjeux qui leur sont liés.

A l'échelle des quartiers prioritaires de l'agglomération Seine Amont, deux phénomènes distincts sont identifiables : tandis que certains quartiers connaissent **l'arrivée importante de nouvelles populations**, d'autres subissent **des logiques d'évitement et tendent à se spécialiser**.

Plusieurs quartiers prioritaires ont ainsi connu un renouvellement important de leur population. Les sites concernés sont en particulier **les quartiers ayant bénéficié de projets de rénovation urbaine**. De fait du renouvellement du parc avec la démolition de programmes et la reconstruction de logements sociaux et de diversification (accession sociale, accession et locatif privé), de nouveaux ménages ont emménagé au sein des quartiers Balzac à Vitry-sur-Seine et du Quartier Sud à Choisy-le-Roi.

Certains quartiers non-inscrits jusqu'à présent dans la rénovation urbaine ont bénéficié de dispositifs mis en place par les villes (ZAC, OPAH, PLH, actions économique) qui ont permis une programmation mixte des logements sociaux, en direction des familles modestes, des étudiants, des retraités des migrants ainsi que des logements en accession sociale et libre : Ivry Port a bénéficié de cette programmation ce qui a permis de maintenir la population sur le quartier et d'y accueillir des ménages de catégories socioprofessionnelles moyennes ou supérieures.

Ces dynamiques de peuplement qui se caractérisent par l'arrivée importante de nouvelles populations posent de nouveaux enjeux en termes de cohésion sociale et de solidarité au sein des quartiers prioritaires Il s'agit de pouvoir agir à différents niveaux : accompagner l'arrivée de nouveaux ménages, maintenir une population locale, répondre à la demande des nouveaux actifs (domicile/travail).

A l'inverse des sites précédemment évoqués, certains quartiers prioritaires de l'agglomération font **l'objet de stratégies d'évitement** dans le processus d'attribution de logements sociaux. Ce phénomène s'explique principalement par leur localisation, l'état du bâti et leur réputation. Les Navigateurs à Choisy-le-Roi, Pierre et Marie Curie et Gagarine à Ivry-sur-Seine subissent ce phénomène. Ces sites connaissent ou sont ainsi susceptibles de connaître une **spécialisation sociale** importante à court terme. De telles dynamiques interrogent la politique de peuplement à l'échelle de l'agglomération et sa capacité à permettre un certain équilibre social au sein des quartiers prioritaires.

Ces différents enjeux en termes de dynamiques résidentielles et de peuplement devront être traités dans le cadre du Contrat de ville en cohérence avec les orientations du **Programme local de l'habitat intercommunal** (PLHI) en cours d'élaboration.

e. De quartiers bien couverts par l'offre d'équipements et de services

Les quartiers prioritaires de l'agglomération se caractérisent par la présence d'une offre importante en équipements de proximité mais également en équipements d'envergure communale et intercommunale.

La forte couverture par les **équipements de proximité** s'exprime notamment par la présence dans la majorité des quartiers d'un **Centre socio-culturel, d'une Maison de quartier ou de centres de quartier primaire ou pré-adolescents**. Ces équipements de proximité permettent la mise en place d'animations mais également d'actions plus spécifiques de cohésion sociale dans les champs de

l'éducation, de la santé, de la parentalité, etc. Les sites prioritaires bénéficient également d'une bonne couverture en **écoles maternelles et primaires** et certains accueillent des **collèges** (Quartier Sud de Choisy-le-Roi, Ivry Port).

Au-delà de cette présence d'équipements de proximité, plusieurs quartiers prioritaires de l'agglomération accueillent **des équipements d'envergure communale et intercommunale** :

- Equipements culturels (théâtres, bibliothèques, salles de spectacles, musées, cinémas et conservatoires).
- Equipements sociaux et citoyens (Mairies, crèches, Maison du droit et de la citoyenneté, Relais social de la famille de la citoyenneté et Point d'accès aux droits...).
- Equipements liés à l'emploi (Centre de l'entrepreneuriat, Missions locales, Agences Pôle emploi...).
- Parcs et espaces verts tel le Parc des Cormailles à Ivry-sur-Seine
- Equipements sportifs.

Si les quartiers prioritaires de l'agglomération sont globalement bien dotés, le diagnostic fait état d'une faible densité de services et d'équipements dans certains sites. C'est notamment le cas des quartiers Pierre et Marie Curie et de Monmousseau à Ivry-sur-Seine où les acteurs de terrain notent l'absence de commerces de proximité. C'est également le cas du Quartier sud à Choisy-le-Roi en termes d'équipements culturels. Enfin, un constat général déplore la faible présence de professionnels et d'équipements de santé dans les quartiers prioritaires de l'agglomération.

2.2 Principales actions et dispositifs mis en œuvre sur le territoire (et particulièrement sur les quartiers prioritaires)

a. Des projets urbains d'envergure à proximité des quartiers prioritaires

En dehors des projets de rénovation urbaine, le territoire de l'agglomération connaît une forte dynamique en termes de projets urbains. De par leur envergure, ces projets vont largement impacter le territoire, tant dans la composition de son tissu urbain (organisation, mixité fonctionnelle) que dans sa composition sociodémographique. Plusieurs quartiers prioritaires se trouvent à proximité immédiate ou au sein même de ces secteurs de projet.

A **Ivry-sur-Seine**, le projet **Ivry Confluences** inclut le territoire du quartier prioritaire Ivry Port. Il constitue l'un des plus importants chantiers d'Ile-de-France et prévoit d'ici 2025 d'importantes transformations urbaines sur le quartier : construction de logements (près de 7 500 avec une répartition de 50% de logements sociaux pour 50% de logements en accession), implantation d'un parc, création de nouvelles voiries et amélioration des transports en commun (le T-Zen, réseau de bus à haut niveau de service en site propre, et le prolongement de la ligne 10 du métro sont prévus). L'opération intègre également un remodelage des services publics et des équipements (équipements scolaires, petite enfance, sportifs et culturels). Enfin, le projet Ivry Confluences intègre la création de 650 000 m² (SHON/SP) d'activités et de bureaux et 1 000 m² de commerces.

Par ailleurs, le quartier prioritaire Pierre et Marie Curie à Ivry-sur-Seine se trouve à proximité de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Plateau qui vise notamment à transformer cette partie de la ville en un pôle de centralité concentrant logements, commerces et espaces publics. L'intervention, le long de la RD5, vise à terme la réalisation d'une nouvelle place, de 950 logements dont 60% de logements sociaux pour 40% de logements en accession, de 5 000 m² (SHON/SP), d'équipements (crèche, école

et collèges) de commerces (cafés-restaurants, boulangerie, supérette...) et de 33 800 m² (SHON/SP) d'activités et de bureaux. Les travaux, réalisés à 70% devraient être achevés en 2018.

A **Vitry-sur-Seine**, la ZAC OIN Gare des Ardoines, se trouve à proximité du quartier Balzac. Elle s'étend sur 49 hectares et prévoit la réalisation de nombreux logements et équipements et d'un pôle multimodal qui assurera l'interconnexion de 4 lignes : le RER C, le réseau de transports publics du Grand Paris, le TZEN 5 et le TCSP (Transport en Commun en Site Propre) Val Pompadour. Le projet prévoit également l'installation d'activités économiques sur plus de 400 000 m² (SHON/SP) et la création de près de 4 000 logements. A terme (1^{er} phase 2025/2^{ème} phase 2040), la ZAC des Ardoines a pour ambition de devenir un grand pôle économique de la métropole parisienne.

L'autre ZAC OIN du territoire de Vitry-sur-Seine, la ZAC Seine Gare Vitry devrait avoir, à terme, un impact urbain important sur le quartier prioritaire Centre-ville. L'objectif du projet est de densifier les activités (y compris dans les filières industrielles), de rendre le quartier plus accessible à partir de sa gare et de construire près de 5 000 logements d'ici 2040.

Vitry-sur-Seine accueille également la ZAC Rouget de Lisle.

A Choisy-le-Roi, la ZAC des Hautes Bornes, à proximité du quartier prioritaire Quartier Sud, prévoit la réalisation de 2 000 m² (SHON/SP) d'activités et de bureaux, 1 500 m² (SHON/SP) de commerces, 1 200m² (SHON/SP) d'équipements et environ 300 logements.

Plus globalement, la mise en service tramway T9 en 2020 va bénéficier aux trois villes actuelles de la Communauté d'agglomération Seine Amont et en particulier aux quartiers: Pierre et Marie Curie à Ivry-sur-Seine, Centre ville et Commune de Paris à Vitry-sur-Seine, Quartier Sud à Choisy-le-Roi.

Les acteurs locaux attirent l'attention sur le fait que les projets structurants ne doivent pas participer à fragmenter et morceler le territoire mais doivent être conçus comme des leviers de dynamisation des quartiers prioritaires du point de vue du développement économique, de l'accès à l'emploi et des mobilités.

b. Des nouveaux projets de rénovation urbaine

Le 15 décembre 2014, le Conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a adopté la liste des quartiers qui bénéficieront du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) 2014-2024. A l'échelle du territoire de l'agglomération, trois quartiers sont concernés :

- Centre ville – Commune de Paris-Mario Capra – Robespierre à Vitry-sur-Seine.
- Quartiers Sud : les Navigateurs à Choisy-le-Roi dans le cadre d'un projet de rénovation urbaine avec Orly.

La programmation de ces différents projets est encore en cours de définition, le calendrier du NPNRU prévoit la signature des conventions de renouvellement urbain, qui déclineront les programmes opérationnels, à partir de la fin 2015.

Il convient de signaler que les sites qui n'ont pas été retenus au titre du NPNRU pourront bénéficier de financements spécifiques dans le cadre d'une opération d'intérêt régional portée par la Préfecture de région en lien avec le Contrat de plan Etat-Région. Les communes et l'agglomération souhaitent ainsi voir la mise en place de PRU dans les quartiers suivants :

- Péri-Manouchian à Vitry-sur-Seine ;
- Centre ville de Choisy-le-Roi ;
- Gagarine-Truillot à Ivry-sur-Seine.

c. Des dispositifs de gestion urbaine et sociale de proximité

Plusieurs dispositifs de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) sont à l'œuvre dans les quartiers prioritaires de l'agglomération:

- Balzac à Vitry-sur-Seine: une démarche de GUSP est engagée depuis 2012. Elle vise à pérenniser les investissements réalisés dans le cadre du PRU et mobilise un groupe d'habitant stable dans sa participation.
- Quartiers Sud à Choisy-le-Roi : une GUSP qui connaît une bonne mobilisation des habitants.

S'ils permettent de communiquer sur le projet urbain, d'accompagner le changement au sein du quartier et de réaliser des diagnostics partagés, ces dispositifs de GUSP pourraient être étendus à d'autres territoires ou renforcés afin de permettre une véritable intervention spécifique sur les quartiers prioritaires.

De manière générale les acteurs locaux reconnaissent que si la mobilisation des habitants est relativement forte dans le temps du projet, elle s'affaiblit généralement après 18 mois. L'évolution de la forme de la mobilisation et des dispositifs d'intervention de la GUSP constitue donc un enjeu central des quartiers ayant connu ou qui connaîtront des projets de rénovation urbaine.

Enfin, les acteurs locaux interrogent le lien possible entre les dispositifs de GUSP et les futurs Conseils citoyens dont la mise en place est prévue dans le cadre du Contrat de ville.

2.3 Les principaux enjeux thématiques

[→ Enjeu stratégique n°7 : Garantir la prise en compte des projets de renouvellement urbain au sein des politiques de développement de l'agglomération](#)

Fiche opérationnelle n°7-1 : Poursuivre la dynamique engagée autour des projets de renouvellement urbain en cours et faire émerger de nouveaux projets

[→ Enjeu stratégique n°8 : Développer et conforter une offre en équipements et en services qui réponde aux enjeux de cohésion sociale des quartiers prioritaires](#)

Fiche opérationnelle n°8-1 : Améliorer l'accessibilité et la visibilité des équipements existants

Fiche opérationnelle n°8-2 : Penser un traitement pérenne des rez-de-chaussée

[→ Enjeu stratégique n°9 : Permettre aux projets structurants du territoire de prendre en compte et de constituer un levier de développement des quartiers prioritaires](#)

Fiche opérationnelle n°9-1 : Associer les habitants des quartiers prioritaires aux dynamiques urbaines du territoire

Fiche opérationnelle n°9-2 : Permettre la continuité urbaine entre les nouveaux projets et les quartiers prioritaires

[→ Enjeu stratégique n°10 : Faire de la gestion urbaine et sociale de proximité un outil partenarial innovant pour les quartiers prioritaires](#)

Fiche opérationnelle n°10-1 : Mettre en place une démarche de GUSP en amont des projets de renouvellement urbain

Fiche opérationnelle n°10-2 : Permettre la pérennisation de la démarche en renouvelant les modes d'intervention

[→ Enjeu stratégique n°11 : Favoriser des dynamiques résidentielles adaptées et équilibrées pour les quartiers prioritaires](#)

Fiche opérationnelle n°11-1 : Mettre en place un observatoire des dynamiques résidentielles au sein de l'agglomération Seine-Amont

Fiche opérationnelle n°11-2 : Poser les bases d'une conférence intercommunale du logement à partir d'enjeux ciblés

→ Enjeu stratégique n°12 : Favoriser un développement urbain durable des quartiers prioritaires

Fiche opérationnelle n°12-1 : Mettre en œuvre des actions de sensibilisation au développement durable

Fiche opérationnelle n°12-2 : Favoriser les économies d'énergies et la œuvrer à la transition énergétique

3. Lien social, citoyenneté, accès aux droits et aux services publics, égalité femmes-hommes

3.1 La situation des quartiers au regard de la thématique : principaux constats issus de la phase de diagnostic

a. Des dynamiques inégales d'animation de la vie locale et de mobilisation citoyenne

Les différentes villes de la Communauté d'agglomération Seine-Amont se caractérisent par **la présence de nombreux équipements socio-culturels et d'un tissu associatif varié** :

- **Ivry-sur-Seine** dispose d'un tissu associatif important. La majorité des associations interviennent à l'échelle de la ville hormis quelques associations de quartier comme Excelsior à Monmousseau (qui souhaite également étendre son rayonnement à d'autres quartiers de la ville). La Ville porte une politique de création de Maisons de quartier municipales / centres sociaux comme vecteurs de liens entre les habitants et les politiques publiques locales.
- La ville de **Vitry-sur-Seine** présente un tissu associatif particulièrement important et des acteurs phares dans les quartiers prioritaires: l'ALEF, l'association Les Monis et l'ASCV (quartier Commune de Paris), le Centre social Balzac (quartier Vitry sud – Ardoines), le centre socioculturel Les Portes du Midi (quartier du 8-Mai) et l'association Solidarité internationale (îlot Ampère), qui consomment l'essentiel des crédits politique de la ville.
- **Choisy-le-Roi** compte peu d'associations de quartier. Cependant, le centre social municipal (Espace Langevin) est implanté dans le Quartier Sud.

Cependant, les ateliers territoriaux ont montré que **les dynamiques de vie sociale étaient inégales selon les quartiers**. Tandis que certains quartiers prioritaires présentent une faible dynamique associative, d'autres, qui disposent par ailleurs d'un tissu associatif développé et actif, ne sont pas pourvus d'un équipement à vocation sociale globale, outil d'appropriation du quartier par les habitants, d'animation de l'espace public, de création de lien social mais aussi d'accompagnement des ménages en difficulté.

Par ailleurs, la mobilisation des habitants au sein d'instances de démocratie participative telles que les Comités de quartier ou les Conseils de quartier semble limitée dans la plupart des quartiers prioritaires du territoire de la CASA. De manière générale, ces formes institutionnelles de participation attirent peu d'habitants.

A titre d'exemple, les 11 Conseils de quartier de Vitry sur Seine fonctionnent régulièrement (entre 3 et 8 réunions par an pour chacun des Conseils de quartier), mais la participation reste faible au regard de la population.

A Choisy-le-Roi, malgré l'existence de plusieurs associations, le Quartier Sud connaît une mobilisation citoyenne variable au sein des dispositifs de Gestion Urbaine de Proximité (GUP). Peu d'initiatives citoyennes de quartier sont organisées au sein de l'espace public.

Le Comité de quartier Monmousseau (tout comme celui d'Ivry Port) à Ivry-sur-Seine a été relancé récemment (décembre 2014). Le renouvellement des membres, en partie lié à l'arrivée d'une nouvelle association, devrait redynamiser cette instance de participation citoyenne. Par ailleurs, le Comité de quartier du Petit Ivry sera relancé prochainement (mars 2015).

Zoom sur la politique de création de Maison de quartier à Ivry-sur-Seine

La ville d'Ivry-sur-Seine s'est engagée dans une politique de création de Maisons de quartier : implantées dans les quatre quartiers prioritaires de la ville (2 Maisons de quartier sont en activité dans les quartiers Monmousseau et Petit Ivry ; 1 autre est en projet dans le quartier Gagarine (ouverture prévue en septembre 2015) et 1 autre est à l'étude à Ivry Port). Elles constitueraient un lien entre les habitants et les politiques publiques locales.

De manière complémentaire, et prenant appui sur les Maisons de quartier, la redynamisation récente des Comités de quartier vise à faire participer les habitants aux politiques municipales.

En parallèle, des mobilisations citoyennes s'organisent ponctuellement, en particulier autour des projets de rénovation urbaine.

Zoom sur les mobilisations citoyennes dans le cadre des projets de rénovation urbaine

A Ivry-sur-Seine, une mobilisation citoyenne s'est créée en 2012 et 2013 à l'occasion du cinquantenaire de la cité Pierre et Marie Curie avec la création d'un collectif d'habitants. De nombreuses animations et constructions collectives d'évènements ont été organisées autour des 50 ans : réalisation d'une maquette de la cité PMC avec les habitants, cinéma en plein air, témoignage d'habitants, banquet populaire préparé avec les habitants.

A Vitry-sur-Seine, la rénovation urbaine du quartier Balzac (en voie d'achèvement) a permis la mise en place d'une Gestion Urbaine de Proximité (GUP) fonctionnant sur le principe du diagnostic en marchant, réalisé avec les habitants.

Enfin, les acteurs locaux s'accordent sur la nécessité de concourir à l'animation des quartiers prioritaires tout en amenant les habitants à « sortir » de leur quartier afin de garantir le maintien de la cohésion sociale à l'échelle de l'ensemble des territoires.

b. Des difficultés d'accès aux droits et aux services publics

Le territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Amont accueillent des ménages précarisés et fragilisés, avec des effets de concentration sur les territoires prioritaires, comme le montre le tableau ci-dessous : la quasi-totalité des IRIS comportant un quartier prioritaire (ou une partie d'un périmètre prioritaire) présentent un taux de couverture des allocataires CAF par le RSA socle bien supérieur à celui observé à l'échelle des villes, notamment le Quartier Sud à Choisy-le-Roi ou encore Balzac à Vitry-sur-Seine.

| IRIS | Quartier prioritaire concerné | Taux de couverture des allocataires CAF par le RSA socle | Ville | Taux de couverture des allocataires CAF par le RSA socle |
|---------------------------------------|---|--|-----------------|--|
| Hautes Bornes Navigateurs 1 | Quartier Sud | 23,8% | Choisy-le-Roi | 16% |
| Pierre et Marie Curie | Pierre et Marie Curie | 24% | Ivry-sur-Seine | 17,8% |
| Gagarine | Gagarine | 23% | | |
| Ivry Port Centre | Ivry Port | 18,9% | | |
| Fort | Monmousseau | 23,1% | | |
| Balzac | Balzac | 27,2% | Vitry-sur-Seine | 17,6% |
| Huit mai | Commune de Paris / 8 mai 1945 | 19,1% | | |
| Clos Langlois | Commune de Paris / 8 mai 1945 | 22,7% | | |
| La Petite Saussaie Commune de Paris 2 | Commune de Paris / 8 mai 1945 | 24% | | |
| Barbusse | Centre-ville : Defresne / Vilmorin/ Robespierre | 19,5% | | |
| Robespierre | Centre-ville : Defresne / Vilmorin/ Robespierre | 17,9% | | |
| Colonel Fabien | Colonel Fabien | 17% | | |

Taux de couverture des allocataires CAF par le RSA socle dans 14 IRIS accueillant une partie des quartiers prioritaires de la Communauté d'agglomération Seine-Amont (Source : Insee, 2011. Traitement : FORS-RS)

Fragilisés, certains ménages rencontrent des difficultés d'accès aux droits et aux services publics. Différents constats sont notés :

- L'imbrication des difficultés pour les ménages, tant sur les plans social, administratif et juridique ;
- Une méconnaissance des différents services publics, dispositifs et aides auxquels ils peuvent prétendre, que ce soit dans le champ du logement ou encore de la santé.
- Des besoins d'accompagnement dans la compréhension des procédures administratives et du fonctionnement institutionnel.

En matière d'accès aux droits, la prise en charge existe mais pourrait être renforcée. Face à la forte demande exprimée, certains acteurs locaux s'interrogent sur la nécessité de disposer de davantage de professionnels salariés par les villes au sein des différents dispositifs existants, de nombreux intervenants (écrivains publics, interprètes...) étant bénévoles. En revanche, à Choisy-le-Roi, les prestations d'interprétariat sont payantes.

Les acteurs locaux notent également un sous-dimensionnement des permanences d'accès aux droits dans certains quartiers prioritaires. De plus, **la fermeture de nombreux guichets de proximité et la dématérialisation des espaces et plateformes d'accueil (plateformes internet et téléphoniques, bornes...)** contribuent à exclure certains publics généralement fragilisés et présentant des difficultés de mobilité et / ou ayant besoin d'une interface réelle, renforçant ainsi la fracture entre populations et institutions. Les acteurs locaux notent l'importance du maintien d'un lien de proximité entre habitants et institutions comme moyen de limiter les situations de non-recours. Ayant effectué un « recentrage » de ses permanences d'accueil, la CAF du Val-de-Marne a entamé un travail avec les Centres sociaux conventionnés afin de financer l'installation de matériel informatique et la formation des

personnels pour accompagner les publics et leur permettre de traiter leurs dossiers directement sur Internet. On trouve actuellement une permanence d'accueil à Ivry-sur-Seine (accueil en flux) et une à Vitry-sur-Seine (accueil sur prise de rendez-vous).

Par ailleurs, une meilleure articulation entre associations / relais / structures du territoire intervenant dans le champ de l'accès aux droits (travail en réseau) est une piste évoquée par les acteurs locaux afin de garantir une plus grande cohérence d'action et éviter les « doublons ».

Zoom sur le Point d'accès aux droits de Vitry-sur-Seine

Le Comité opérationnel de suivi du Point d'accès aux droits intègre dans son fonctionnement les deux centres sociaux ainsi que l'association Les Monis, permettant ainsi une meilleure orientation des publics issus des quartiers prioritaires vers les permanences juridiques de la ville. De plus, au-delà de l'accueil individuel, des pistes de coopération avec les centres sociaux sont à l'étude afin de développer, dans les quartiers prioritaires, des interventions collectives autour des questions du droit les plus largement partagées (droit du travail, de la famille, des étrangers, du logement...).

Enfin, **la maîtrise de la langue**, qu'il s'agisse de populations étrangères ou de nationalité française (accès aux savoirs de base) constitue un enjeu transversal prioritaire affectant non seulement l'accès aux droits et aux services publics des publics concernés mais également leur accès à la santé ou encore leur participation à la vie citoyenne. S'agissant plus spécifiquement du public migrant, rappelons que le territoire intercommunal présente une part d'étrangers (2010) relativement élevée (19,5%). **Certains quartiers prioritaires de la Communauté d'agglomération Seine-Amont jouent un rôle d'accueil et d'intégration**: Gagarine, Monmousseau, Ivry Port (Ivry-sur-Seine), certains secteurs de Commune de Paris/8 mai 1945, Balzac (Vitry-sur-Seine) affichent une part de population de nationalité étrangère proche ou supérieure à 25%. Les ateliers territoriaux ont fortement souligné les besoins en matière d'aide à l'intégration. Les acteurs locaux s'accordent sur la nécessité de répertorier l'offre et les besoins en la matière.

c. Un risque de fragmentation sociale au sein des quartiers prioritaires

Plusieurs constats montrent une fragilisation du lien social au sein des quartiers prioritaires de la Communauté d'agglomération Seine-Amont, du fait :

- **De phénomènes d'appropriation des espaces publics par certains groupes de population.**
Les formes agressives d'appropriation des espaces collectifs nuisent au sentiment d'appartenance et contribuent à des difficultés relationnelles - notamment intergénérationnelles.
- **De l'arrivée de nouvelles populations et une augmentation des différences sociales dans certains quartiers prioritaires**, en particulier Ivry Port (Ivry-sur-Seine), Quartier Sud (Choisy-le-Roi) ou encore Balzac (Vitry-sur-Seine).
Les nombreux projets urbains portés par les différentes villes de la Communauté d'agglomération Seine-amont ont favorisé l'arrivée de nouvelles populations appartenant à des catégories socioprofessionnelles moyennes et supérieures et présentant des revenus plus élevés que les populations déjà en place.

A titre d'exemple, le quartier Ivry Port accueille des populations aux revenus hétérogènes. Tandis qu'une certaine mixité sociale se met en place sur la partie Nord du quartier, la

cohabitation entre populations semble plus délicate sur la partie Sud et se traduit notamment par une forte problématique d'évitement sur l'école de l'Orme au chat.

L'arrivée de ces nouveaux habitants doit faire l'objet de toutes les attentions afin de réussir le pari de la mixité sociale, et ne pas créer des fractures entre populations au sein d'un même quartier. C'est tout l'enjeu des associations de quartier, comme « Voisines sans frontières » à Ivry-sur-Seine ou le centre social Balzac à Vitry-sur-Seine, dans un quartier à l'habitat profondément renouvelé.

Cependant, une nuance est à apporter à ces constats, **la plupart des quartiers présentant une vie sociale sous-tendue par des solidarités informelles** (entraide, formes privées de convivialité de voisinage...).

d. La place des femmes dans la vie sociale reste à soutenir

Les rapports sociaux entre hommes et femmes / filles et garçons se caractérisent par des inégalités, plus ou moins marquées dans les sphères professionnelles et sociales.

En termes d'accès à l'emploi, on constate une inégale insertion des hommes et des femmes sur le marché du travail se traduisant notamment par des taux d'activités¹² hommes/femmes contrastés. Ainsi, en 2011, le taux d'activité des femmes est inférieur à celui des hommes dans l'ensemble des villes de la Communauté d'agglomération Seine-Amont. Par ailleurs, il est également inférieur à la moyenne départementale. Le contraste est particulièrement marqué pour les villes de Choisy-le-Roi (taux d'activité de 73,9% pour les femmes contre 80,5% pour les hommes) et Vitry-sur-Seine (taux d'activité de 70% pour les femmes contre 77% pour les hommes).

| Taux d'activité des 15-64 ans en 2011 | | |
|---------------------------------------|-------|-------|
| Commune | Homme | Femme |
| Ivry-sur-Seine | 77,2% | 72,5% |
| Vitry-sur-Seine | 77% | 70% |
| Choisy-le-Roi | 80,5% | 73,9% |
| Département 94 | 78,3% | 73,4% |

Taux d'activité des 15-64 ans en 2011 (Source : Insee, 2011. Traitement : FORS-RS)

Les femmes apparaissent également davantage touchées par le chômage. Le taux de chômage des femmes des trois villes de la Communauté d'agglomération Seine-Amont est supérieur à la moyenne départementale. L'écart entre les taux de chômage masculin et féminin est particulièrement marqué à Ivry-sur-Seine.

¹² Le taux d'activité est le rapport entre l'ensemble de la population active et la population en âge de travailler.

| Taux de chômage des 15-64 ans en 2011 | | |
|---------------------------------------|-------|-------|
| Commune | Homme | Femme |
| Ivry-sur-Seine | 14,4% | 16,7% |
| Vitry-sur-Seine | 15% | 15,6% |
| Choisy-le-Roi | 14,6% | 14,5% |
| Département 94 | 11,9% | 12% |

Taux de chômage des 15-64 ans en 2011 (Source : Insee, 2011. Traitement : FORS-RS)

Enfin, les femmes présentent un niveau de précarisation dans l'emploi plus élevé que les hommes. Tandis que près de 10% des hommes salariés occupent un emploi à temps partiel, cette part double chez les femmes.

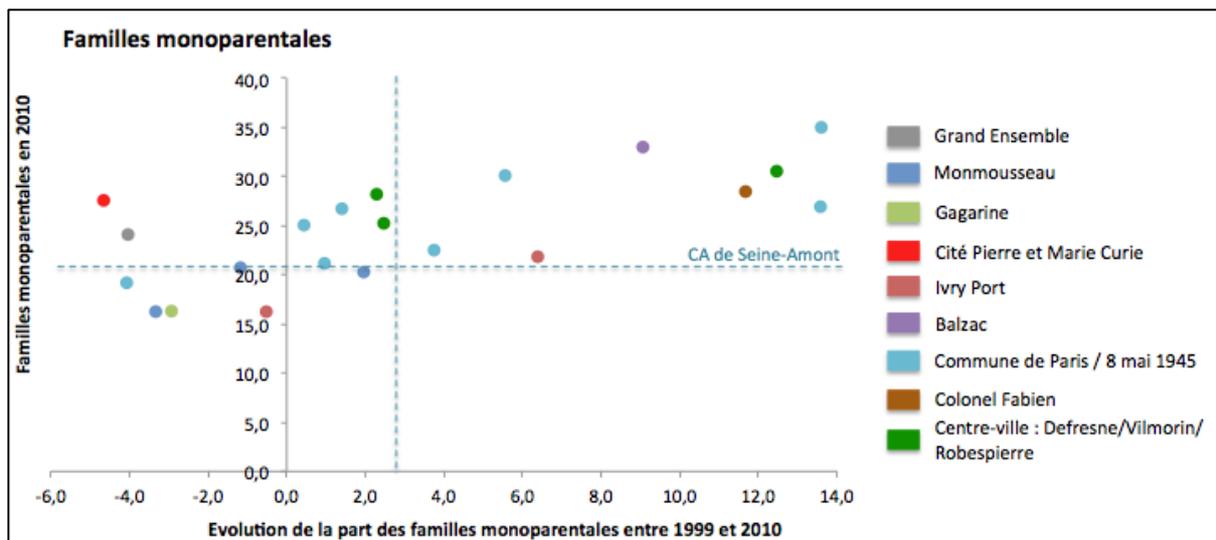
| Part des salariés occupant un emploi à temps partiel en 2010 | | |
|--|-------|-------|
| Commune | Homme | Femme |
| Ivry-sur-Seine | 10,8% | 21% |
| Vitry-sur-Seine | 8,9% | 21,6% |
| Choisy-le-Roi | 7% | 20,3% |

Part des salariés occupant un emploi à temps partiel en 2010 (Source : données du SIGVille. Traitement : FORS-RS)

Au sein des quartiers prioritaires, les inégalités hommes / femmes et filles / garçons se traduisent notamment par **une inégale appropriation de l'espace public** (prédominance de la présence masculine sur l'espace public). Par ailleurs, les acteurs locaux font le constat **d'une plus grande visibilité des inégalités filles / garçons au moment de l'entrée au collège** : faible participation des filles à l'offre de loisirs, offre d'activités davantage tournée vers les garçons...

L'isolement des femmes âgées constitue également une préoccupation grandissante pour les acteurs locaux.

Enfin, la monoparentalité, qui touche plus souvent les femmes, constitue également un frein en termes d'accès à la vie professionnelle et sociale. Le territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Amont se caractérise par une part élevée de familles monoparentales : 20,7% en 2010. Cette part a augmenté dans la majorité des quartiers prioritaires entre 1999 et 2010, en particulier dans les quartiers : Commune de Paris / 8 mai 1945, Balzac, Colonel Fabien (Vitry-sur-Seine) (voir carte ci-dessous). La question des modes de garde apparaît comme une problématique commune à l'ensemble des territoires de la Communauté d'agglomération Seine-Amont. Les acteurs locaux sont également préoccupés par l'accentuation des phénomènes de grossesses précoces chez les très jeunes femmes.



Part des familles monoparentales en 2010 et évolution 1999-2010 (Source : Insee 1999 et Insee 2010. Traitement : FORS-RS)

3.2 Principales actions et dispositifs mis en œuvre sur le territoire (et particulièrement sur les quartiers prioritaires)

a. Les actions de droit commun

Globalement, **les villes de la Communauté d'agglomération Seine-Amont apparaissent bien dotées en équipements de proximité ayant vocation à animer la vie sociale** proposant des actions destinées à accompagner et soutenir les ménages, favoriser l'accès aux loisirs et encourager la citoyenneté et la participation à la vie publique (permanences sociales, activités socio-éducatives, accompagnement scolaire...): Ivry-sur-Seine compte 2 Maisons de quartier municipales en activité (Monmousseau et Pierre et Marie Curie). Les quartiers Ivry Port et Gagarine accueilleront ce type d'équipement prochainement (projets en cours) ; le Centre social Balzac et le centre socio-culturel Les Portes du Midi, les Monis, l'ASCV, Solidarité Internationale à Vitry-sur-Seine ; l'Espace Langevin à Choisy-le-Roi.

Les villes comptent également différents dispositifs d'accès aux droits locaux: un point d'accès aux droits labellisé à Vitry-sur-Seine ; un point d'accès (non labellisé) à Ivry-sur-Seine ainsi que Choisy-le-Roi ; des permanences d'écrivains publics ou encore du Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles au sein des centres sociaux etc...

Les orientations du Plan Départemental d'Intégration du Val-de-Marne (2012) sont en partie axées sur la linguistique et l'accès aux droits : logement, santé, emploi, droit des femmes.

En matière de linguistique, les axes de réflexion se concentrent autour de la nécessité de répertorier l'offre et les besoins, la mutualisation des moyens alloués aux actions de formation linguistique et l'amélioration de la professionnalisation des formateurs en linguistique.

En matière d'accès aux droits (logement, santé, emploi, droit des femmes), les principaux enjeux identifiés se concentrent autour de l'amélioration de l'information et la formation des acteurs de l'intégration à l'interculturalité, la mise en réseau des différents partenaires ou encore le développement des parcours d'autonomie à visée professionnelle pour les femmes immigrées.

c. Les dispositifs et actions « politique de la ville »

En 2014, dans le cadre des crédits spécifiques de la Politique de la ville, une soixantaine d'actions ont été financées dans le champ de la citoyenneté, l'accès aux droits et aux services publics, la culture et l'égalité hommes-femmes.

Quatre grandes thématiques plus spécifiques apparaissent:

- **Lien social et citoyenneté**, une thématique fortement soutenue par la politique de la ville à l'échelle des différentes communes de la Communauté d'agglomération Seine-Amont via le financement de différentes actions : antennes d'accueil et d'écoute pour les jeunes en difficulté et leurs familles, soutien à la parentalité, animations sportives, ateliers mémoires de quartier etc. ;
- **Culture et expression artistique** : sorties culturelles, ateliers-théâtre, etc. ;
- **Accès aux droits et aux services publics** : informations sur les droits sociaux et l'accomplissement des démarches administratives, lutte contre la fracture numérique etc. ;
- **Prévention et lutte contre les discriminations** : ateliers de lutte contre les discriminations, dispositifs d'hébergement des femmes victimes de violence, théâtre-forum etc.

Différents dispositifs sont également fortement mobilisés :

- Le dispositif des **adultes-relais**, qui vise à renforcer les liens des citoyens avec les institutions ou encore favoriser l'accès aux droits.
- Le dispositif **Ville-Vie-Vacances**, qui vise à prévenir l'exclusion et promouvoir l'égalité face à l'accès aux loisirs. L'objectif de ce programme est de permettre à des jeunes de 11 à 18 ans d'accéder à des activités culturelles, sportives et civiques.
- **Le Programme « Animation sociale des quartiers »** de la Région Ile-de-France qui soutient les projets organisant des actions dans les quartiers prioritaires.

Enfin, les « **Ateliers Socio-Linguistiques** » (ASL) – qui peuvent bénéficier de financements du BOP 104 (crédits d'Intégration de droit commun) ou BOP 147 (crédits spécifiques « politique de la ville") - sont des actions de proximité visant à faire acquérir une autonomie sociale aux immigrés par la connaissance de la société d'accueil, de ses valeurs, de ses codes sociaux et par le développement de compétences langagières. Il existe une grande diversité d'ASL. Tandis que certains constituent une première sensibilisation à la langue française, d'autres comme les ASL pré-emploi vont plus loin dans l'apprentissage de la langue et sont destinés aux adultes ne maîtrisant pas ou peu le français et recherchant un emploi. A noter, l'ensemble des villes de la Communauté d'agglomération Seine-Amont ont développé des modes de garde spécifiques destinés à permettre aux femmes seules avec enfant(s) d'assister aux ASL.

Plus spécifiquement et à titre d'exemple, des actions innovantes de formation des formateurs linguistiques ont été mises en place à Choisy-le-Roi.

A la demande des associations la ville d'Ivry-sur-Seine a mis en place une coordination linguistique communale avec l'ouverture d'un poste dédié.

3.3 Les principaux enjeux thématiques

[→ Enjeu stratégique n°13 : Favoriser la connaissance et le recours des habitants aux droits et aux dispositifs existants](#)

Fiche opérationnelle n°13-1 : Permettre aux acteurs locaux d'assumer pleinement leur rôle de relais vers les institutions

Fiche opérationnelle n°13-2 : Assurer l'adéquation entre l'offre de formations linguistiques et les besoins des habitants des quartiers prioritaires

[→ Enjeu stratégique n°14 : Lutter contre le repli sur soi](#)

Fiche opérationnelle n°14-1 : Favoriser l'ouverture vers l'extérieur des habitants des quartiers prioritaires

Fiche opérationnelle n°14-2 : Favoriser les rencontres et échanges pour lutter contre les stéréotypes, les préjugés et le repli communautaire

[→ Enjeu stratégique n°15 : Favoriser les dynamiques locales et le développement endogène des quartiers prioritaires](#)

Fiche opérationnelle n°15-1 : Valoriser les ressources des quartiers et les compétences de leurs habitants notamment à travers un échange des savoirs

Fiche opérationnelle n°15-2 : Favoriser et accompagner les dynamiques associatives locales

[→ Enjeu stratégique n°16 : Renforcer la place des femmes dans les quartiers et leur insertion sociale et professionnelle](#)

4. Education

4.1 La situation des quartiers au regard de la thématique : principaux constats issus de la phase de diagnostic

Entre 2006 et 2011, la population de la Communauté d'agglomération Seine-Amont a gagné plus de 10 000 habitants, passant de 174 708 à 185 915 habitants. Néanmoins, les différentes communes connaissent des évolutions contrastées sur cette période :

Choisy-le-Roi affiche un taux annuel moyen très dynamique (+2,7%) en raison de soldes naturels et migratoires positifs. Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine affichent des taux annuels moyens plutôt dynamiques (près de 1% par an) liés à des soldes naturels positifs.

| | Ivry-sur-Seine | Choisy-le-Roi | Vitry-sur-Seine |
|---|----------------|---------------|-----------------|
| Taux annuel moyen entre 2006 et 2011, en % : | +0,9 | +2,7 | +0,8 |
| <i>dont variation due au solde naturel :</i> | <i>+1,0</i> | <i>+1,4</i> | <i>+1,1</i> |
| <i>dont variation due au solde apparent des entrées sorties :</i> | <i>-0,1</i> | <i>+1,3</i> | <i>-0,3</i> |

Dynamiques démographiques entre 2006 et 2011 (Source : Insee. Traitement : FORS-RS)

La population de la CASA a légèrement rajeuni entre 1999 et 2010 car l'indice de jeunesse¹³ est passé de 1,4 en 1999 à 1,5 en 2010. Ainsi plus d'un quart (26%) de la population de la CASA est composé de jeunes de moins de 20 ans en 2010.

Les projections de population effectuées en 2014 sur le territoire de la CASA laissent apparaître une augmentation de la population en âge d'être scolarisée entre 2015 et 2025 ; augmentation qui s'accompagne d'un besoin en classes supplémentaires en primaire et dans le secondaire.

Les recherches bibliographiques ainsi que les entretiens et groupes de travail menés avec les acteurs locaux ont permis de mettre en évidence plusieurs problématiques propres aux communes de l'agglomération en matière d'éducation.

a. Des difficultés d'apprentissage et d'orientation, qui conduisent à un niveau scolaire et un niveau de formation faibles

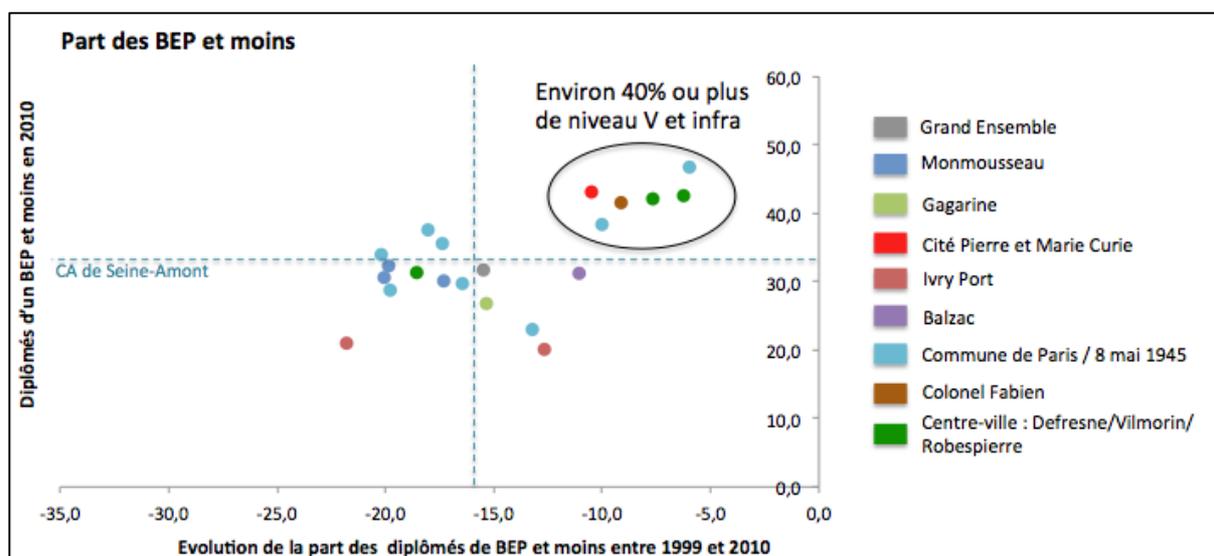
Des difficultés d'apprentissage sont recensées parmi les élèves du primaire et du secondaire et s'accompagnent de problèmes de concentration et d'assiduité des élèves. Certains élèves se trouvent également confrontés à des contextes familiaux parfois difficiles qui renforcent les difficultés d'apprentissage (manque de sommeil, violences) et freinent l'accès aux savoirs de base (lecture, écriture, maîtrise du langage, etc.). L'enfant ne trouve donc pas toujours dans son environnement les ressources qui pourraient faciliter l'acquisition de ces savoirs et l'école ne dispose pas de moyens suffisants afin de compenser ces manques (moyens d'action limités, besoin de locaux adaptés et d'enseignants volontaires).

¹³ Rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans.

La problématique de la maîtrise des savoirs de base se pose également pour les adolescents et les jeunes de plus de 16 ans, pour lesquels les difficultés de lecture et d'écriture représentent un véritable frein dans l'accès à l'emploi. Or, les possibilités d'actions sur ce plan s'avèrent aujourd'hui limitées en direction de ce public. Si la Mission locale dispose d'une plateforme de remobilisation, cette dernière n'est pas conçue afin de compenser ces déficits ; par ailleurs, les ateliers sociolinguistiques s'adressent à un public différent et ne constituent pas une réponse adaptée au public jeune.

Ces difficultés d'apprentissage ont des répercussions négatives à différents niveaux : taux de réussite au brevet inférieurs à la moyenne départementale (83%), part importante d'élèves orientés vers un cursus professionnel après la 3^{ème}, difficultés d'insertion sur le marché du travail, etc.

Une part non négligeable des jeunes de la CASA sort du système scolaire sans aucun diplôme, ou avec un diplôme inférieur au baccalauréat. En effet, en 2010, à l'échelle de l'agglomération, on compte 26% de la population de plus de 15 ans sortie du système scolaire sans diplôme (moyenne départementale : 18%) et 32% de la population de plus de 15 ans sortie du système scolaire avec un niveau BEP ou inférieur (moyenne départementale : 31% ; moyenne régionale : 29%). Dans certains quartiers, la part des faiblement diplômés (niveau BEP et moins) dépasse les 40% en 2010 : Cité Pierre et Marie Curie à Ivry-sur-Seine, Colonel Fabien et Centre-ville à Vitry-sur-Seine.



Une concentration des faibles niveaux de formation dans certains quartiers (Source : Insee 1999 et Insee 2010. Traitement : FORS-RS)

Cette prégnance des sorties du système scolaire sans qualification et le faible niveau de formation sont mis en lien par les acteurs locaux avec la problématique de l'orientation des collégiens et l'absence de lien entre le collège et le monde du travail. Les stages proposés en fin de 3^{ème} et plus largement l'insertion professionnelle ne fonctionnent pas pour les élèves dont le réseau social est limité. Les jeunes peinent également à trouver des formations en alternance en raison d'une inadéquation entre leur demande et l'offre existante.

b. Une communauté éducative fragilisée

Les acteurs locaux constatent, dans la majorité des quartiers prioritaires de la CASA, une hausse du nombre de parents désarmés ayant perdu confiance en leurs capacités éducatives, qui évitent les professionnels de l'éducation et mettent plus particulièrement à distance l'institution scolaire, celle-ci les renvoyant à leurs propres parcours scolaires, souvent chaotiques. Certains parents connaissent de réelles difficultés à entrer physiquement dans l'école. Les acteurs locaux témoignent également de leurs difficultés à faire comprendre aux parents le fonctionnement du système scolaire et ses finalités. Par

ailleurs, les espaces parents récemment mis en place dans les collèges ne fonctionnent pas (Vitry-sur-Seine). Le besoin de soutien et de conseils dans l'accompagnement à la scolarité des enfants/adolescents est donc manifeste.

Dans l'ensemble de la CASA mais plus particulièrement au sein des quartiers accueillant une importante population étrangère (Balzac, Commune de Paris/ 8 mai et l'IRIS Robespierre du centre-ville à Vitry-sur-Seine, Ivry port à Ivry-sur-Seine) s'ajoute en plus un enjeu de maîtrise de la langue française et de décalage culturel vis-à-vis de l'institution scolaire. L'incapacité de certains parents à accompagner le parcours scolaire de leurs enfants fragilise la relation éducative et affecte plus largement la parentalité (incompréhensions, isolement, etc.). Ces parents se trouvent aussi démunis face aux équipes éducatives (sentiment de honte, autocensure).

Les problèmes évoqués apparaissent encore plus prégnants pour les ménages monoparentaux (21% de familles monoparentales en 2010 sur le territoire de l'agglomération, contre 17% en Ile-de-France), dont le nombre a beaucoup augmenté au cours des dix dernières années. Certains quartiers peuvent ainsi accueillir une proportion de 30% à 35% de ménages monoparentaux (Balzac et Commune de Paris / 8 mai 1945 à Vitry-sur-Seine). Or les parents précarisés des quartiers de la CASA sont souvent confrontés à des contraintes horaires liées à l'emploi (horaires atypiques, décalés, etc.), qui limitent de fait leur temps de présence et leur disponibilité auprès de leur(s) enfant(s), et génèrent de fortes difficultés d'articulation entre rôle parental et vie professionnelle.

De leur côté, les acteurs locaux rencontrent également des difficultés. Ils évoquent plus précisément un sentiment d'impuissance par rapport aux jeunes de 16-25 ans « en rupture », qui mettent fortement à distance les institutions. La mission locale d'Ivry-Vitry connaît des difficultés pour amener les jeunes décrocheurs à intégrer les dispositifs existants. Bien souvent, l'intervention d'un éducateur de la prévention spécialisée s'avère nécessaire pour établir le contact et jouer le rôle de relais nécessaire auprès de ces jeunes. Le manque de relais adéquats constitue ainsi un frein important à l'impact de certaines actions engagées par les acteurs spécialisés, tels les missions locales.

c. Des phénomènes de décrochage scolaire parfois précoces et des risques de marginalisation

Pour les intervenants locaux, les problématiques de ruptures de parcours et de décrochage scolaire sont non seulement en lien avec les difficultés d'apprentissage, mais aussi plus globalement avec une insuffisante valorisation des capacités et des ressources des jeunes, une difficile compréhension par ces derniers des codes de l'institution scolaire, suscitant parfois le découragement.

Des phénomènes de décrochage scolaire, parfois précoces, sont repérés par les professionnels du territoire de la CASA. Les exclusions temporaires ou définitives des établissements scolaires en sont des symptômes en amont, mais peuvent aussi en être le déclencheur. Les élèves exclus définitivement des collèges se retrouvent en effet dans des situations de latence et d'isolement parfois longues et cela d'autant plus que les clubs de prévention ne sont pas systématiquement alertés par les établissements scolaires. Le cas des élèves multi-exclus est encore plus problématique car ils peuvent rester plusieurs mois hors du système scolaire (avec un risque accru d'intégrer des mécanismes de marginalisation et/ou de délinquance).

L'ensemble des acteurs locaux témoigne de l'insuffisance des dispositifs de prévention, de repérage et de prise en charge existants (comme SOS rentrée) des jeunes décrocheurs ainsi que des élèves exclus (temporairement ou définitivement).

Les acteurs locaux mettent également en lumière des difficultés de travail en partenariat entre les établissements et leurs partenaires extérieurs et pointent la nécessité d'accroître la communication entre ces différents partenaires. Plus globalement, les acteurs du territoire soulèvent l'existence de difficultés de coordination et d'articulation des différents acteurs de la sphère éducative, chaque structure travaillant de façon encore cloisonnée et à partir de référentiels différents (barrières administratives, divergences de pratiques).

4.2 Principales actions et dispositifs mis en œuvre sur le territoire (et particulièrement sur les quartiers prioritaires)

a. Les actions de droit commun (hors crédits spécifiques politique de la ville)

Certains territoires bénéficient d'actions innovantes ou remarquables de droit commun :

- **Dispositifs soutenus par la branche famille de la CAF du Val-de-Marne :**
 - **1 Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap)** uniquement à Ivry-sur-Seine ;
 - **2 Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)** à Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi ;
 - **5 Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)** dans toutes les communes excepté à Choisy-le-Roi.

- **L'Education Nationale a mis en place des actions afin d'ouvrir l'école aux parents et de lutter contre le décrochage scolaire :**
 - Le dispositif « **la mallette des parents** » qui a pour objectif de faciliter le dialogue école – parents ;
 - Le dispositif « **Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants** » (OEPRE) qui vise à accompagner les parents d'élèves immigrés ou étrangers dans l'acquisition de la maîtrise du français, la connaissance de l'institution scolaire ainsi que les modalités d'exercice de la parentalité (Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine) ;
 - Certaines villes ont créé des équipements dédiés au soutien à la parentalité à l'aune de Choisy-le-Roi : Maison des enfants et des parents et Vitry-sur-Seine : Maison de l'enfant et de la famille « La parentèle » (dont les activités ont temporairement cessé en raison d'un audit en cours).

- **Des centres sociaux peuvent également participer à des actions éducatives** (accompagnement scolaire et soutien à la parentalité) : centre social Balzac à Vitry-sur-Seine, Espace Langevin à Choisy-le-Roi, Maison de quartier / centre social Monmousseau à Ivry-sur-Seine.

Enfin, dans le cadre de la politique départementale de protection de l'enfance, 4 clubs de prévention interviennent dans chacune des villes de la CASA:

- **L'Association Espoir Prévention Spécialisée** à Vitry-sur-Seine intervient dans le domaine de l'action éducative pour les jeunes (12 à 25 ans), la protection de l'enfance et de l'adolescence, l'échec scolaire.
- **Le Club Espoir** d'Ivry-sur-Seine intervient dans les différents quartiers de la ville en direction des adolescents et des jeunes adultes (12-25 ans) et de plus en plus en direction des enfants en particulier dans les quartiers (cités PMC / Gagarine).
- **L'ALCEJ** à Choisy-le-Roi.

b. Les dispositifs et actions « politique de la ville »

Sur le territoire de la CASA, on recense principalement :

- Un Contrat éducatif local (Ivry-sur-Seine) ;
- Un Programme de Réussite Educative à Choisy-le-Roi (accompagnement individualisé des enfants, instances de concertation des professionnels dans le cadre de ces suivis, mobilisation des services pour la création de parcours culturels et sportifs..). Le PRE soutient par ailleurs le dispositif « Prêt à repartir » (mis en place en avril 2012 à Choisy-le-Roi) qui permet de prendre en charge les élèves exclus temporairement en leur proposant des ateliers de remédiation : une référente PRE établit un emploi du temps pour le jeune dans le cadre de son temps d'exclusion durant lequel des partenaires sont sollicités afin que le jeune se remobilise.

Les actions des programmations CUCS sont principalement organisées en trois thématiques :

- Activités socio-culturelles, sportives et artistiques ;
- soutien aux familles et à la parentalité (ASL en direction des parents) ;
- éducation à la citoyenneté et au civisme.

c. Les dispositifs de l'éducation prioritaire

L'ensemble des communes de la CASA bénéficie de Réseaux d'Education Prioritaire (REP) permettant aux établissements concernés de bénéficier de moyens renforcés : Choisy-le-Roi (2 collèges), Ivry-sur-Seine (3 collèges), Vitry-sur-Seine (5 collèges).

4.3 Les principaux enjeux thématiques

→Enjeu stratégique n°17 : Favoriser l'acquisition des savoirs de base par une intervention précoce et continue auprès des enfants et des adolescents

Fiche opérationnelle n°17-1 : Renforcer l'acquisition du langage dès le plus jeune âge

Fiche opérationnelle n°17-2 : Diversifier les activités favorisant l'acquisition des savoirs en s'appuyant sur les savoirs informels et en mobilisant l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire

→Enjeu stratégique n°18 : Améliorer la prise en charge des jeunes en situation de décrochage scolaire et limiter les ruptures de parcours

Fiche opérationnelle n°18-1 : Garantir une prise en charge rapide des élèves exclus temporairement ou définitivement, « en latence » de projet

Fiche opérationnelle n°18-2 : Concevoir, auprès des jeunes en situation de décrochage scolaire, une intervention pédagogique favorisant l'estime de soi et la remobilisation dans un projet

→ Enjeu stratégique n°19 : Renforcer le soutien à la parentalité et aux familles

Fiche opérationnelle n°19-1 : Valoriser les compétences des parents et leur reconnaissance comme acteurs à part entière de la réussite éducative des enfants

Fiche opérationnelle n°19-2 : Accompagner les parents connaissant des difficultés dans la prise en charge éducative de leurs enfants

→ Enjeu stratégique n°20 : Permettre l'implication et la coopération de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative

Fiche opérationnelle n°20-1 : Améliorer la connaissance réciproque des pratiques et des cadres d'intervention des professionnels de l'éducation

→ Enjeu stratégique n°21 : Renforcer les liens entre l'école et le monde professionnel

Fiche opérationnelle n°21-1 : Améliorer la connaissance des jeunes à l'égard des filières de formation et des « possibles » professionnels

5. Santé

5.1 La situation des quartiers au regard de la thématique : principaux constats issus de la phase de diagnostic

a. De nombreux équipements de santé mais une offre libérale insuffisante

Le territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Amont (CASA) est marqué par la présence de nombreux équipements de santé : il compte un pôle hospitalier structurant (hôpital Charles Foix à Ivry-sur-Seine) et plusieurs cliniques (Clinique Pasteur, des Noriets, Clinique des soins de suite...).

La CASA se caractérise également par **une forte tradition d'intervention communale en matière de santé**, conduisant à la création de centres municipaux de santé dans l'ensemble des villes de la Communauté d'agglomération Seine-Amont.

| Commune (IDH2) | Principaux équipements de santé |
|--|---|
| Choisy-le-Roi (0,48) CLS en phase de finalisation ; ASV ; Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) | <ul style="list-style-type: none"> • Pôle santé Georges Léger (CMS + EHPAD + SSIAD + SAMI) • Centre Henri Duchêne • Etablissement Public de Santé Paul Girard (CMP + CATT + CSP Pierre Blanadet + HDJ + HDN) • 1 CAMSP • 1 USS • 1 CMP • 1 CAMPA • 1 CMPP • Structures des secteurs de psychiatrie adulte et infantile • 2 centres de PMI |
| Ivry-sur-Seine (0,42) CLS en phase de préfiguration ; ASV intercommunal avec Vitry-sur-Seine | <ul style="list-style-type: none"> • Hôpital Charles Foix • 1 CMS • 1 CMPP municipal • 1 SSID • 1 CMP enfant • 1 CMP adulte • 2 CPEF • 1 CSAPA • 1 CAMSP • 4 centres de PMI • 5 antennes d'accueil et d'écoute (psychologues) |
| Vitry-sur-Seine (0,42) CLS en phase de préfiguration ; ASV intercommunal avec Ivry-sur-Seine | <ul style="list-style-type: none"> • 1 CMS • Clinique Pasteur • Clinique des Noriets • 1 CMP • 1 CMPP • 1 SAMI • 5 centres de PMI |

S'inscrivant dans un contexte national de baisse de la démographie médicale¹⁴, **l'offre de soins libérale du territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Amont apparaît nettement insuffisante**. L'ensemble des communes sont marquées par une problématique de non-renouvellement des professionnels médicaux et paramédicaux libéraux qui prennent leur retraite et ne sont pas remplacés par de jeunes médecins.

A titre d'exemple, sur la période 2006-2013, la ville de Choisy-le-Roi a perdu 6 médecins généralistes et 10 médecins spécialistes.

La commune d'Ivry-sur-Seine peine à assurer le remplacement des spécialistes, en particulier les ORL et ophtalmologistes. Ces tendances sont également observables pour la ville de Choisy-le-Roi.

Le tableau ci-dessous montre la répartition des omnipraticiens selon leur âge à l'échelle des villes de Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine. Ainsi, on constate que ces trois villes présentent une part élevée d'omnipraticiens libéraux de plus de 40 ans.

| | Omnipraticiens de moins de 40 ans | Omnipraticiens de 40 à 49 ans | Omnipraticiens de 50 à 54 ans | Omnipraticiens de plus de 60 ans |
|-----------------|-----------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|----------------------------------|
| Région IDF | 9,4% | 27,4% | 23,1% | 16,1% |
| Val-de-Marne | 10,5% | 30,9% | 21,5% | 13,5% |
| CASA | 4,4% | 35,8% | 18,3% | 13,9% |
| Choisy-le-Roi | 3,0% | 30,3% | 24,2% | 15,2% |
| Ivry-sur-Seine | 4,7% | 27,9% | 16,3% | 14% |
| Vitry-sur-Seine | 4,9% | 44,3% | 16,4% | 13,1% |

Répartition des omnipraticiens selon leur âge (Source : Source : SEINE AMONT - Lot 5 : Des équipements et une offre de service de qualité au service des habitants - PRO-DEVELOPPEMENT - PHASE 1)

La répartition de l'offre de soins fait apparaître de **fortes disparités territoriales** sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Amont, au détriment des quartiers prioritaires qui pâtissent à la fois de leur faible attractivité territoriale (quartiers souvent excentrés et éloignés des principaux pôles de commerces et de services) et du manque d'attrait des jeunes praticiens pour l'exercice libéral en général. Du fait de la concentration des médecins libéraux dans certains secteurs (ex : l'avenue Paul Vaillant Couturier à Vitry-sur-Seine ou l'avenue Jean Jaurès à Choisy-le-Roi), **le système de soins de premier recours apparaît particulièrement « sous tension » dans les quartiers prioritaires :**

- Le Quartier Sud à Choisy-le-Roi ne compte aucun médecin généraliste.
- Le quartier Ivry Port compte près de 0,3% de médecins généralistes pour 1000 habitants. Les quartiers Gagarine et Pierre et Marie Curie n'en comptent aucun.
- Le constat est plus nuancé à Vitry-sur-Seine : tandis qu'aucun médecin généraliste n'est installé dans le quartier Colonel Fabien, le quartier Balzac affiche un ratio de 1,4% de médecins généralistes pour 1000 habitants, soit un taux supérieur à la moyenne de la ville (0,8%).

¹⁴ Parmi les nouveaux inscrits à l'ordre des médecins au 1^{er} janvier 2014, près de 60% ont choisi d'exercer en tant que médecin salarié tandis que seulement 10% ont choisi de s'installer en libéral. Depuis 2007, l'exercice libéral attire de moins en moins les jeunes médecins.

| Nombre d'omnipraticiens pour 1 000 habitants | |
|--|---|
| | Ratio nombre omnipraticiens / 1 000 habitants |
| Unité urbaine de Paris | 0,8 |
| Choisy-le-Roi | 0,8 |
| Ivry-sur-Seine | 0,6 |
| Vitry-sur-Seine | 0,8 |

Nombre d'omnipraticiens pour 1 000 habitants (Source : Insee, 2012. Traitement : FORS-RS)

b. Un accès à la santé restreint pour certaines populations

Au-delà de l'offre de soins, les quartiers prioritaires de la Communauté d'agglomération Seine-Amont sont concernés par une forte problématique d'accès à la santé. A titre d'exemple, à Choisy-le-Roi, les enquêtes réalisées dans le cadre des deux Maîtrises d'œuvre Urbaines et Sociales (MOUS « personnes âgées » et « accompagnement social ») du projet de rénovation urbaine des quartiers sud ont montré que sur les 167 personnes accompagnées, 56% n'avaient pas de complémentaire santé. De manière générale, les partenaires (CAF, CPAM...) notent que les différents dispositifs d'aides financières en existants sont sous-utilisés (CMU-C, aide à la complémentaire santé...).

Toutefois, le non-recours aux soins ne s'explique pas uniquement par des raisons économiques. Il est aussi à mettre en lien avec des caractéristiques spécifiques aux quartiers et/ou aux habitants du territoire de CASA comme tout autre quartier prioritaire, en particulier :

- L'isolement de certains quartiers et leur distance par rapport aux équipements de santé.
- Une population étrangère importante, maîtrisant peu ou pas la langue française ainsi que la complexité du système de santé et ayant des représentations différentes de la santé. Rappelons qu'en 2010, la part d'étrangers s'élève à 19,4% à l'échelle du territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Amont mais est largement supérieure dans la plupart des quartiers prioritaires, atteignant jusqu'à 30% dans certains sites (Commune de Paris à Vitry-sur-Seine et Ivry Port à Ivry-sur-Seine).

c. L'importance des pathologies liées à la vulnérabilité sociale

Toutes les villes de la Communauté d'agglomération Seine-Amont présentent un IDH2 (ou indice de développement humain à l'échelle locale) inférieur à 0,52 et sont considérées comme prioritaires par l'Agence régionale de Santé. Cet indicateur opère la moyenne de trois indices (espérance de vie, revenus, éducation / formation) et traduit une certaine vulnérabilité sanitaire et sociale sur ces territoires.

| Communes | IDH |
|-----------------|------|
| Ivry-sur-Seine | 0,42 |
| Vitry-sur-Seine | 0,42 |
| Choisy-le-Roi | 0,48 |
| Val-de-Marne | 0,56 |
| Ile-de-France | 0,57 |

IDH 2 (Source: Insee RGP 2006, Inserm CépiDC exploitation IAU Ile-de-France / ORS II. Traitement : FORS-RS)

A l'image des autres quartiers prioritaires franciliens, les habitants de la Communauté d'agglomération Seine-Amont connaissent un risque accru de morbidité en lien avec leur vulnérabilité sociale, qui favorise le développement de certaines problématiques de santé, en particulier le surpoids, l'obésité, les affections dentaires.

A titre d'exemple, à Choisy-le-Roi, les résultats des dépistages bucco-dentaires des enfants de CE1 ont révélé des inégalités territoriales en termes de santé bucco-dentaire, avec un taux d'atteinte carieuse de 41,24% sur l'école Paul Langevin (dépistages 2014-2015), contre 27,14% sur l'école Joliot-Curie (non située dans un périmètre prioritaire). Toutefois, une baisse du taux d'atteinte carieuse des élèves de CE1 est notable sur l'école Langevin puisque ce taux s'élevait à 44% en 2010-2011. Cette baisse peut s'expliquer par les efforts menés par les acteurs locaux en termes d'actions de prévention mais aussi par la fréquentation de l'école par une part non négligeable d'enfants résidant dans le quartier du Port, et dont les parents présentent des niveaux de revenus plutôt supérieurs à ceux des habitants du quartier prioritaire Quartier Sud.

Tandis que les professionnels de la santé comptent différents relais menant régulièrement des actions de promotion de la santé auprès du public jeune (Mission locale, Education nationale, centre de loisirs, club de prévention...), ces derniers notent **une difficulté à toucher le public adulte**.

A titre d'exemple, le taux de participation au dépistage du cancer du sein organisé à Choisy-le-Roi sur la période 2012-2013 a fait apparaître d'importantes disparités infra-communales dans le recours au dépistage : des disparités est/ouest avec une participation plus marquée à l'est mais surtout, un taux de recours particulièrement bas en termes de dépistage organisé ou individuel pour les habitants du Quartier Sud.

A Ivry-sur-Seine, les acteurs de la santé notent un recours à la prévention plus faible sur le quartier Pierre et Marie Curie, comparativement aux autres quartiers de la ville : entre 2011 et 2014, le taux de frottis a été en moyenne de 41 % contre plus de 51 % en centre ville (source : ADOC94).

d. La qualité du cadre de vie, un déterminant de santé

Du point de vue des déterminants de la santé, **il faut souligner que les habitants des quartiers prioritaires sont confrontés à un cadre de vie qui peut être favorable au développement de certaines maladies (saturnisme, tuberculose...)**. On constate que la Communauté d'agglomération Seine-Amont (Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Choisy-le-Roi) présente une part de logements privés potentiellement indignes largement supérieure à la moyenne départementale. Près de 5000 logements seraient concernés à l'échelle de la CASA. Cette part est particulièrement élevée à Ivry-sur-Seine (18%).

| | PPPI 2010 | PPPI 2013 |
|-----------------|----------------------------|----------------------------|
| Choisy-le-Roi | 9,9% soit 1 023 logements | 8,5% soit 969 logements |
| Ivry-sur-Seine | 17,9% soit 2 554 logements | 18% soit 2 840 logements |
| Vitry-sur-Seine | 7,2% soit 1 394 logements | 6% soit 1 291 logements |
| CA Seine-Amont | 11,3% soit 4 971 logements | 10,5% soit 5 100 logements |
| Val-de-Marne | 4,6% soit 18 211 logements | 4,5% soit 18 359 logements |

Répartition du PPPI en 2010 et 2013 (Source : PLH-I 2016-2021 - Données Filocom 2007 (pour PPPI 2010) et Filocom 2011 (pour PPPI 2013). Traitement : FORS-RS)

A l'échelle des villes, certains quartiers concentrent de nombreux logements relevant du parc privé potentiellement indigne. Parmi eux on trouve le quartier prioritaire d'Ivry Port.

Les quartiers concentrant le parc privé potentiellement indigne présentent d'importants risques sanitaires (risque de saturnisme, tuberculose...) et appellent un certain nombre d'actions menées par les villes, en particulier en termes de prévention du saturnisme infantile. A titre d'exemple, à Ivry-sur-Seine, un partenariat inter-services (santé/social/habitat) existe afin de lutter contre le saturnisme infantile.

Enfin, occupant des logements énergivores, de nombreux ménages sont en situation de précarité énergétique, qu'ils résident au sein du parc privé ou social. A l'échelle des quartiers prioritaires, les données du PLH-I montrent que les ménages résidant au sein des quartiers Ivry Port (Ivry-sur-Seine), Commune de Paris (Vitry-sur-Seine) et Quartier Sud (Choisy-le-Roi) sont proches de la précarité énergétique. Le diagnostic fait également apparaître des ménages en situation de précarité énergétique dans le quartier Gagarine à Ivry-sur-Seine.

e. Le vieillissement des publics migrants : un enjeu spécifique ?

Si le non-recours aux dépistages, l'obésité ou encore les affections dentaires constituent des problématiques particulièrement exacerbées au sein des quartiers prioritaires franciliens de manière générale, **le vieillissement des publics migrants dans les foyers apparaît comme un enjeu plus spécifique au territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Amont en termes d'accès à la santé**. Cette dernière compte en effet plusieurs quartiers prioritaires au sein desquels sont implantés des Foyers de Travailleurs Migrants (ou résidences sociales) et des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, en particulier les quartiers Ivry Port et Gagarine à Ivry-sur-Seine (foyers Colombier et Jean-Jacques Rousseau gérés par Coallia). La prise en charge sanitaire des publics migrants vieillissants constitue une problématique centrale, d'autant que leurs conditions de travail ont souvent généré une dégradation prématurée de leur état de santé.

5.2 Les principales actions et dispositifs mis en œuvre sur le territoire (en particulier sur les quartiers prioritaires)

a. Des actions de droit commun pour favoriser l'installation de praticiens et l'accès à la santé des populations étrangères

En matière de santé, de nombreuses actions à l'initiative des villes visant à favoriser l'installation de praticiens sont recensées. Dans une situation de pénurie de professionnels de santé, les aides à l'installation et le regroupement de structures (maison médicale, maison de santé pluridisciplinaire...) apparaissent comme des instruments privilégiés pour agir sur l'offre de soins :

- A Choisy-le-Roi, un projet de création d'une maison pluridisciplinaire de santé libérale, à l'initiative des professionnels libéraux de santé du quartier des Gondoles, est actuellement en cours.
- A Ivry-sur-Seine, un travail est en cours pour définir les aides techniques pouvant être apportées aux professionnels de santé souhaitant s'installer sur la ville, en particulier au regard des nouvelles constructions. De plus, le projet municipal envisage la mise en place de permanences du centre municipal de santé dans les quartiers désertifiés dont les quartiers prioritaires.

L'accès à la santé des populations d'origine étrangère constitue un enjeu central pour l'ensemble des villes du territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Amont. L'ensemble des communes soutiennent ainsi des actions de promotion de la santé menées dans le cadre d'ateliers socio-linguistiques, de permanences infirmières au sein de foyers de travailleurs migrants, etc.

Enfin, des actions de promotion de la santé sont menées dans les différentes villes du territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Amont. A titre d'exemple, des interventions d'éducation à la vie affective et sexuelle (prévention VIH VHC IST, contraception, relations filles-garçons, relation amoureuse) sont menées par l'équipe municipale du Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF) d'Ivry-sur-Seine auprès des classes de 3^e. Le Centre Municipal de Santé organise également des ateliers nutrition rassemblant les habitants de différents quartiers de la ville. Cette démarche de santé communautaire, fondée sur l'échange entre habitants et professionnels, vise également à renforcer le lien social.

b. Des actions « politique de la ville » pour favoriser l'accès aux soins des publics fragilisés

En 2014, dans le cadre des crédits spécifiques de la Politique de la ville, près de 8 actions ont été financées dans le champ de la santé (coordination des Ateliers Santé Ville incluse). Au sein de la programmation, la thématique santé recouvre principalement des actions relatives à **la promotion de la santé** (prévention des toxicomanies, nutrition et prévention de l'obésité) et **l'accompagnement des jeunes en souffrance** (permanences de psychologues).

Des actions en matière d'accès à la santé, de prévention et promotion de la santé sont menées spécifiquement dans les quartiers prioritaires :

- Il convient de souligner **l'inscription dans tous les Ateliers Santé Ville (ASV) d'actions de prévention bucco-dentaire, de lutte contre les comportements à risques (sexuels et/ou addictions), de promotion de l'équilibre nutritionnel, de dépistage des cancers.**

A Ivry-sur-Seine, des actions de prévention en santé bucco-dentaire sont menées par l'équipe de santé publique dentaire du Centre Municipal de Santé dans l'ensemble des crèches, classes maternelles et élémentaires des quartiers prioritaires.

- **Des démarches communautaires en santé.**

Depuis 2012, le Café-santé Gagarine rassemble habitants et professionnels du Centre Municipal de Santé pour évoquer divers sujets depuis la prévention jusqu'au soin. Véritable démarche communautaire en santé, l'ordre du jour de ce rendez-vous mensuel est défini d'une fois sur l'autre par l'ensemble des participants. Il renforce tant les liens entre habitants eux-mêmes qu'entre habitants et professionnels de la ville et constitue un véritable levier d'accès à la santé en travaillant sur les représentations. Les acteurs de la santé précisent que ce type de démarche nécessite de solides relais locaux.

- **Des permanences et antennes décentralisées afin « d'aller vers » les publics les plus fragilisés :**
 - La mission sociale de la CPAM tient des permanences dans les quartiers prioritaires afin d'aller à la rencontre des ménages ne disposant pas d'une couverture de santé.
 - La Ville d'Ivry-sur-Seine compte cinq antennes d'accueil et d'écoute de quartier animées par des psychologues et financées dans le cadre du Contrat de ville (Soit une dans chaque quartier prioritaire. L'antenne du quartier Gagarine porte également l'antenne d'accueil et d'écoute « jeunes » qui rayonne sur l'ensemble des quartiers de la ville). Ces antennes constituent également des lieux ressources sur toutes les problématiques intrafamiliales et contribuent au renforcement du lien social.
Par ailleurs, l'ASV d'Ivry-sur-Seine, mène des actions afin « d'aller vers » certaines populations fragilisées (résidents du foyer de travailleurs migrants Jean-Jacques Rousseau, du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Emmaüs, Roms...) via des permanences (accès aux droits, aux soins, prévention, estime de soi).
 - Le Centre Municipal de Santé de Choisy-le-Roi mène des actions de prévention « hors les murs » en partenariat avec différentes structures dont l'Espace Langevin du Quartier Sud. Les Centres Municipaux de Santé d'Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine mènent des actions similaires.

c. Des instances de coordination des acteurs de santé et des documents stratégiques récents

L'accès à la santé représente une priorité dans les quartiers en politique de la ville et en ce sens, la territorialisation de la politique de santé a vocation à être renforcée.

Le présent contrat de ville s'appuie de façon privilégiée sur les contrats locaux de santé (CLS) existants. Le CLS est l'outil pertinent pour fédérer de nombreux acteurs locaux. Il repose sur l'indicateur Indice de Développement Humain, adapté à la région Ile-de-France sous la forme IDH-2. Cet indicateur prend en compte les dimensions de santé, de l'éducation mais également le paramètre des revenus. Les communes de la Communauté d'Agglomération de Seine-Amont présentent toutes les trois un indicateur IDH-2 inférieur à 0.52 (moyenne régionale) et sont, à ce titre, considérées comme prioritaires : Ivry-sur-Seine (0.42), Vitry-sur-Seine (0.42), Choisy-le-Roi (0.48).

L'ARS a fait du CLS l'un des éléments essentiels de la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Ce dispositif joue un rôle majeur de transformation du système de santé au niveau local en proposant des parcours de santé adaptés aux besoins des habitants grâce à la mobilisation coordonnée des politiques publiques de soins et de prévention. Les CLS dans le Val de marne sont orientés vers la prise en compte des territoires de la politique de la Ville.

Le CLS participe à la déclinaison du projet régional de santé (PRS) sur le territoire de la CASA. Il s'appuie donc sur les objectifs inscrits dans ce projet et dans ses schémas régionaux de mise en œuvre (prévention, organisation des soins, organisation médico-sociale). L'ARS, avec laquelle le CLS est obligatoirement conclu, est le partenaire pivot des politiques locales de santé. Au sein du territoire de la Communauté d'agglomération de Seine-Amont, les trois villes se sont inscrites dans la démarche CLS.

En termes de coordination des acteurs de santé sur les territoires prioritaires de la Communauté d'agglomération Seine-Amont, **des ASV existent dans l'ensemble des communes** : 1 ASV communal à Choisy-le-Roi et 1 ASV intercommunal pour Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine. L'ASV intercommunal Ivry-sur-Seine/Vitry-sur-Seine comporte différents volets : un volet intercommunal et un volet communal propre à chaque ville.

La coordination d'acteurs prend notamment la forme de rencontres régulières de l'ensemble des partenaires, à l'image du groupe mensuel « prévention santé » d'Ivry-sur-Seine ou les « mardis de Vitry » trimestriels.

L'importance du rôle de coordination de l'ASV est soulignée par les acteurs locaux qui expriment une inquiétude quant à la pérennité des financements de cette coordination.

Un premier **Contrat Local de Santé (CLS)** de préfiguration a été signé pour la période 2012-2013 pour la ville de Choisy-le-Roi. Le CLS d'Ivry-sur-Seine est en cours d'élaboration : l'actualisation du diagnostic s'est achevée début décembre 2014. La réalisation du diagnostic local de Vitry-sur-Seine est prévue pour 2015. Par ailleurs, une convention a été signée avec l'Agence régionale de santé afin de réaliser un diagnostic en vue de l'élaboration d'un CLS intercommunal.

La ville d'Ivry-sur-Seine est dotée d'un groupe « prévention santé » qui réunit mensuellement l'ensemble des acteurs de terrain (professionnels de santé du Centre Municipal de Santé, du Centre Médico-Psychologique et Centre Médico-Psycho-Pédagogique, infirmières scolaires, Club de prévention, Mission locale, associations culturelles...) afin d'élaborer et coordonner différentes actions menées dans les quartiers prioritaires.

Dans le champ de la santé mentale, **la Ville de Choisy-le-Roi anime un Conseil Local de Santé Mentale intercommunal avec Orly et Villeneuve-le-Roi depuis 2004**. La Ville de Vitry-sur-Seine souhaiterait se doter d'une instance similaire.

d. [Des perspectives d'évolution en termes de recueil des données locales de santé](#)

A l'heure actuelle, seule la commune de Vitry-sur-Seine dispose d'un **observatoire local de la santé**.

Toutefois, l'ensemble des acteurs de la santé notent **une difficulté à disposer de données locales de santé précises et actualisées** (exemple : nombre de grossesses adolescentes par an...). Ils soulignent l'opportunité que pourrait représenter la mise en place d'un observatoire intercommunal de la santé.

5.3 Les principaux enjeux thématiques

[→ Enjeu stratégique n°22 : Adapter l'offre de santé aux besoins des quartiers prioritaires](#)

Fiche opérationnelle n°22-1 : Développer l'offre de soins en favorisant l'installation de professionnels de santé (médicaux et paramédicaux)

Fiche opérationnelle n°22-2 : Mettre en place un observatoire intercommunal de la santé

→ Enjeu stratégique n°23 : Développer les actions de prévention et de promotion de la santé

Fiche opérationnelle n°23-1 : Favoriser les actions de prévention et d'éducation pour la santé

Fiche opérationnelle n°23-2 : Renforcer les dispositifs d'accompagnement humain et financier des ménages vers l'accès aux soins

→ Enjeu stratégique n°24 : Renforcer le réseau partenarial

Fiche opérationnelle n°24-1 : Conforter l'action des dispositifs de coordination partenariale

6. Prévention de la délinquance, sécurité et tranquillité publique

Le volet « Prévention de la délinquance, sécurité et tranquillité publique » sera construit à partir du travail partenarial mené par chaque Ville dans le cadre des Contrats Locaux de Sécurité, annexés dès signature, ou des stratégies locales de prévention de la délinquance, déclinaisons du Plan départemental de Prévention de la délinquance adopté le 20 février 2014.

Afin d'apporter une réponse adaptée aux problématiques locales de prévention de la délinquance, ces documents en cours d'élaboration devront intégrer les trois priorités définies au plan départemental : la prévention de la délinquance des jeunes exposés à la délinquance, la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes ainsi que l'amélioration de la tranquillité publique.

6.1 La situation des quartiers au regard de la thématique : principaux constats issus de la phase de diagnostic

a. Des appropriations de l'espace public qui posent des problèmes de tranquillité et de sécurité

Une grande partie des quartiers de l'agglomération connaît des phénomènes réguliers d'occupation détournée de l'espace public.

La forme la plus emblématique de ces détournements d'usages de l'espace public est l'occupation des pieds d'immeubles, que ce soit dans les parties communes ou dans l'espace public. De tels phénomènes sont ainsi signalés dans les quartiers Pierre et Marie Curie, Gagarine et Monmousseau à Ivry-sur-Seine, dans la Commune de Paris, le quartier Colonel Fabien et le Centre Ville à Vitry-sur-Seine. Les secteurs « dalle centre ville » de Choisy-le-Roi ainsi que le quartier Gabriel Gambetta sont également concernés.

L'enclavement et la configuration urbaine de certains quartiers favorisent cet investissement des espaces publics.

Les publics concernés sont généralement des groupes d'adolescents et de jeunes adultes en situation de décrochage scolaire ou d'éloignement du marché de l'emploi. Les pieds d'immeubles font alors office d'extensions de l'appartement familial et deviennent un lieu central de socialisation du quartier. Dans certains cas, ils peuvent également accueillir une économie souterraine plus ou moins structurée qu'il s'agisse de revente de pièces mécaniques ou d'un trafic de drogue (voir partie suivante).

Les conséquences dans les quartiers touchés sont multiples. Ces regroupements génèrent un **sentiment d'insécurité dans certains quartiers des trois villes de l'agglomération.**

Souvent bruyants, propices à la consommation de drogues ou d'alcool, leurs répercussions sur le quotidien des habitants en termes **de nuisances sonores et de dégradation des lieux et espaces publics** sont indéniables.

De manière générale, l'occupation des parties communes et des pieds d'immeubles par des groupes peut peser sur l'ambiance générale et la vie quotidienne du quartier tant pour les habitants que pour les professionnels de proximité (gardiens d'immeubles, agents de la ville, commerçants...) mais également sur son image d'un point de vue extérieur.

b. Une problématique de trafic de drogue

Le trafic de drogue sur le territoire de l'agglomération apparaît comme une problématique qui touche plusieurs quartiers de l'agglomération Seine-Amont. Ce sujet interroge d'autant plus le territoire dans son ensemble que les différents diagnostics font état d'une perméabilité des frontières communales : les dealers ne sont pas toujours originaires du quartier et de la ville où se trouve le point de vente, les clients peuvent venir d'autres territoires d'Île-de-France.

Le trafic peut être structuré de différentes manières et prendre une ampleur plus ou moins grande selon les quartiers. Toute la difficulté d'un diagnostic de cette problématique repose d'ailleurs sur le fait que ce trafic connaît des mutations régulières afin de contrecarrer le travail de police.

On note cependant que certains quartiers accueillent des trafics bien structurés et particulièrement importants en volume¹⁵.

Les troubles provoqués par le trafic vont de l'occupation des parties communes et pieds d'immeubles, qui génère des troubles importants de voisinage, à des phénomènes de délinquance annexes (vols, agressions...).

Un tel trafic de drogue et la consommation qui en est fait localement interrogent enfin sur le renforcement des problématiques d'addictions repérées dans les villes de l'agglomération.

c. Des jeunes exposés à la délinquance

En 2013, 30% des personnes mises en cause à Vitry-sur-Seine sont mineures contre 19,9% à l'échelle du Val-de-Marne. A Vitry-sur-Seine, cette classe d'âge est largement sur représentée dans les vols avec violence (70% des mis en cause en 2012) et dans les vols de deux roues (70% des mis en cause).

Plusieurs acteurs locaux observent l'augmentation de la violence de ces actes de délinquance essentiellement commis sur la voie publique.

Les acteurs locaux constatent que les mineurs touchés par la problématique de la délinquance présentent souvent des difficultés sociales et des souffrances psychiques importantes.

Dans les trois villes de l'agglomération, les acteurs locaux témoignent de la dégradation du climat dans certains quartiers du fait de l'augmentation du nombre d'agressions et de vols commis par des mineurs sur les habitants.

Ces dynamiques doivent être analysées en prenant en compte la problématique de décrochage scolaire identifiée par les acteurs locaux (voir volet « Education » du diagnostic).

d. Les violences faites aux femmes

En 2014, 1 500 procédures pour violences volontaires commises par un conjoint, un pacsé, un concubin ou un ex, ont été enregistrées par le parquet de Créteil. 25 % d'entre elles sont en cours de d'enquête ; ce chiffre est en augmentation constante depuis 2011.

¹⁵ Les villes d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine sont concernées.

Ces éléments, qui apparaissent dans le Diagnostic local de sécurité 2014 de Vitry-sur-Seine, montrent que les violences conjugales touchent davantage les femmes même si ces dernières déclarent rarement les faits. En moyenne, chaque année, 201 000 femmes en France se déclarent victimes de violences conjugales (qu'elles soient physiques ou sexuelles), soit plus de deux fois et demi de plus que les hommes (74 000). Pourtant, ces effectifs ne permettent pas de mesurer la totalité du phénomène : en effet, seules 16 % des femmes qui se déclarent victimes de violences au sein du couple ont déposé plainte.

Ces violences faites aux femmes éclairent également sur les faits de maltraitance des enfants et leurs conséquences physiques et psychologiques.

6.2 Principales actions et dispositifs mis en œuvre sur le territoire (et particulièrement sur les quartiers prioritaires)

Depuis 2013, aucune action en matière de prévention de la délinquance n'apparaît comme ayant été financée au titre du CUCS. Il y a plusieurs raisons à cela :

- le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) finance depuis plusieurs années toutes les actions de prévention de la délinquance. Ces financements ne sont pas uniquement dirigés vers les territoires de la Politique de la ville mais ces derniers en bénéficient de manière non négligeable ;
- de nombreuses actions des volets « Citoyenneté » et « Education » peuvent être considérées comme participant à l'effort de prévention de la délinquance ;
- la question de la prévention de la délinquance est souvent traitée dans le cadre de dispositifs de droit commun en particulier à travers les actions de la Police.

d. Des instances partenariales et des documents stratégiques en cours de réactualisation

En termes de pilotage et de gouvernance, des **Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** (CLSPD) existent à Ivry-sur-Seine et à Vitry-sur-Seine. Si il est peu actif à Ivry-sur-Seine depuis 2013, il se réunit tous les mois à Vitry-sur-Seine. A Choisy-le-Roi, une coordination régulière réunit services municipaux, police, bailleurs, le club de prévention spécialisée et le correspondant du parquet.

En dehors de la ville de Vitry-sur-Seine, il apparaît que le traitement des questions de prévention et de sécurité associe rarement les chefs de projet politique de la ville et reste souvent de la responsabilité d'un service et/ou d'une direction différente.

On note que ces instances s'appuient parfois sur des **Contrats locaux de sécurité** (CLS) anciens en l'absence de formalisation de Stratégies Territoriales de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) supposées les remplacer depuis 2009. La ville de Vitry-sur-Seine a cependant réalisé une actualisation de son Diagnostic local de sécurité en 2009 et 2014 et devrait définir sa STSPD.

Il convient de noter qu'un Plan départemental de prévention de la délinquance (PDPD), fruit d'échanges entre les services de l'Etat, le Conseil général, les institutions et les associations intervenant dans le champ de la prévention de la délinquance, est entré en application en 2013. Il fixe les orientations qui constituent le cadre de référence pour la participation de l'Etat aux politiques mises en œuvre au niveau local. La stratégie en matière de prévention et lutte contre la délinquance définie et mise en œuvre au sein de l'agglomération et de ses quartiers prioritaires devra donc tenir compte de ses orientations.

Ce cadre départemental reprend les orientations de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017 qui fixe trois axes programmes d'action :

- A l'intention des jeunes exposés à la délinquance ;
- Pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes ;
- Pour améliorer la tranquillité publique.

e. Une intervention qui repose essentiellement sur le droit commun

Chaque commune de l'agglomération Seine-Amont est couverte par une « **circonscription de proximité** » de la police nationale.

C'est ce travail de police qui constitue une part importante des interventions en matière de lutte contre la délinquance.

Par ailleurs, un service de **Police municipale** existe dans la ville de Vitry-sur-Seine (55 agents, policiers et ASVP).

A l'intention des jeunes exposés à la délinquance

Une offre d'accueil des personnes devant effectuer des mesures de réparation et des travaux d'intérêt général tend à se développer dans les services municipaux et les associations partenaires.

Pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes

Certains commissariats intègrent également des professionnels susceptibles de répondre aux besoins des femmes victimes de violences : intervenants sociaux en commissariat et psychologues. Un correspondant départemental « aide aux victimes » est en lien avec les associations et a notamment pour mission d'organiser l'amélioration de l'accueil et de centraliser les renseignements utiles aux victimes.

A l'échelle du Val-de-Marne, un schéma départemental d'aide aux victimes a été élaboré par le Tribunal de Grande Instance de Créteil et quatre associations (APCE 94, CIDFF 94, SAJIR, Tremplin 94).

En matière de **lutte contre les violences faites aux femmes**, plusieurs associations sont ainsi recensées sur le territoire départemental. Elles interviennent notamment dans l'accompagnement des victimes (social, logement, psychologique...) et jouent un rôle de relais en direction des institutions. Il y a plusieurs années, la ville de Choisy-le-Roi en lien avec Orly a mis en place un dispositif de suivi, d'accueil et d'hébergement des personnes victimes de violences intrafamiliales. La ville de Vitry, en lien avec les associations et professionnels de territoire, commence également à envisager de développer son intervention dans ce domaine. Une réflexion au niveau de la communauté d'agglomération sur la question de la mise en sécurité et des solutions d'hébergements des victimes de violence est une piste d'actions possibles.

De plus, un réseau de partenaire s'est récemment formé à l'initiative de l'Espace départemental des solidarités (EDS) afin de lancer une réflexion collective sur le sujet. Par ailleurs, il convient de souligner le rôle que peuvent jouer les acteurs de terrain (centres sociaux, points d'accès au droit, associations d'habitants...) dans le repérage des situations de violence intrafamiliales. Les acteurs locaux soulignent le manque de logements de type "logements relais", permettant de sortir les personnes du circuit de la violence. En l'absence de tels outils, les assistantes sociales n'ont d'autre choix que de se tourner vers le 115, solution pourtant peu adaptée aux situations de femmes victimes de violence.

Pour améliorer la tranquillité publique

En matière de **tranquillité publique**, certains quartiers de l'agglomération bénéficient de l'intervention d'**équipes de médiateurs** (médiation de rue, médiation sociale...). C'est notamment le cas à Ivry-sur-Seine.

Une équipe de quatre éducateurs de rue intervient à Choisy-le-Roi mais leur action vise le secteur « dalle centre ville » et le quartier Gabriel Gambetta et non le quartier prioritaire de la commune.

Par ailleurs, le club de prévention Espoir CFDJ intervient à Vitry-sur-Seine, pour l'essentiel dans les quartiers prioritaires (Balzac, 8 mai 1945, Commune de Paris et le Centre ville) et cible tout particulièrement le public des adolescents et jeunes majeurs (jusqu'à 21 ans). Le travail de cette association et celui de relais associatifs locaux en direction des jeunes montre l'importance d'un travail de proximité visant à les rapprocher des institutions mais également à enclencher un parcours d'insertion à travers des dispositifs spécifiques tels que les chantiers éducatifs.

6.3 Les principaux enjeux thématiques

→ Enjeu stratégique n°25 : Conjuguer l'action des acteurs locaux pour une intervention globale plus efficace dans les quartiers prioritaires

Exemples d'objectifs opérationnels :

Objectif 25-1 : Permettre une mobilisation des partenaires et de la société civile à l'échelle des quartiers.

Actions possibles : Organisation de cellules de veille (habitants, associations, services de la commune, police nationale et municipale, acteurs de la médiation...), organisation de diagnostics en marchant...

Objectif 25-2 : Permettre la cohérence de l'intervention en matière de prévention, sécurité et tranquillité publique à l'échelle communale.

Actions possibles : Maintenir des instances de pilotage communales de type CLSPD...

Objectif 25-3 : Créer une dynamique partenariale intercommunale.

Actions possibles : Organiser des instances thématiques partenariales à l'échelle intercommunale, prendre appui sur la dynamique partenariale pour obtenir des données chiffrées précises sur la délinquance...

→ Enjeu stratégique n°26 : Permettre une réappropriation durable des espaces publics dans les quartiers prioritaires afin de renforcer la tranquillité publique

Exemples d'objectifs opérationnels :

Objectif 26-1 : Renforcer la présence institutionnelle dans les quartiers.

Actions possibles : S'appuyer sur la présence des acteurs de la médiation et les personnes-ressources au cœur des quartiers, renforcer la présence institutionnelle en soirée et le week-end, mettre en place des dispositifs de vidéo-protection...

Objectif 26-2 : Renforcer l'appropriation des espaces publics par les habitants.

Actions possibles : Développer les chantiers éducatifs dans les quartiers prioritaires, développer des espaces de rencontre au sein des quartiers, éventuellement autogérés, pour les jeunes, les marches exploratoires dans les quartiers...

Objectif 26-3 : Intégrer la problématique de l'occupation des espaces publics dans la programmation opérationnelle des projets de rénovation urbaine.

Actions possibles : Favoriser la création et le réaménagement d'espaces partagés pour tous, associer les services en charge de la thématique de la prévention et de la sécurité au sein des communes et de la Police à la définition de la programmation des PRU afin d'avoir un regard en matière de prévention situationnelle...

Objectif 26-4 : Favoriser l'aide aux victimes et la résolution amiable des conflits, renforcer les liens justice/Ville.

[→ Enjeu stratégique n°27 : Prévenir la délinquance et lutter contre la récidive des jeunes](#)

Exemples d'objectifs opérationnels :

Objectif 27-1 : Favoriser une action globale en direction des jeunes en difficulté (en lien avec les autres thématiques du Contrat de ville).

Actions possibles : Développer l'accompagnement personnalisé des jeunes « hors circuit » à travers l'intervention d'associations de prévention spécialisée, d'éducateurs spécialisés ou de médiateurs urbains ...

Objectif 27-2 : Développer l'offre de travaux d'intérêt général (TIG) et mesures de réparation pénale pour les mineurs.

Actions possibles : diversification des partenaires locaux susceptibles d'accueillir des mineurs dans le cadre de l'exécution de leur peine de TIG, ou faisant l'objet d'une mesure de réparation pénale (prononcée à titre de sanction éducative ou d'alternative aux poursuites). Associations nationales reconnues d'utilité publique, grandes entreprises nationales, ou tout autre acteur public ou privé présent sur le territoire vitriot avec lesquels la PJJ signera des conventions : travaux d'entretien ou de remise en état (nettoyage de tags, entretien d'espaces verts, travaux de rénovation de bâtiments publics), distribution de repas, ... toute tâche permettant de travailler avec ces mineurs la notion de service rendu à la société et valorisant leurs capacités et compétences.

Objectif 27-3 : Prévenir la réitération des comportements violents.

Actions possibles : amener les mineurs ou jeunes majeurs à engager un travail de réflexion sur les causes et conséquences des comportements violents ou agressifs qu'ils peuvent avoir dans l'espace public, dans les transports publics, dans leur établissement scolaire, ... contre leurs pairs ou des représentants de l'autorité. Il pourra s'agir par exemple d'une aide individuelle à la prise en charge des problèmes psychologiques ou psychiques (service proposé, notamment, par le PAEJ – Point Accueil Écoute Jeune), d'une information collective en présence de professionnels du droit (ex : « Points d'accès au droit en milieu scolaire » de l'association Justice et Ville), de séances de travail animées par des professionnels du théâtre (ex : ateliers théâtre-forum proposés par la PJJ ou par l'association Collectif Féminin-Masculin, projet « Mieux Vivre Ensemble » porté par le service municipal Promotion de la santé, etc.), engageant les jeunes dans une réflexion personnelle sur des problématiques telles que l'empathie, le respect filles/garçons, l'estime de soi, les préjugés, la prévention des violences physiques ou psychologiques, etc.

→ Enjeu stratégique n°28 : Renforcer l'orientation et l'accompagnement des femmes victimes de violences

Exemples d'objectifs opérationnels :

Objectif 28-1 : Permettre l'orientation des femmes victimes de violence vers les dispositifs dédiés.

Actions possibles : Former les professionnels et acteurs associatifs susceptibles de rencontrer de telles situations, formaliser un livret regroupant l'ensemble des dispositifs existants à l'échelle de l'agglomération et du département...

Objectif 28-2 : Faciliter l'accès à un hébergement d'urgence, à un hébergement temporaire ou à un logement pérenne pour les femmes victimes de violences.

Actions possibles : mobiliser les acteurs opérationnels en vue d'évaluer l'adaptation de l'offre d'hébergement/logement à ces besoins

Objectif 28-3 : Mieux protéger les enfants et soutenir la parentalité.

Actions possibles : interventions d'associations spécialisées dans le conseil conjugal et familial, la thérapie familiale, ... visant à garantir le lien entre l'enfant et le parent tout en sécurisant le parent victime, permettre à l'enfant de verbaliser les violences dont il a été témoin ou dont il a lui-même été victime, etc. L'APCE 94 agit sur cette problématique depuis 2012, dans le cadre de son action « Espace de rencontre enfants-parents ».

Objectif 28-4 : Améliorer la prise en charge des auteurs de violences.

Actions possibles : toute initiative visant à renforcer la coordination des acteurs en contact avec les auteurs de violences tels que le psychologue du commissariat, les associations proposant un accompagnement social et/ou favorisant leur éloignement en proposant un hébergement temporaire (cf. APCA5

Objectif 28-5 : Renforcer la prévention et la sensibilisation afin de promouvoir l'égalité femme-homme.

Actions possibles : Réaliser des actions de prévention auprès des collégiens et des lycéens, organiser des ateliers de théâtre-forum autour de cette thématique...

Objectif 28-6 : Renforcer la sécurité des femmes dans l'espace public.

Actions possibles : développement des « marches exploratoires de femmes » qui consistent en des enquêtes de terrain conduites par des groupes de femmes résidant dans un quartier, en lien avec les instances locales concernées (cf. conseils de quartier ou conseils citoyens dans les quartiers prioritaires). En impliquant les habitants, et plus particulièrement les femmes qui sont les plus exposées aux violences sur la voie publique, ces marches permettent aux habitants de participer à l'amélioration de leur cadre de vie.

Organisation

L'élaboration du Contrat de ville 2015-2020 repose sur un travail de concertation avec les professionnels et acteurs du territoire, qu'il s'agisse des services de l'Etat, des collectivités locales, des services publics et des représentants associatifs.

En effet, la Communauté d'agglomération Seine-Amont et les communes qui la composent souhaitent continuer à associer les partenaires financiers ainsi que les porteurs de projets à la mise en œuvre et au suivi du Contrat de ville dans les instances techniques et de pilotage.

Par ailleurs, les habitants des quartiers prioritaires seront impliqués dans la mise en œuvre et le suivi du Contrat de ville, à travers l'organisation de Conseils citoyens sur l'ensemble des territoires de la politique de la ville.

Enfin, les modalités d'évaluation du Contrat de ville ont été définies afin de faire de cet exercice un outil de réflexion sur la stratégie et les logiques d'exécution de la politique de la ville au sein de la Communauté d'agglomération Seine-Amont.

1. Pilotage et gouvernance du Contrat de ville

Selon les modifications législatives dans le cadre de la Métropole du Grand Paris, le projet de gouvernance du Contrat de ville pourra être amené à évoluer.

La gouvernance proposée est la suivante :

1.1 Comité de pilotage

Les orientations stratégiques sont fixées par un comité de pilotage co-présidé par le Préfet et le Président de l'EPCI ou leurs représentants. Ce comité se réunit au moins une fois par an. Il réunit tous les signataires du Contrat de Ville. Le comité de pilotage :

- Valide le contrat de ville et ses évolutions ;
- Assure le suivi stratégique des orientations ;
- Priorise les actions de programmation financière ;
- Evalue le contrat dans toutes ses dimensions (3 piliers).

1.2 Comité technique

La mise en œuvre des orientations stratégiques est assurée par un comité technique co-animé par le délégué du Préfet et le chef de projet politique de la ville de la CASA réunissant les chefs de projets communaux au moins une fois par trimestre et autant que de besoin. Les partenaires signataires du Contrat de ville seront associés deux à trois fois par an.

Le comité technique :

- Assure le suivi opérationnel et l'évaluation du contrat de ville
- Elabore une proposition de programmation des actions
- Fait le lien avec les acteurs du contrat de ville
- Prépare le comité de pilotage

1.3 Comité de suivi interne CASA

Un dispositif d'animation spécifique sera mis en œuvre au niveau intercommunal. Une équipe technique composée des chefs de projets communaux et intercommunal se réunira régulièrement afin de partager et de renforcer la cohérence entre les actions des chefs de projet politique de la ville, et de mettre en œuvre les orientations du comité de suivi.

Un comité de suivi politique aura comme mission principale de mettre en œuvre le Contrat de ville. Il pourra aussi se saisir d'enjeux thématiques et intercommunaux, et impulser la mise en œuvre d'instances thématiques. Ces dernières pourront avoir comme objectifs de mobiliser les instances partenariales, de faire émerger des opportunités de travailler ensemble, de capter de nouveaux crédits, de mutualiser les efforts, d'échanger des bonnes pratiques et/ou d'avoir une réflexion sur les enjeux thématiques du Contrat de ville.

Ces instances de pilotage devront favoriser la mobilisation de tous les services publics et notamment rechercher toute possibilité d'améliorer leur coordination, notamment sur le plan financier, pour faciliter les démarches des porteurs de projets (calendrier coordonné, Convention Pluriannuelle d'Objectifs, assouplissement des financements...).

2. La participation des habitants

2.1 Cadre général

Les missions des Conseils citoyens s'articulent en trois axes :

- Favoriser l'**expression** des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels ;
- Un espace favorisant la **co-construction** des Contrats de ville à toutes les étapes de la démarche contractuelle et sur tous les volets du contrat ;
- **Stimuler et appuyer les initiatives** citoyennes.

La mise en œuvre de ces missions passe notamment par une représentation des Conseils citoyens **au sein des instances de pilotage**.

Il est prévu qu'ils soient constitués :

- D'un collège « habitants » qui doit constituer à minima 50% des membres du Conseil citoyen.
- D'un collège « associations et acteurs locaux » afin de garantir la présence d'associations et collectifs directement implantés dans le quartier prioritaire mais également d'acteurs de terrain qui exercent une activité professionnelle ou non lucrative au sein du quartier.

2.2 Une mise en œuvre propre à chaque commune

Les villes et l'EPCI accompagnées des signataires du Contrat de ville s'engagent à mettre en place les conseils citoyens dans le respect des dispositions fixées par la loi du 21 février 2014. L'installation des conseils citoyens interviendra avant la fin de l'année en cours.

Il est noté un intérêt de croiser les pratiques à l'échelle de la CASA et de préciser les moyens affectés aux Conseils citoyens dans le contrat de ville.

3. Modalités d'évaluation du Contrat de ville

3.1 Cadre général de l'évaluation du Contrat de ville

L'évaluation du Contrat de ville constitue un impératif aux yeux de l'ensemble des partenaires. Cette évaluation sera articulée en plusieurs temps forts durant sa période de mise en œuvre.

Dans le cadre de la réponse à appel à projet, les opérateurs devront ainsi faire apparaître les indicateurs d'évaluation à travers lesquels ils comptent rendre compte de leur intervention. La pertinence de ces indicateurs sera étudiée lors de l'instruction et constituera un critère de sélection des projets.

A la fin de la période de mise en œuvre, une autoévaluation sous forme de bilan sera demandée aux porteurs de projet. Elle viendra alimenter les instances techniques et de pilotage qui produiront **une évaluation annuelle des actions du Contrat de ville**.

Après trois ans de mise en œuvre du Contrat de ville, une évaluation intermédiaire devra être réalisée. Cette évaluation intermédiaire ne devra pas seulement porter sur les actions mises en œuvre durant cette période, mais également analyser les réponses apportées aux enjeux stratégiques identifiés dans le Contrat de ville. A l'aune de la **réactualisation du diagnostic** (territorial et thématique), la pertinence de ces enjeux stratégiques pourra être interrogée de même que la gouvernance et le pilotage du Contrat de ville.

Lors de la **dernière année** de mise en œuvre du Contrat de ville, une évaluation finale devra être réalisée.

3.2 Indicateurs d'évaluation mobilisables

Si le choix d'indicateurs d'évaluation doit se fonder sur la disponibilité des informations, de leur précision et de leur utilité, deux grands types peuvent être identifiés.

Les indicateurs de suivi

- Les indicateurs de réalisation. Ils servent à vérifier si les actions programmées ont été ou non réalisées et pour quel coût. Ce sont les indicateurs de suivi de l'activité du Contrat de ville.

Exemple : Réalisation ou non de l'action prévention santé programmée ?

- Les indicateurs de résultat. Ils servent à identifier le produit immédiat d'une action ou d'une série d'actions. Ils se rapportent aux objectifs identifiés dans les fiches opérationnelles et aux résultats attendus par l'action.

Exemple : Combien et quel type de personnes ont bénéficié de cette action de prévention ?

Les indicateurs d'effet ou d'impact

Ces indicateurs se rapportent aux enjeux stratégiques du Contrat de ville. Ils servent à mesurer les effets des programmes d'action (par la consolidation des résultats) et ont une portée plus générale. Ils constituent l'un des outils pour évaluer à proprement parler la politique publique. Ces indicateurs permettent de voir en quoi les actions menées à l'année N ont pu contribuer à une amélioration à l'année N+x.

Ces indicateurs d'effet ou d'impact peuvent être quantitatifs mais doivent être complétés par une démarche qualitative (entretiens, enquêtes, ateliers de travail...).

Exemple : Dans quelle mesure ces actions ont permis de faire évoluer le rapport des bénéficiaires à la santé ? Aux pratiques à risques ? Observe-t-on une augmentation du taux de fréquentation chez le médecin ? Du taux de dépistage ? Observe-t-on une diminution du non recours aux soins ?

Les engagements des signataires

1. Les engagements de la Communauté d'agglomération Seine-Amont

La Communauté d'agglomération Seine-Amont s'engage à :

- mettre en œuvre le Contrat de ville dans ces compétences ;
- piloter et animer le contrat de ville en lien avec les villes ;
- contribuer à la coordination des acteurs ;
- articuler le Contrat de ville avec la stratégie économique, le PLHI et le projet de territoire ;
- intégrer les quartiers prioritaires dans la dynamique de développement du territoire et favoriser les dynamiques endogènes ; prendre en compte les enjeux du Contrat de ville dans la mise en place des dispositifs ;
- porter l'enjeu de l'emploi dans les quartiers en soutenant les acteurs du monde de l'économie, de la formation, de l'insertion et de l'emploi (en 2014, les subventions accordées s'élevaient à 1 127 695 €), les projets et initiatives territoriales en articulation avec les partenaires économiques et institutionnels ;
- intégrer les enjeux du contrat de ville dans la réponse aux appels à projets notamment par le biais de la candidature ITI de la CASA au titre du FEDER-FSE.

2. Les engagements de la ville de Choisy-le-Roi

La ville de Choisy-le-Roi s'engage à :

- Accompagner les initiatives locales (qu'elles soient municipales ou associatives) répondant aux objectifs indiqués dans le Contrat de Ville ;
- Cofinancer, mettre en œuvre et évaluer les dispositifs de la politique de la ville avec l'ensemble des signataires du Contrat de Ville en cohérence et en complémentarité avec les autres démarches de contractualisation de financements ;
- Mobiliser les moyens humains, financiers et logistiques pour mettre en œuvre les conseils citoyens et assurer l'animation territoriale quotidienne nécessaire afin de faire émerger les projets en réponse aux besoins identifiés ;
- Signer la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes et rédiger un plan pour l'égalité femmes/hommes dans la continuité du plan d'action engagé par la ville.

3. Les engagements de la ville d'Ivry-sur-Seine

La ville d'Ivry-sur-Seine s'engage à :

- Poursuivre ses importants efforts envers les quartiers prioritaires et de veille, en faisant bénéficier leurs habitants de l'ensemble des actions sociales, de santé, éducatives, sportives, culturelles, d'aménagement, de propreté, de prévention..... qu'elle mène dans le cadre de ses politiques publiques de droit commun, engagées lors du vote du budget annuel ;
- Accompagner et soutenir les associations porteuses de projets en direction des habitants des quartiers prioritaires, par des co-financements et des aides matérielles comme les prêts de locaux, et valoriser ces projets ;

- Participer à mettre en œuvre au niveau local le Contrat de ville intercommunal, en lien avec la communauté d'agglomération, les services de l'Etat, les autres villes de l'intercommunalité et l'ensemble des partenaires œuvrant dans les quartiers prioritaires et de veille ;
- Soutenir et valoriser les initiatives des habitants, et accompagner les conseils citoyens ;
- Faire vivre la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dont la ville est signataire ;
- Suivre, coordonner et participer à l'évaluation des actions retenues au financement Politique de la ville, que le porteur soit la Ville ou associatif.

4. Les engagements de la ville de Vitry-sur-Seine

La ville de Vitry-sur-Seine s'engage à :

- Déployer les équipes projet, et contribuer aux côtés de l'agglomération, des autres villes et des signataires à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du contrat de ville ;
- Aider et soutenir les associations qui interviennent dans les quartiers prioritaires, co-financer la mise en œuvre des dispositifs et projets Politique de la Ville, soutenir les initiatives des habitants ;
- Soutenir les conseils citoyens ;
- Poursuivre l'effort spécifique des interventions de droit commun de l'ensemble des services municipaux dans les quartiers prioritaires et de veille : équipements scolaires, sportifs et culturels, équipes d'animations, entretien des voiries et des espaces verts, collectes des OM, actions de santé publique, etc....
- Accompagner les bailleurs dans le cadre de projets de réhabilitation ou d'amélioration de l'habitat.

5. Les engagements de l'Etat

Les Ministères se sont engagés à soutenir la Politique de la Ville à travers la signature de 12 conventions interministérielles pluriannuelles (cf. annexes). Les priorités de l'Etat se déclinent dans les Contrats de Ville selon les besoins repérés et en fonction des moyens dont dispose l'administration territoriale de l'Etat.

Pour le développement de l'activité économique et de l'emploi

1 - Dans le domaine de la création, du développement et du maintien de l'activité économique au sein des QPV, l'Etat s'engage à :

- Soutenir la création d'entreprise et le réaménagement de commerces et de locaux dans les quartiers, en partenariat avec l'EPARECA et / ou la CDC ;
- Mettre en œuvre la charte « entreprises et quartiers ».

2 - Dans le domaine de l'accompagnement vers l'emploi des résidents des QPV, l'Etat s'engage à :

- Favoriser l'accompagnement renforcé des jeunes par les Missions Locales ;
- Mobiliser les dispositifs de formation en alternance notamment l'apprentissage ;
- Augmenter le nombre d'habitants des QPV dans les SIAE ;
- Soutenir le parrainage dans les QPV en s'appuyant sur le réseau des acteurs économiques ;
- Favoriser l'accession des résidents des QPV aux contrats aidés (contrats d'avenir, CUI secteur marchand et non marchand, Contrats Starter, Adultes relais) ;
- Privilégier l'accès des habitants des QPV aux clauses sociales d'insertion, notamment dans les marchés publics découlant des grands projets territoriaux structurants.

Pour le Renouveau urbain et l'amélioration du cadre de vie

1 - Dans le domaine du renouvellement urbain, l'Etat accompagne les NPNRU des villes de Vitry et de Choisy ainsi que d'éventuelles opérations régionales.

2 - Dans le domaine de l'habitat, l'Etat s'engage à :

- Diversifier l'habitat et en améliorer la qualité afin de favoriser les mobilités résidentielles ;
- Identifier les interventions à mener sur le parc existant ;
- Développer la Gestion Urbaine de Proximité en contrepartie de l'abattement de TFPB ;
- Mettre en œuvre des conventions de peuplement pour améliorer l'équilibre social dans les QPV ;
- Soutenir les copropriétés dégradées via l'ANAH.

Pour la cohésion sociale

1 - Dans le domaine l'éducation, l'Education Nationale s'engage :

L'accès à l'éducation et la lutte contre le décrochage scolaire sont des conditions essentielles de l'égalité des chances pour les enfants issus des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

A travers la mise en œuvre de la refondation de l'Ecole de la République, l'Education nationale répond à une double ambition :

- Améliorer les performances de notre système éducatif
- Réduire les inégalités sociales en faisant mieux réussir les élèves dès le plus jeune âge.

Pour atteindre ces objectifs, une attention particulière sera portée à l'implantation des postes « Plus de maîtres que de classes » et les pôles « Accueil de moins de 3 ans » dans les quartiers politique de la ville, dans la limite des moyens attribués.

Mais c'est avant tout un travail partenarial bien compris qui permettra de mieux répondre aux besoins des élèves.

C'est pourquoi l'éducation nationale accompagne les actions dans et autour de l'école, qu'elles portent sur le suivi du travail scolaire, l'éducation à la santé et à la citoyenneté, l'ouverture culturelle, l'accès à une pratique sportive, ou l'implication des familles, dont l'objectif sera de permettre un meilleur accès aux apprentissages.

Nous savons que l'intérêt porté par les parents aux activités de leur enfant est facteur de réussite.

C'est pourquoi les actions permettant de restaurer les parents dans leur rôle seront favorisées.

En lien avec les programmes de réussite éducative, une meilleure coopération avec les familles sera recherchée en développant les mesures et les actions leur permettant une plus grande implication dans le parcours scolaire de leur enfant.

La lutte contre le décrochage, priorité nationale, est réaffirmée et chaque établissement devra organiser un groupe de prévention du décrochage scolaire actif, en lien avec les acteurs locaux.

Renforcer le lien social et le mieux-vivre ensemble est une préoccupation dans les écoles. La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République oblige les établissements scolaires, à travers la mise en place d'un comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, et les écoles, à un travail partenarial pour promouvoir la tolérance, le respect, l'égalité entre les filles et les garçons.

Enfin, l'éducation nationale s'engage à porter à la connaissance de ses personnels le présent contrat de ville.

2 - Dans le domaine de la Jeunesse, l'Etat s'engage à :

- Soutenir les dispositifs Erasmus + en faveur de la mobilité européenne et internationale des jeunes ;
- Doubler le nombre de missions de Service Civique d'ici fin 2016 ;
- Développer les formations qualifiantes pour les animateurs.

3 - Dans le domaine du Sport, l'Etat s'engage à :

- Accroître les pratiques sportives des jeunes et des femmes habitant les QPV ;
- Professionnaliser les associations sportives qui interviennent dans les QPV.

4 - Dans le domaine de l'Egalité femmes / hommes, l'Etat s'engage à :

- Soutenir des actions de prévention situationnelle avec des femmes (marche exploratoire des femmes) ;
- Porter une attention particulière à l'égal accès des femmes à l'emploi, à la santé et aux droits.

5 - Dans le domaine de Culture, l'Etat s'engage à :

- Favoriser l'éducation artistique et culturelle dans les QPV.

6 - Dans le domaine de la lutte contre les discriminations, l'Etat s'engage à :

- Encourager les actions de sensibilisation et de formation des acteurs de terrain afin de lutter contre les stéréotypes.

7 - Dans le domaine de l'Intégration des populations immigrées, l'Etat s'engage à :

- Poursuivre, en complémentarité de l'action de l'OFII, le financement des ateliers sociolinguistiques (ASL) pour une meilleure autonomie sociale et une meilleure compréhension des valeurs de la République Française, de la part des migrants habitant en QPV.

8 – Dans le domaine de la Justice et de l'Accès aux Droits, l'Institution Judiciaire s'engage :

- En matière d'aide aux victimes

La prise en compte des victimes des infractions pénales constitue un axe fort de l'action de l'Etat dans le département et une priorité d'action singulière pour l'autorité judiciaire.

Un nouveau schéma départemental d'aide aux victimes, faisant suite à celui de 1999, sera signé avant la fin de l'année. Il concerne les actions mises en œuvre en faveur des victimes d'infractions pénales que celles-ci aient ou non déposée une plainte.

Le schéma départemental d'aide aux victimes a vocation à inscrire l'action des différents acteurs (institutionnels ou associatifs) dans le cadre d'une organisation rationnelle reposant sur plusieurs principes directeurs :

- une attention particulière apportée aux victimes des infractions pénales commises dans le département ;
- l'identification et la prise en charge dans la durée des victimes le nécessitant ;
- une information simple, complète et aisément accessible aux victimes
- la gratuité du dispositif ;
- la compétence des professionnels intervenant dans le dispositif ;
- l'orientation de la victime vers l'intervenant le plus à même de répondre à ses besoins spécifiques ;
- l'identification claire du rôle et du périmètre d'intervention de chaque acteur du dispositif et la recherche des complémentarités.

Concrètement, le schéma départemental s'articule autour d'une part des accueils "généralistes" de proximité organisés en plusieurs lieux du département (tribunal de grande instance de Créteil, maisons de Justice et du Droit de Champigny et du Val de Bièvre, hôpital intercommunal de Créteil) que viennent compléter des permanences délocalisées. Ce dispositif, qui est propre à informer les victimes sur l'ensemble de leurs droits, s'adressent à l'ensemble des victimes quel que soit la nature de l'infraction dont elle est victime.

Le schéma départemental prévoit d'autre part des accueils "spécialisés" à vocation départementale dans un certain nombre de contentieux (notamment les violences intra familiales) présentant les enjeux sociétaux les plus forts.

- En matière d'accès au droit

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) du Val de Marne constitue l'organisme reconnu par l'institution judiciaire pour mener la politique d'accès au droit dans le département. Le CDAD a pour mission de recenser les besoins en matière d'accès au droit au sein du département, de définir une politique locale d'accès au droit en partenariat avec les acteurs locaux concernés, et de dresser et diffuser l'inventaire de l'ensemble des actions conduites afin de satisfaire les besoins exprimés. Il fédère les financements de différentes origines, pilote et coordonne les actions en matière d'accès au droit. Le CDAD assure également la qualité et l'efficacité des dispositifs d'accès au droit, notamment par un processus de labellisation et par la mise en réseau des acteurs.

S'agissant plus particulièrement du contrat de ville de la CASA, l'institution judiciaire souhaite soutenir et pérenniser le Point d'Accès au Droit de Vitry-sur-Seine, qui constitue une plateforme d'information juridique dans tous les domaines du droit accueillant tout public, sans condition de domiciliation ni de revenus.

- Le lien élus / territoire / Justice

La qualité de la relation entre le procureur de la République et les élus participe d'une bonne inscription de l'action du ministère public dans les différents territoires du département.

Afin de faciliter ce lien, il est proposé au Maire de désigner un "Correspondant Justice/Ville" propre à servir d'interface entre lui et les services du parquet.

Le "Correspondant Justice/Ville", qui est soumis au secret professionnel, pourra avoir, au choix du maire, pour mission, toutes ou partie des fonctions suivantes :

- d'assurer le lien avec les responsables locaux de la police nationale s'agissant des infractions causant un trouble à l'ordre public - article L 2211-3 du Code général des Collectivités Territoriales ;
- de participer au CLSPD ou CISPDP et aux groupes de travail pouvant y être mis en œuvre ;

- d'assurer la transmission des dénonciations d'infractions opérées par le Maire - article 40 du Code de procédure pénale ;
- d'assurer l'échange d'informations avec le parquet par le biais d'une adresse mail structurelle spécialement dédiée. Cet échange portera limitativement sur :
 - . les décisions de classement sans suite, d'alternatives aux poursuites ou de condamnations définitives concernant les infractions ayant causé un trouble à l'ordre public sur le territoire de la commune - article L 132-3 du Code de la sécurité intérieure ;
 - . les suites réservées aux dénonciations articles 40 du Code de procédure pénale ;
 - . les décisions de Justice, civiles ou pénales, dont la communication paraît nécessaire la mise en œuvre d'actions de prévention, de suivi ou de soutien, engagées ou coordonnées par l'autorité municipale - article L 2211-2 du CGCT.
- * de préparer les mesures de rappel à l'ordre - article L 2211-2-1 du Code général des collectivités territoriales - dans le cadre d'un protocole passé entre le Maire et le procureur de la République ;
- * de préparer les mesures de transactions en matière de contraventions commises au préjudice de la commune - article L 2212-5 du CGCT - et d'assurer le lien avec le procureur de la République pour l'homologation de la transaction ;
- * d'assurer le suivi et le développement des mesures de travaux d'intérêt général – TIG.

Une convention entre le Maire et le procureur de la République servira de support à ce dispositif.

9 - Dans le domaine de la Prévention de la Délinquance, l'Etat s'engage à :

- Soutenir des actions répondant aux 3 thématiques prioritaires définies par la Stratégie nationale de Prévention de la Délinquance déclinées dans le Plan Départemental (PDPD) en mobilisant les fonds du FIPD.

6. Les engagements de l'ARS Ile- de-France

L'Agence Régionale de Santé s'engage à :

- Renforcer la territorialisation des politiques de santé ;
- S'appuyer de façon privilégiée sur les contrats locaux de santé (CLS) pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Les CLS jouent un rôle majeur de transformation du système de santé au niveau local en proposant des parcours de santé adaptés aux besoins des habitants grâce à la mobilisation coordonnée des politiques publiques de soins et de prévention ;
- Assurer le développement de projets de santé publique dans les quartiers prioritaires et participer à la dynamique des CLS via les Ateliers Santé Ville (ASV) ;
- Garantir et renforcer pour les quartiers prioritaires une offre de prévention adéquate en fonction des besoins réels, notamment en matière de vaccinations, de dépistage et d'éducation en santé ;
- Utiliser le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) mené par l'Agence pour favoriser un meilleur accès au système de santé et à la prévention des personnes les plus démunies, en cohérence avec leur parcours de vie.

La convergence entre les quartiers des contrats de ville et les territoires prioritaires de l'ARS doit permettre de renforcer les dynamiques territoriales en santé existantes ou susceptibles d'être développées.

7. Les engagements du Conseil départemental

Le Conseil départemental adoptera fin juin un rapport spécifique indiquant la volonté du Département d'être signataire du Contrat de Ville et détaillant ses axes prioritaires d'intervention en matière de politique de la ville. Dès que ces axes prioritaires seront validés, ils seront intégrés au Contrat de ville, par le biais d'un avenant.

8. Les engagements du Conseil régional d'Île-de-France

La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révisé les modalités d'intervention de la Région Île-de-France en matière de politique de la ville.

Dans ce cadre rénové, la Région signe les contrats de ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement, en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, sur les axes prioritaires suivants :

- politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,
- amélioration du cadre de vie et mobilités,
- cohésion sociale et citoyenneté.

et sur les axes transversaux des contrats de ville :

- jeunesse
- égalité femmes/hommes
- lutte contre les discriminations

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle
- réussite éducative, soutien à la parentalité
- valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation des citoyens, ateliers socio-linguistiques et santé)

D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'ANRU et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.

9. Les engagements de la Caisse d'Allocations Familiales

La Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, s'inscrit pleinement dans les orientations déterminées dans la Convention d'objectifs et de gestion, signée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales 2013 – 2017, relatives notamment à la conciliation entre vie professionnelle et familiale et à l'insertion des familles dans leur environnement socio-économique. Aussi, la Caf voit dans l'émergence de la nouvelle génération des dispositifs « Politique de la ville » une opportunité de réaffirmer son intervention départementale et locale au service des familles aux côtés des partenaires locaux.

C'est à ce titre que la Caf du Val de Marne s'engage, par un soutien méthodologique et financier adapté, afin de développer ses offres partenariales sur les territoires reconnus au titre de la géographie prioritaire.

Ainsi, la Caf du Val de Marne renforce son soutien aux collectivités locales et aux associations œuvrant pour le soutien à l'exercice de la fonction parentale, le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, l'accompagnement aux loisirs et à la scolarité des enfants et des jeunes.

Quant aux développements relatifs au « Cadre de vie et au renouvellement urbain », la Caf poursuit ses efforts en accompagnant les projets favorisant l'animation de la vie sociale, et la rénovation et l'aménagement des logements notamment non décentes ou indignes.

Au sein du troisième pilier « Développement économique et emploi », les services de la Caf du Val de Marne peuvent soutenir les professionnel(le)s de la Petite Enfance des territoires prioritaires, notamment en renforçant l'information aux familles, et en accompagnant les projets innovants facilitant l'insertion socioprofessionnelle des parents de jeunes enfants.

En dernier lieu, la Caf du Val de Marne s'engage à concourir à la réussite des prérogatives transversales des nouveaux contrats de ville que sont l'égalité femmes/hommes, la jeunesse et la lutte contre les discriminations.

10. Les engagements de Pôle emploi

A) RENFORCER LE DROIT COMMUN DE POLE EMPLOI AU BENEFICE DES DEMANDEURS D'EMPLOI DOMICILIES DANS LES QPV.

Les engagements Pôle emploi sur la formation :

- Faciliter l'accès à la formation afin de répondre aux besoins du marché du travail :
- SPO : délivrer les Offre de service, orientation (Conseillers + psychologues du travail)
- ateliers VAE (validation des acquis de l'expérience)
- formations individuelles ou collectives
- action de formation préalable au recrutement (AFPR)
- préparation opérationnelle à l'emploi (POE)
- périodes d'immersion en entreprise (PMSMP)

- Augmenter le niveau de qualification en fonction du marché du travail :
- Mettre en œuvre le Conseil en Evolution Professionnel (CEP) en déployant la prestation « Activ'Projet » et particulièrement au bénéfice des Demandeurs d'emploi QPV
- Promouvoir l'alternance (contrat de professionnalisation et d'apprentissage) comme levier d'insertion pour les DE QPV

Les engagements de Pôle emploi sur l'intensification des accompagnements :

- Augmenter les accompagnements en modalité « Renforcé ». L'objectif dans le contrat de ville est de proposer cet accompagnement en priorité aux DE des QPV les plus éloignés de l'emploi.
- Mettre en place en partenariat avec le Conseil départemental, l'accompagnement global. L'objectif dans le contrat de ville est de proposer cet accompagnement en priorité aux DE des QPV présentant un cumul de difficultés sociales et professionnelles.
- Mobiliser l'accompagnement intensif des jeunes et particulièrement ceux domiciliés dans les QPV, par les conseillers à l'emploi de PE
- Renouveler nos partenariats avec les Missions locales, les Cap emploi et les PLIE

Les engagements de Pôle emploi sur la mobilisation de la Politique de l'emploi :

- Sur les contrats aidés (CUI, EAV), PE s'engage à respecter les objectifs chiffrés indiqués dans l'arrêté préfectoral IDF du 13 février 2015 et sa note d'orientation n°2015044-0001 au bénéfice des Demandeurs d'emploi domiciliés dans les QPV

Les engagements de PE sur l'adaptation de son offre de service au bénéfice des Demandeurs d'emploi habitant les QPV :

- Tenir compte des besoins spécifiques des DE du territoire pour les prestations mandatées de Pôle emploi.
- Mobiliser les actions dans les secteurs d'activités à fort potentiel d'offres d'emploi :
 - Ateliers sectoriels (métiers aéroportuaires, MIN, sanitaire et social)
 - Ateliers thématiques (formation, création et reprise d'activité, IAE, CV pour les bas niveaux de qualification, réseaux, marché caché, TH, seniors, recherche d'emploi, projet)
 - Jobs dating (TH, IAE, généralistes, jeunes,...)
 - Développer des services numériques afin d'améliorer l'accessibilité des services de Pôle emploi, en particulier auprès du public jeune : e-formation (MOOC) sur pole-emploi.fr, salon en ligne, webdating, applicatifs Smartphone, mini site mobile jeune, ...
 - Favoriser la mobilité et la reprise d'emploi en mobilisant les aides Pôle emploi
 - Lutter contre les discriminations à l'embauche en mobilisant des modalités de recrutement alternatif tels que la Méthode de Recrutement par Simulation et le Webdating (présélection par Pôle emploi et 1er entretien sans communication du CV à l'entreprise) mis en place par Pôle emploi
 - Lutter contre le déficit de réseau et particulièrement des jeunes en développant les partenariats de parrainage avec NQT, FACE, Mosaik RH

B) FAVORISER ET ACCOMPAGNER LES CREATIONS D'ENTREPRISES ET LE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES ECONOMIQUES DANS LES QPV

Les engagements Pôle emploi pour accompagner les besoins en recrutement et particulièrement auprès des TPE et PME

- Mobiliser les conseillers dédiés à la relation entreprise de Pôle emploi afin de promouvoir la candidature des Demandeurs d'emploi et particulièrement ceux domiciliés dans les QPV, auprès des entreprises.
- Poursuivre l'amélioration de la transparence du marché du travail : promotion du site pôle-emploi.fr – CV en ligne –
- Proposer aux entreprises des méthodes de recrutement innovantes qui favorisent la lutte contre les discriminations
- Prospector les entreprises avec un potentiel de placement et renforcer la promotion des profils.
- Mobiliser les mesures d'adaptation aux postes de travail : action de formation préalable au recrutement, préparation opérationnelle à l'emploi, contrats aidés,...
- Favoriser les périodes de mises en situation professionnelle
- Informer les porteurs de projet des différents dispositifs favorisant la création d'activités
- Promouvoir l'alternance

C) TRAVAILLER EN COMPLEMENTARITE DES OFFRES DE SERVICES DES PARTENAIRES DANS LES QPV

« Rechercher et développer des complémentarités à l'offre de service de Pôle emploi au bénéfice des DE qui en ont le plus besoin »

Objectifs des partenariats :

- Lever les freins périphériques à l'emploi des DE domiciliés dans les QPV tels que la mobilité (avec Wimoov, « Papa Charlie »...), la garde d'enfant (« People and baby »...), la santé
- Valoriser l'insertion (SIAE, PLIE)
- Promouvoir l'orientation et la formation professionnelle (Mission locale, Cité des métiers, CFA...)
- Accompagner les porteurs de projet de création d'entreprise (Réseau « Entreprendre en Val de Marne » du Conseil départemental, CCI, CMA, ADIE, Micro crédit...)
- Partager le diagnostic territorial avec les acteurs locaux et territoriaux

11. Les engagements de l'Office Français de l'immigration et de l'Intégration

L'OFII, opérateur de l'Etat pour l'accueil des étrangers admis au séjour régulier en France assure :

1 - La visite médicale de prévention

La visite médicale est une visite de prévention, de dépistage (tuberculose) et d'orientation vers le système de soins français. Dans le Val de Marne, les étrangers peuvent se faire vacciner gratuitement à son issue.

2 - La signature du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI)

Le contrat d'accueil et d'intégration est un contrat qui lie les étrangers primo arrivants à l'Etat. Il prévoit, une journée de formation civique obligatoire, une session d'information sur la vie en France et les droits et devoirs des parents, une formation linguistique et un bilan de compétence professionnelle si besoin.

3 - L'accès aux droits

Au travers de ces dispositifs, la plate-forme d'accueil et d'intégration de l'OFII joue un rôle pivot dans l'accès aux droits des étrangers et notamment des femmes primo arrivantes.

12. Les engagements de la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du Contrat de ville de Communauté d'agglomération Seine-Amont.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du Contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du Contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- L'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires ;
- Le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi ;
- Les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du Contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- Les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...)
- Les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...)
- Les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipements urbains des quartiers :

- Construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- Opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition / construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, établissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

13. Les engagements des Organismes de logement social

Les organismes Hlm sont des partenaires des collectivités locales et de l'Etat dans le déploiement de la Politique de la Ville. Principaux gestionnaires de logements dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), ils se sont engagés aux côtés des collectivités dans l'élaboration des Contrats de Ville et souhaitent être des partenaires actifs de leurs déclinaisons.

A ce titre :

- Ils sont signataires et s'inscrivent pleinement dans le dispositif de pilotage du présent Contrat de Ville,
- Ils sont parties-prenantes de la conférence intercommunale du logement et sont actifs dans l'ensemble de ses travaux, notamment dans l'élaboration de la convention intercommunale sur la politique d'attribution et la mixité sociale,
- Ils sont parties-prenantes de l'observatoire mis en place par la communauté d'agglomération et associés au pilotage de cet outil,
- Ils sont parties-prenantes de l'élaboration des conventions de Gestion Urbaine de Proximité ainsi que de tout document de cadrage territorial relatif aux abattements de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les QPV du territoire,
- Ils sont parties-prenantes de l'élaboration des protocoles de préfiguration et des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain avec l'ANRU et du dispositif de pilotage stratégique et opérationnel du projet.